

Rapport annuel

—

2020



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR**

Table des matières

1	Le Conseil de la magistrature	6
1.1	Conseil et secrétariat	6
1.2	Séances plénières et des commissions	7
1.3	Elections, nominations et départs	8
1.3.1	Elections	8
1.3.2	Nominations	9
1.4	Pouvoir de surveillance	11
1.4.1	Surveillance administrative	11
1.4.2	Surveillance disciplinaire	12
1.5	Communication	12
1.6	Consultations	12
1.7	Enquêtes	12
1.8	Analyse du pouvoir judiciaire	13
1.9	Divers	13
2	Le Pouvoir judiciaire en 2020	15
2.1	Synthèse et éléments marquants de l'année	15
2.1.1	Crise sanitaire Covid-19	15
2.1.2	Charge de travail (entrées et liquidations 2019–2020)	15
2.2	Dotation des autorités judiciaires	18
3	Activité des juridictions	20
3.1	Tribunal cantonal	20
3.1.1	Remarques sur l'activité	21
3.1.2	Charge de travail – statistiques	21
3.1.3	Rapport détaillé	37
3.2	Ministère public	38
3.2.1	Remarques sur l'activité	38
3.2.2	Charge de travail – statistiques	39
3.2.3	Rapport détaillé	43

3.3	Tribunal des mesures de contrainte	44
3.3.1	Remarques sur l'activité	44
3.3.2	Charge de travail – statistiques	45
3.3.3	Rapport détaillé	47
3.4	Tribunal pénal des mineurs	48
3.4.1	Remarques sur l'activité	48
3.4.2	Charge de travail - statistiques	49
3.4.3	Rapport détaillé	56
3.5	Cellule judiciaire itinérante	57
3.5.1	Remarques sur l'activité	57
3.5.2	Charge de travail - statistiques	58
3.5.3	Rapport détaillé	58
3.6	Tribunal pénal économique	59
3.6.1	Remarques sur l'activité	59
3.6.2	Charge de travail – statistiques	59
3.6.3	Rapport détaillé	60
3.7	Tribunaux d'arrondissement	61
3.7.1	Charge de travail – statistiques	62
3.7.2	Tribunal d'arrondissement de la Sarine	81
3.7.3	Tribunal d'arrondissement de la Singine	83
3.7.4	Tribunal d'arrondissement de la Gruyère	85
3.7.5	Tribunal d'arrondissement du Lac	87
3.7.6	Tribunal d'arrondissement de la Glâne	89
3.7.7	Tribunal d'arrondissement de la Broye	91
3.7.8	Tribunal d'arrondissement de la Veveyse	93
3.8	Justices de paix	95
3.8.1	Charge de travail - statistiques	96
3.8.2	Justice de paix de la Sarine	105
3.8.3	Justice de paix de la Singine	108
3.8.4	Justice de paix de la Gruyère	110
3.8.5	Justice de paix du Lac	112
3.8.6	Justice de paix de la Glâne	114
3.8.7	Justice de paix de la Broye	116
3.8.8	Justice de paix de la Veveyse	118

3.9	Préfectures	120
3.9.1	Activité judiciaire pénale - Charge de travail – statistiques	120
3.9.2	Préfecture de la Sarine	121
3.9.3	Préfecture de la Singine	122
3.9.4	Préfecture de la Gruyère	123
3.9.5	Préfecture du Lac	124
3.9.6	Préfecture de la Glâne	125
3.9.7	Préfecture de la Broye	126
3.9.8	Préfecture de la Veveyse	127
3.10	Commissions de conciliation en matière de bail	128
3.10.1	Charge de travail - statistiques	128
3.10.2	Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine	129
3.10.3	Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac	131
3.10.4	Commission de conciliation en matière de bail de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse	133
3.11	Commission de recours de l'Université	135
3.11.1	Remarques sur l'activité	135
3.11.2	Charge de travail – statistiques	135
3.11.3	Rapport détaillé	136
3.12	Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail	137
3.12.1	Remarques sur l'activité	137
3.12.2	Charge de travail - statistiques	138
3.12.3	Rapport détaillé	139
3.13	Commission de recours en matière d'améliorations foncières	140
3.13.1	Remarques sur l'activité	140
3.13.2	Charge de travail – statistiques	140
3.13.3	Rapport détaillé	141
3.14	Commission d'expropriation	142
3.14.1	Remarques sur l'activité	142
3.14.2	Charge de travail – statistiques	142
3.14.3	Rapport détaillé	143
3.15	Autorité de surveillance du registre foncier	144
3.15.1	Remarques sur l'activité	144
3.15.2	Charge de travail – statistiques	144
3.15.3	Rapport détaillé	145

3.16	Commission de recours en matière de premier relevé	146
3.16.1	Remarques sur l'activité	146
3.16.2	Charge de travail – statistiques	146
3.16.3	Rapport détaillé	147
3.17	Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents	148
3.17.1	Remarques sur l'activité	148
3.17.2	Charge de travail – statistiques	148
3.17.3	Rapport détaillé	149

Introduction

L'article 127 alinéa 3 de la Constitution du canton dispose que le Conseil de la magistrature renseigne annuellement le Grand Conseil sur son activité.

Complètement remanié par rapport aux éditions des années précédentes, ce rapport, structuré en trois parties, se veut plus visuel et plus lisible. La première partie porte sur l'activité proprement dite du Conseil de la magistrature. La deuxième est une synthèse des éléments marquants du Pouvoir judiciaire au cours de cet exercice. Enfin la troisième partie est consacrée aux différentes autorités judiciaires. Pour chacune d'elles, un lien électronique renvoie à leurs rapports et statistiques détaillées.

Quant aux diagrammes, ils ont remplacé les nombreux tableaux de valeurs. Ils ont pour vocation d'illustrer les statistiques et d'en faciliter la compréhension.

Pour simplifier la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Le Conseil de la magistrature

Mission et compétences

Le Conseil de la magistrature (CMAG) est l'organe de surveillance du Pouvoir judiciaire et du Ministère public.

Il est indépendant des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. La surveillance administrative comprend l'examen des rapports annuels et l'inspection annuelle des autorités judiciaires et du Ministère public. La surveillance administrative des autorités judiciaires de première instance peut être déléguée, pour une durée limitée, au Tribunal cantonal. Le Conseil de la magistrature préavise, à l'intention du Grand Conseil, les candidatures aux postes du pouvoir judiciaire et du Ministère public. Il peut, à l'égard des autorités judiciaires et du Ministère public, émettre des directives, donner des instructions et prendre toute autre mesure nécessaire.

Site du CMAG : <https://www.fr.ch/cmagg>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Johannes Frölicher, Président ; Damien Colliard, Vice-président ; Raphaël Bourquin, Nicolas Charrière, Nadine Gobet, Michel Heinzmann, Maurice Ropraz, Wanda Suter, Membres

- > Commission interne des élections : Raphaël Bourquin, Président ; Nadine Gobet, Johannes Frölicher, Membres
- > Commission interne de surveillance disciplinaire : Nicolas Charrière, Président ; Damien Colliard, Michel Heinzmann, Membres
- > Commission interne de surveillance administrative : Philippe Vallet, Président ; Maurice Ropraz, Wanda Suter, Membres
- > Secrétariat : Christine Keller, Secrétaire générale ; Yolande Brünisholz, Secrétaire

1.1 Conseil et secrétariat

Au cours de cet exercice, le Conseil de la magistrature (ci-après le Conseil) a subi plusieurs modifications. Ayant atteint l'âge de la retraite, Walter Stoffel, représentant de l'Université, a quitté le Conseil le 31 juillet. Michel Heinzmann, élu en mai 2020 par le Grand Conseil, l'a remplacé à compter du 1^{er} août.

A la fin de l'année, Raphaël Bourquin et Philippe Vallet sont arrivés au terme de leur premier mandat de cinq ans. Sur proposition des corps concernés, le Grand Conseil a élu en décembre la Procureure générale adjointe Alessia Chocomeli pour succéder à Raphaël Bourquin dès le 1^{er} janvier 2021, et a reconduit Philippe Vallet pour un second mandat en qualité de représentant des autorités de première instance.

Le Conseil remercie chaleureusement Walter Stoffel dont les compétences juridiques et les observations avisées ont été précieuses pour le fonctionnement du collège. Il sait gré également à Raphaël Bourquin de son implication très active et de son excellente collaboration avec l'ensemble de ses membres.

Enfin, le Conseil a désigné Damien Colliard à sa vice-présidence pour remplacer dès le 21 août 2020 Nadine Gobet arrivée au terme de deux mandats successifs. Cette dernière continuera de siéger au sein du Conseil en tant que membre jusqu'au 31 mai 2021.

Le personnel du secrétariat, composé de Christine Keller, Secrétaire générale et de Yolande Brünisholz, Secrétaire, est resté stable au cours de cet exercice.

Le Président du Conseil, Johannes Frölicher, fait partie du comité de pilotage de l'analyse du Pouvoir judiciaire. Il est également co-mandant, avec le Directeur de la sécurité et de la justice, du programme e-justice qui vise à digitaliser la justice. Quant à Christine Keller, elle représente le Conseil au sein de la Commission informatique des autorités judiciaires.

A compter de la mi-mars 2020, la crise sanitaire majeure du Covid-19 a perturbé l'organisation et le travail habituel du Conseil, à l'instar de l'ensemble du Pouvoir judiciaire. Face à une situation totalement inédite, les autorités judiciaires ont été confrontées dans leurs activités juridictionnelles à d'importants défis. Soucieux tant d'assurer le fonctionnement de la justice dans le respect des mesures sanitaires promulguées par le Canton et la Confédération que de protéger les collaborateurs des autorités et les parties aux procédures, le Conseil a édicté le 16 mars des directives et instructions. Destinées dans un premier temps à permettre aux différents acteurs de la justice de s'organiser pour assurer le respect des consignes sanitaires et de revoir l'organisation de leur travail, elles ont été ensuite régulièrement réexaminées et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation et des demandes des autorités.

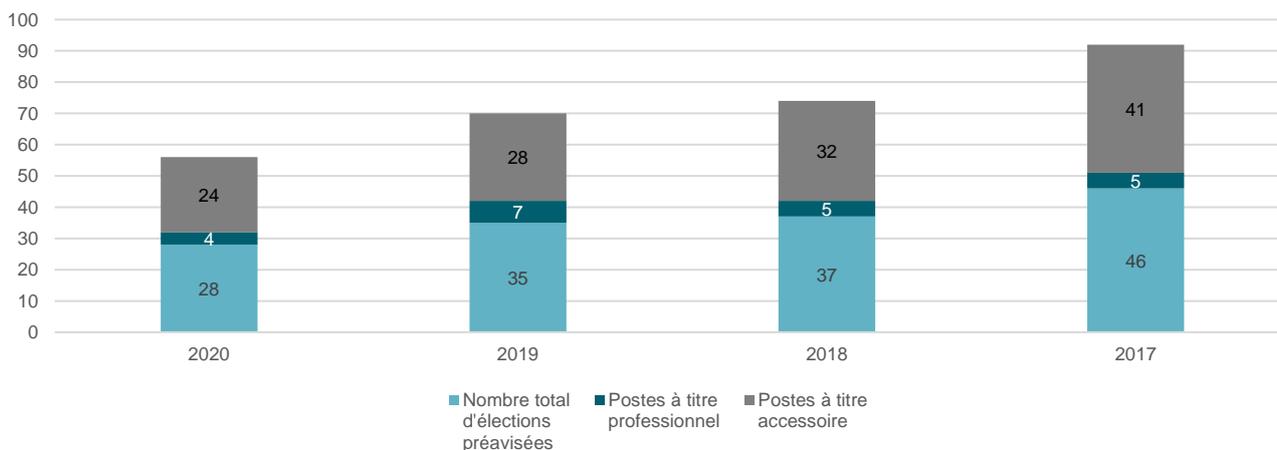
Equipé du matériel informatique nécessaire, le secrétariat du Conseil a pu télé-travailler sans problème dès le 16 mars 2020. Bon nombre de ses dossiers ayant été digitalisés antérieurement à la crise sanitaire, son fonctionnement n'a nullement été entravé par l'éloignement physique de son personnel.

1.2 Séances plénières et des commissions

En 2020, le Conseil a tenu dix séances plénières. Trois séances ont dû être annulées au printemps en raison de la pandémie de Covid-19, ce qui l'a obligé à prendre ses décisions par circulation. Sa salle de conférence s'avérant trop petite pour respecter les normes sanitaires en vigueur, il a utilisé dès le mois de mai d'autres locaux plus spacieux et conformes. Il remercie ainsi chaleureusement la ville de Fribourg et la Chancellerie d'Etat qui lui ont gracieusement mis à disposition des salles pour ses séances plénières. Avec l'apparition de la 2^{ème} vague de Covid-19 en automne, il a finalement recouru à la visioconférence.

Les commissions se sont réunies en présentiel et par visioconférence en fonction des besoins. Malgré la pandémie, le Conseil a pu, par délégations, procéder aux inspections des autorités judiciaires. La Commission des élections a également auditionné des candidats aux fonctions judiciaires à titre professionnel.

Elections - préavis Conseil de la magistrature 2017-2020



1.3 Elections, nominations et départs

1.3.1 Elections

En 2020, le Conseil a préavisé 28 élections, dont 4 pour des postes à titre professionnel (3 d'entre eux étant des postes à 10%), ainsi que les réélections du Procureur général et de ses deux adjoints. Il continue de recourir aux tests de personnalité pour les postes professionnels et pour la première fois, a soumis des candidats à un test linguistique externe pour un poste professionnel repourvu en février 2021.

Dès le début de l'année, le secrétariat du Conseil a mis en place, en collaboration avec le secrétariat du Grand Conseil, la numérisation de la procédure des élections judiciaires. Les candidats ont désormais la possibilité de postuler en ligne. Les dossiers de candidature sont numérisés et transmis par voie électronique à la Commission de justice.

Elections

Personne élue	Fonction	Remplacement
Tribunal cantonal		
Jean-Marc Sallin	Juge suppléant (dès 01.01.21)	Georges Chanez
Sandrine Schaller Walker	Juge suppléante (dès 01.01.21)	Corboz Pierre
Bruno Pasquier	Juge suppléant (dès 01.01.21)	Ombeline De Poret Bortolaso
Ministère public		
Fabien Gasser	Procureur général	réélection
Raphaël Bourquin	Procureur général-adjoint	réélection
Alessia Chocomeli	Procureure générale-adjointe	réélection
Tribunal des mesures de contrainte		
Sonja Walter	Juge	Felix Baumann
Tribunal pénal économique		
Céline Cal-Oberson	Assesseure	Armin Per Imesch
Julien Joseph Collaud	Assesseur	Daniel Unternährer
Franz Walter	Assesseur	Madeleine Descloux
Tribunal d'arrondissement de la Sarine		
Hans Jungo	Assesseur	Annegret Weidling
Tribunal d'arrondissement de la Gruyère		
Maryse Gapany Joye	Assesseure	Marguerite Brülhart
Tribunal d'arrondissement du Lac		
Remplacement en 2021	Assesseur-e	Nicole Alexandra Piano Aeby
Tribunal des prud'hommes de la Sarine		
Christelle Almeida Borges	Présidente 10% (dès 01.01.21)	
Nicole Madeleine Aeby	Assesseure (travailleurs) (dès 01.01.21)	Chantal Hayoz Clément
Tribunal des prud'hommes de la Singine		
Caroline Gauch	Présidente 10%	
Tribunal des prud'hommes du Lac		
Anna Schwaller	Présidente 10%	Peter Stoller
Justice de paix de la Sarine		
Non remplacée	Assesseur-e	Jacqueline Raemy

Elections

Personne élue	Fonction	Remplacement
Justice de paix de la Gruyère		
Sylvain Bertschy	Assesseur	Pascale Pache Looten
François Charrière	Assesseur dès 01.01.21	Mick Décosterd
Justice de paix de la Singine		
Tamara Aebischer	Assesseure	Michel Eltschinger
Commission de conciliation en matière de bail du Sud		
Elodie Surchat	Assesseure dès 01.01.21	Florian Demierre
Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine		
Samuel Hirt	Assesseur dès 01.01.21	Richard Wolf
Commission d'expropriation		
Imre Schnierer	Assesseur dès 01.01.21	Walter Schoop
Commission de recours en matière de premier relevé		
Marcel Koller	Assesseur dès 01.01.21	René Sonney
Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail		
Suat Ayan Janse von Vuuren	Présidente dès 01.01.21	Christian Esseiva
Raphaël Brandt	Assesseur (travailleurs) dès 01.01.21	Chantal Hayoz Clément
Commission de recours de l'Université		
Frédérique Joëlle Weil Fivian	Assesseure	Michel Heinzmann
Petra Vondrasek	Assesseure dès 01.01.21	Barbara Hallensleben

Le Conseil exprime sa gratitude à toutes les personnes ayant œuvré pour le Pouvoir judiciaire au cours de cet exercice, en particulier celles mentionnées dans ce rapport. Il les remercie pour leur travail et leur engagement indispensables au bon fonctionnement de la justice fribourgeoise.

1.3.2 Nominations

Il est rappelé que dans des situations exceptionnelles et urgentes, le Conseil est habilité à nommer de sa propre autorité un juge pour une durée maximale de six mois (art. 91 al.1 let. d LJ). Lorsqu'il est vraisemblable qu'un magistrat sera empêché pour une période plus longue, il peut pourvoir à son remplacement pour douze mois maximum, moyennant approbation du Grand Conseil, sur préavis de la Commission de justice (art. 91 al. 1 let. dbis LJ).

Régulièrement appelé à nommer des juges/présidents-es/procureurs-es ad hoc pour remplacer pendant une durée déterminée des titulaires temporairement indisponibles (art. 91 al. 1 let. d et dbis LJ), le Conseil a décidé de constituer un réservoir de candidats susceptibles de faire l'objet d'une telle nomination. Il a par conséquent invité tous les greffiers des autorités judiciaires à manifester leur intérêt à assumer un mandat ad hoc. Sa démarche, qui a rencontré un écho favorable, donnera l'opportunité à des greffiers de faire une première expérience de la magistrature.

A l'issue d'un mandat ad hoc, le Conseil procède normalement à une inspection finale. Cette année, en raison de la crise sanitaire, il y a renoncé et a demandé aux magistrats de lui transmettre un rapport final d'activité. Les greffiers ayant accompli un tel mandat se voient délivrer une attestation.

En 2020, le Conseil a nommé quatre magistrats ad hoc (art. 91 al.1 let. d LJ) et prolongé le mandat d'une procureure ad hoc nommée en 2019 (art. 91 al. 1 let. d bis LJ). Il a par ailleurs fait usage de l'art. 22 LJ à treize reprises, dont deux pour des magistrats hors canton.

Nominations

Personne nommée	Fonction	Base légale
Ministère public		
Dominique Jaunin Luciani	Procureur ad hoc	art. 22 LJ
Pierre Aubert	Procureur ad hoc	art. 22 LJ
Sonja Hurni	Procureure ad hoc	art. 91 al. 1 let d bis LJ
Tribunal des mesures de contrainte		
Cornelia Thalmann	Juge ad hoc (allemand)	art. 91 al. 1 let d LJ
Tribunal d'arrondissement de la Sarine		
Sonia Bulliard Grosset	Présidente ad hoc	art. 22 LJ
Céline Brunod	Présidente ad hoc	art. 91 al. 1 let d LJ
Tribunal des prud'hommes de la Sarine		
Céline Brunod	Présidente ad hoc	art. 91 al. 1 let d LJ
Tribunal des baux de la Sarine		
Céline Brunod	Présidente ad hoc	art 91 al. 1 let d LJ
Tribunal des prud'hommes du Lac		
Rebecca Jutzet	Présidente ad hoc	art. 22 LJ
Tribunal des prud'hommes de la Singine		
Caroline Gauch	Présidente ad hoc 10%	art. 91 al. 1 let d LJ
Justice de paix de la Sarine		
Seraina Rohner Stulz	Juge suppléante	art. 22 LJ
Martina Gerber	Juge suppléante	art. 22 LJ
Justice de paix du Lac		
Seraina Rohner Stulz	Juge suppléante	art. 22 LJ
Martina Gerber	Juge suppléante	art. 22 LJ
Justice de paix de la Gruyère		
Wanda Suter	Juge suppléante	art. 22 LJ
Claudine Lerf	Juge suppléante	art. 22 LJ
Seraina Rohner Stulz	Juge suppléante	art. 22 LJ
Martina Gerber	Juge suppléante	art. 22 LJ
Justice de paix de la Broye		
Sophie Germond	Juge suppléante	art. 22 LJ
Justice de paix de la Singine		
Yannick Riedo	Juge de paix ad hoc 50%	art. 91 al. 1 let d LJ

1.4 Pouvoir de surveillance

L'art. 127 de la Constitution (Cst.) charge le Conseil de la surveillance administrative et disciplinaire du Pouvoir judiciaire et du Ministère public (al.1). Le Conseil est autorisé à déléguer au Tribunal cantonal la surveillance administrative des autorités judiciaires de première instance (al. 2).

1.4.1 Surveillance administrative

Outre l'inspection du Tribunal cantonal qui lui revient d'office, le Conseil a inspecté les autorités suivantes :

- > Le Procureur général et ses deux adjoints ainsi que la Procureure Stéphanie Amara ;
- > Les Tribunaux d'arrondissement de la Singine et de la Broye ;
- > Les Présidents civils du Tribunal de la Sarine ;
- > Les Justices de paix de la Singine et de la Broye ;
- > La Juge itinérante ;
- > Le Tribunal pénal des mineurs ;
- > Le Tribunal des mesures de contrainte ;
- > La Commission d'expropriation.

L'inspection des autres autorités a été déléguée au Tribunal cantonal comme l'autorise l'art. 127 al. 2 Cst.

Dans l'ensemble, les inspections n'ont pas révélé de dysfonctionnement. Le Conseil note cependant que beaucoup d'autorités se plaignent d'une surcharge et d'un manque de ressources (cf. point 2.2 ci-après). Se fondant sur les inspections et rapports des autorités, il a formulé des remarques pour chacune d'elles au chapitre 3.

Statistiques – informatique

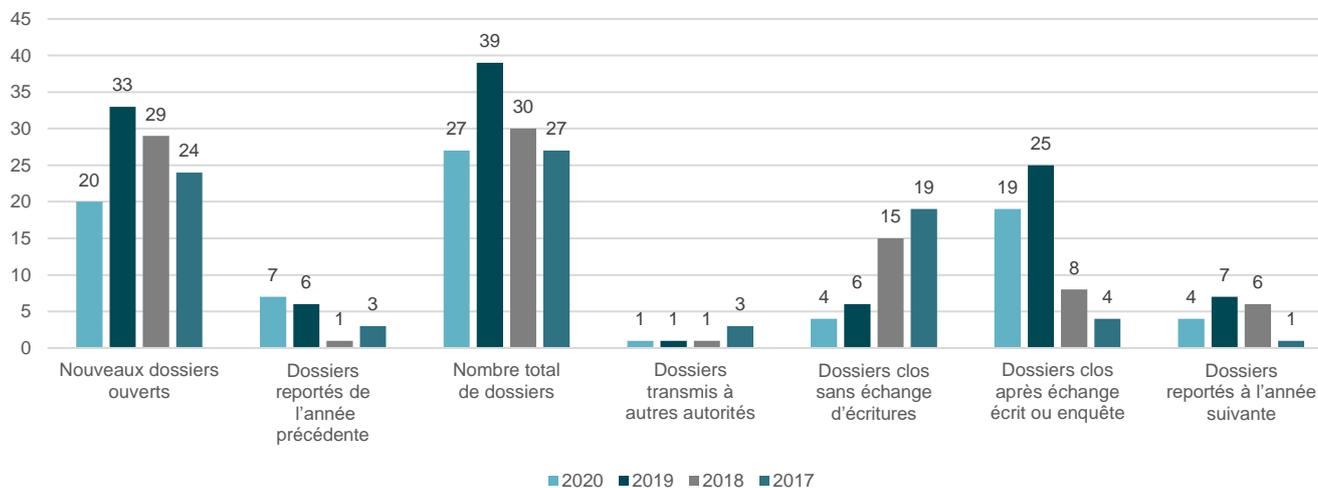
Dans le cadre de la surveillance administrative, le Conseil examine et analyse les statistiques des autorités non seulement pour l'établissement de son rapport annuel sur l'activité judiciaire mais également en vue des inspections évoquées ci-dessus. La connaissance de ces chiffres est indispensable pour réagir aux surcharges et aux retards, identifier tout problème concernant les méthodes de travail des juges et utiliser de manière efficace la Cellule itinérante, destinée à soulager les autorités temporairement surchargées. C'est également un outil précieux pour identifier les problèmes de dotation des tribunaux et soutenir de manière étayée auprès des autorités politiques les demandes d'EPT supplémentaires pour ceux qui sont durablement sous-dotés.

Ne disposant pas d'un système de statistiques automatisé, le Conseil s'est adressé au SITel au début du printemps, afin de développer une application susceptible de rationaliser son travail. Depuis la fin de l'année, il bénéficie ainsi d'un système d'extraction des données automatique ainsi que d'un accès direct et centralisé aux statistiques des tribunaux d'arrondissement. Si cette solution facilite une partie de sa tâche, elle demeure toutefois très partielle puisque pour le moment, elle vaut uniquement pour les statistiques civiles des tribunaux d'arrondissement. Le Conseil appelle de ses vœux l'extension rapide de cette application à l'ensemble des matières et des autorités judiciaires, en soulignant l'importance pour sa tâche de surveillance d'avoir accès en tous temps et de manière autonome à toutes les statistiques du Pouvoir judiciaire.

Quant à la base de données vieillissante regroupant l'ensemble des magistrats professionnels et non professionnels du canton, elle ne permet pas de travailler de manière rationnelle et efficace. Le Conseil doit pouvoir disposer à l'avenir d'un outil moderne et performant pour gérer les ressources en juges et informer, respectivement répondre rapidement aux questions posées par les autorités politiques et les justiciables en relation avec la composition des autorités judiciaires.

1.4.2 Surveillance disciplinaire

Surveillance disciplinaire - évolution 2017-2020



Le nombre de nouvelles dénonciations est à la baisse. A relever que plusieurs intervenants sont revenus à la charge une ou plusieurs fois après la décision de classement du Conseil. Ces interventions réitérées, qui concernent des éléments sur lesquels le Conseil s'est déjà prononcé, ne sont pas comptabilisées comme de nouvelles entrées. Elles représentent néanmoins une charge de travail certaine.

La procédure disciplinaire ouverte en 2019 contre un magistrat professionnel a donné lieu à un blâme.

1.5 Communication

Vu la situation sanitaire prévalant en juin, le Conseil a annulé la conférence de presse relative à la parution de son rapport annuel. En lieu et place, le Président du Conseil a répondu par téléphone aux questions des journalistes.

Dit rapport a été présenté devant le Grand Conseil lors de sa session de rattrapage en août. Le Président du Conseil a assisté à cette présentation comme le veut la loi (art. 198a de la loi sur le Grand Conseil).

1.6 Consultations

Le Conseil s'est déterminé sur une motion relative au domicile des juges et au temps partiel des juges cantonaux ainsi que sur la modification de la loi sur la justice et le code de procédure et de juridiction administrative. Il s'est par ailleurs rallié aux déterminations de la Commission informatique des autorités judiciaires et du Ministère public sur le projet d'ordonnance concernant l'organisation de la digitalisation et des systèmes d'information.

1.7 Enquêtes

Incidences de la 1ère vague de Covid-19 sur les Autorités judiciaires fribourgeoises

Afin de se faire une idée des incidences de la crise sanitaire sur l'activité judiciaire du canton, le Conseil a procédé en mai à une première enquête sommaire auprès de toutes les autorités judiciaires. Il a cherché à connaître le nombre d'annulations ou de reports de séances entre le 16 mars et le 7 mai 2020 ainsi que leurs conséquences à court et moyen terme.

Durant l'été, il a lancé une seconde enquête beaucoup plus approfondie élaborée conjointement avec le Service de la justice, afin d'évaluer les incidences de la 1ère vague du Covid-19 sur l'activité judiciaire. 46 autorités judiciaires y ont répondu. Une synthèse de cette enquête a été transmise à l'ensemble des magistrats. Un communiqué résumant les constats de sa consultation a également été envoyé à la presse. Les points essentiels ressortant de dite enquête figurent au point 2.1 ci-après.

Le Conseil continuera de suivre la situation et procédera à une nouvelle évaluation sur la 2^{ème} vague en 2021 à une date fixée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Rémunération des assesseurs

Suite à l'intervention en 2019 d'un assesseur demandant la réévaluation de la rémunération des juges non professionnels (cf. rapport 2019 pt 1.2.7.5), le Conseil, avec le concours du Service de la justice, a procédé à une analyse comparative de leurs indemnités dans les cantons romands et de Berne. S'il est apparu que la rémunération des assesseurs fribourgeois est inférieure à celles des autres cantons, elle n'impacte pas véritablement le fonctionnement de la justice et n'a pas conduit ces dernières années à une pénurie systématique de candidats répondant aux conditions des mises au concours. Admettant toutefois que la modicité de l'indemnisation des juges non permanents n'est pas adaptée aux compétences parfois très pointues requises pour exercer la fonction d'assesseur et à la charge de travail qu'elle représente, le Conseil a transmis cette question politique à la Direction de la sécurité et de la justice pour suite utile.

Dans le courant de l'automne, la Commission de justice a, à son tour, soutenu auprès de cette direction un relèvement du traitement des magistrats non professionnels.

Représentation des âges et des sexes des assesseurs au sein des autorités judiciaires fribourgeoises

Dans le cadre de l'intervention susmentionnée, le Conseil a également procédé à l'analyse de la répartition des sexes et de l'âge des assesseurs au sein des autorités judiciaires fribourgeoises. Cet examen n'a pas permis de relever une surreprésentation des retraités en leur sein (les assesseurs peuvent exercer leur fonction jusqu'à 70 ans révolus) mais a révélé la prépondérance des personnes âgées de 50 à 60 ans. La population de moins de 40 ans est par contre minoritaire. Quant aux sexes, si dans l'ensemble ils sont représentés de manière pratiquement égale au sein des autorités judiciaires, certaines instances ou tribunaux connaissent une surreprésentation féminine. Tel est le cas notamment des justices de paix.

1.8 Analyse du pouvoir judiciaire

Le 2^{ème} volet de l'analyse du pouvoir judiciaire mandatée par le Conseil d'Etat est en cours. Il concerne les Justices de paix, le Tribunal pénal des mineurs, le Tribunal des mesures de contrainte, le Tribunal pénal économique et les commissions de conciliation en matière de bail.

1.9 Divers

Conciliation

Dans le courant du mois de juin, le Conseil a rappelé aux magistrats l'importance de la conciliation. Il leur a signalé une formation en la matière organisée par le groupement suisse des magistrats pour la médiation et la conciliation qui malheureusement a dû être annulée en raison de la situation sanitaire.

Heures supplémentaires des magistrats

Il est rappelé que les magistrats qui demandent la validation de leurs heures supplémentaires en vue de leur paiement doivent les justifier.

En 2020, le Conseil a validé les heures supplémentaires de cinq magistrats.

2 Le Pouvoir judiciaire en 2020

2.1 Synthèse et éléments marquants de l'année

2.1.1 Crise sanitaire Covid-19

L'exercice 2020 a sans conteste été bousculé par la crise sanitaire survenue dès la mi-mars. Confrontées à une situation totalement inédite, les autorités judiciaires ont toutefois bien géré la première vague de la pandémie. Si les mesures prises dès le début de la crise sanitaire ont entraîné des annulations et reports de séances en avril et mai, les tribunaux n'ont toutefois jamais cessé de fonctionner. Selon l'enquête du Conseil menée durant l'été, ces mesures ont certes influencé à la baisse le nombre de liquidations pour 59% des autorités sondées mais la « trêve » engendrée par la crise sanitaire a aussi permis à certaines d'entre elles (37%) de rattraper des retards (rédactions, archivage). A la fin de l'été, toutes les autorités, à l'exception des Justices de paix de la Broye et de la Singine, de la Commission de conciliation en matière de bail à loyer du sud et dans une moindre mesure du Tribunal d'arrondissement de la Sarine, étaient en mesure d'assigner leurs séances normalement. Quant au Tribunal de la Gruyère, à la Justice de paix de la Glâne et à la Préfecture de la Broye, qui travaillaient déjà à flux tendus avant la crise sanitaire, ils ont vu leur situation se péjorer, ce qui leur fait craindre de ne pouvoir faire face à leur charge de travail sans moyens supplémentaires.

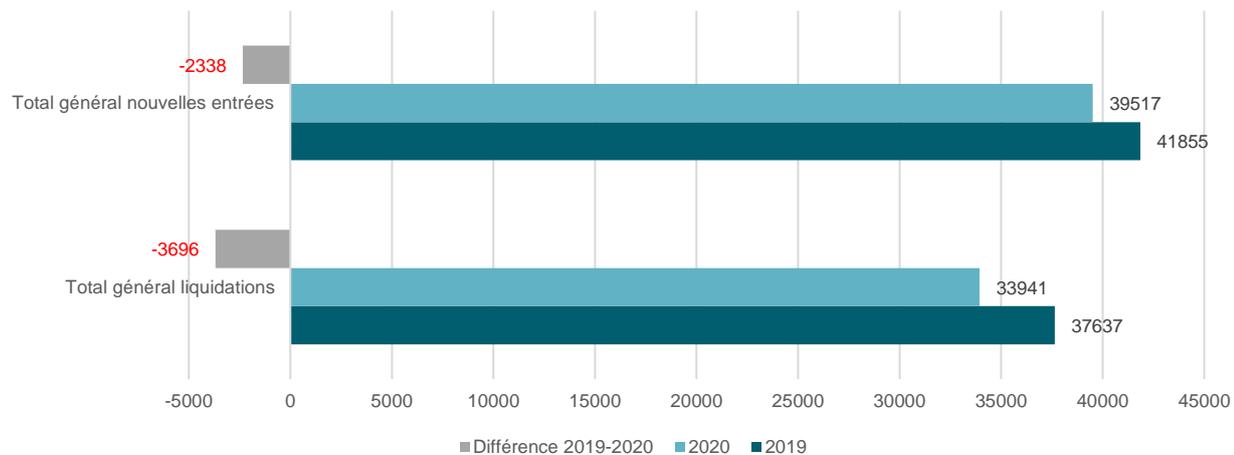
Sur le plan informatique, les autorités judiciaires ont été globalement satisfaites des prestations du SITel qui leur a rapidement mis à disposition des outils et les accès informatiques nécessaires. Du matériel supplémentaire et des améliorations ont toutefois encore été demandés. Les autorités ont largement recouru au télétravail (80% d'entre elles), plus modestement à la visioconférence (26%).

Dès l'été, une salle supplémentaire a été mise à disposition des autorités à Granges-Paccot. Elle s'est avérée d'un grand secours pour les celles (17) ne disposant pas de locaux suffisamment spacieux pour assurer le respect des distances sanitaires.

2.1.2 Charge de travail (entrées et liquidations 2019–2020)

S'agissant de la charge de travail et des liquidations globales du Pouvoir judiciaire, il est important de relever que sans un outil statistique uniforme applicable à toutes les autorités judiciaires et compte tenu des natures différentes des procédures pendantes auprès des autorités, il est difficile d'en donner une véritable vue d'ensemble. Les diagrammes ci-dessous ne tiennent pas compte des chiffres de la Cellule itinérante qui sont déjà compris dans ceux des autorités lui ayant transmis les dossiers. Il en va de même pour les Préfectures qui ne disposent pas du système Tribuna et dont certaines entrées sont déjà comptabilisées au Ministère public, ainsi que pour les Commissions de conciliation en matière de bail, dont une partie des chiffres se retrouvent dans ceux des tribunaux. Par souci d'exhaustivité, ces chiffres sont toutefois répertoriés dans la seconde partie des tableaux ci-dessous.

Entrées et liquidations des Autorités disposant du logiciel Tribuna - évolution 2019-2020
(sans Commissions et Préfectures)



2.1.2.1 Nouvelles entrées

Autorités disposant du logiciel Tribuna	2020	2019
Tribunal cantonal	2904	3249
Ministère public	14445	15678
Tribunal des mesures de contrainte	634	688
Tribunal pénal des mineurs	1427	2162
Cellule judiciaire itinérante ¹⁾	279	258
Tribunal pénal économique	3	6
Tribunaux d'arrondissement	10980	11472
Justices de paix	9124	8600
Total	39517	41855

¹⁾ Les entrées de la Cellule itinérante sont déjà comptabilisées dans les autorités qui lui ont transmis les dossiers.

Autres Autorités	2020	2019
Préfectures ¹⁾	16045	17364
Commissions de conciliations en matière de bail ²⁾	725	662
Commission de recours de l'Université	4	5
Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail	4	2
Commission de recours en matière d'améliorations foncières	2	0
Commission d'expropriation	3	6
Autorité de surveillance du registre foncier	5	6
Commission de recours en matière de premier relevé	0	3
Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents	7	7
Total	16795	18055
Total général toutes autorités judiciaires	56312	59910

¹⁾ Une partie des entrées des Préfectures, qui ne disposent pas du système informatique Tribuna, est déjà comptabilisée au Ministère public.

²⁾ Une partie des affaires des commissions figurent dans les rôles des tribunaux.

2.1.2.2 Liquidations

Autorités disposant du logiciel Tribuna	2020	2019
Tribunal cantonal	3124	3270
Ministère public	9861	11099
Tribunal des mesures de contrainte	634	688
Tribunal pénal des mineurs	1561	2'947
Cellule judiciaire itinérante ¹⁾	268	217
Tribunal pénal économique	6	3
Tribunaux d'arrondissement	10369	11635
Justices de paix	8386	7995
Total	33941	37637

¹⁾ Les liquidations de la Cellule itinérante sont déjà comptabilisées dans les autorités qui lui ont transmis les dossiers.

Autres Autorités (sans préfectures)	2020	2019
Commissions de conciliations en matière de bail ¹⁾	736	608
Commission de recours de l'Université	8	9
Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail	4	3
Commission de recours en matière d'améliorations foncières	2	2
Commission d'expropriation	1	9
Autorité de surveillance du registre foncier	3	6
Commission de recours en matière de premier relevé	1	6
Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents	11	5

¹⁾ Une partie des affaires des commissions figurent dans les rôles des tribunaux

Malgré une charge de travail globalement importante, le **Tribunal cantonal**, qui est parvenu à diminuer sensiblement le nombre des dossiers pendant (-17.5%), conclut cet exercice sur un bilan positif. Il faut toutefois tempérer cette embellie en rappelant que l'autorité de recours est impactée à retardement par la conjoncture, souvent plus d'une année après les effets ressentis en 1^{ère} instance.

Le **Ministère public** a également géré de manière efficace la crise sanitaire qui a eu un impact modéré sur son fonctionnement. Sa charge de travail reste néanmoins importante.

Les renforts en personnel dont a bénéficié le **Tribunal pénal des mineurs** cette année lui ont permis de se stabiliser. La pandémie et le confinement ont eu en outre un effet positif sur le nombre de ses affaires qui a chuté de 34% entre 2019 et 2020.

Le nombre de nouvelles affaires, toutes matières confondues, enregistrées par les **Tribunaux d'arrondissement** a reculé de 4, 3%. Les liquidations sont également à la baisse (-8.5%). Tous les districts sont concernés sauf la Veveyse où l'on note une augmentation de 12.5% des nouvelles affaires et de 7% des liquidations. Dans tout le canton par contre, les affaires pendantes sont en augmentation (+10.4%).

Entré en fonction en 2011, le **Tribunal des mesures de contrainte** a vu ses dossiers et domaines de compétence augmenter sans que sa dotation en magistrat suive (1.5 EPT). Quand bien même le nombre des nouvelles entrées est à la baisse, il est clairement sous-doté et est aujourd'hui à la limite d'être encore en mesure de faire face à ses missions.

Toujours plus sollicitée, la **Cellule judiciaire itinérante** est indispensable au fonctionnement de plusieurs autorités. En dépit d'une charge de travail croissante, elle a augmenté sensiblement ses liquidations (+23.5%) au cours de cet exercice. Son fonctionnement prévu jusqu'à fin 2020 a été prolongé par le Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure budgétaire 2021.

Le volume des nouvelles affaires toutes matières confondues **des Justices de paix** continue de croître (+6%) et les dossiers de se complexifier. Le nombre de décisions prises a augmenté tant en matière de protection des adultes (+20%) et des mineurs (+7.5%) que de successions (+32%). Les décès liés à la pandémie ont fortement chargé ces autorités. Si bon nombre de Justice de paix réclament des moyens supplémentaires, la situation de surcharge de celle de la Sarine est particulièrement préoccupante.

Pendant la crise sanitaire du printemps, ces autorités ont toutes rencontré des problèmes avec le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et les services officiels des curatelles qui n'ont plus exercé leur mandat sur le terrain et n'ont partant plus exécuté leurs décisions. Le fait que les curateurs du SEJ interrompent leur contact avec les personnes dont ils devaient s'occuper durant le semi-confinement a engendré une charge supplémentaire pour toutes les Justices de paix.

Fortement impactées par la pandémie et les mesures liées à celle-ci, les **Préfectures** se sont concentrées en priorité sur la gestion de la crise sanitaire, ce qui a entraîné un recul de leur activité judiciaire de 7.6%.

Quant aux **Commissions de conciliation en matière de bail**, le nombre de nouvelles affaires repart à la hausse après trois ans de recul (2020 : 725, 2019 : 662, 2018 : 835). Ces trois autorités ont toutes amélioré leur taux de conciliation (Sarine : 84.2%, Singine et Lac : 72%, Sud : 83.27%).

2.2 Dotation des autorités judiciaires

D'une manière générale, le Conseil constate depuis un certain nombre d'années – dans le cadre des inspections des tribunaux qu'il effectue et de l'analyse des rapports qui lui sont transmis – qu'un nombre croissant d'instances rapportent être en sous-effectif (personnel du secrétariat, du greffe ou de magistrats). Dans ce contexte, il a dû se justifier auprès du Grand Conseil et de la Commission de justice sur des questions liées aux ressources mises à disposition de la justice, malgré le fait qu'il n'a pas de compétence décisionnelle y relative.

Il a lui-même pu constater les conséquences de cette surcharge qui nécessitent de plus en plus son intervention et relève en particulier ce qui suit :

- > un nombre croissant d'autorités demandent à pouvoir recourir à la Cellule itinérante ; or, celle-ci – constituée d'un poste à 100%, en langue française - est pour l'essentiel attribuée à deux instances dont le fonctionnement ordinaire ne saurait être garanti sans cet appui permanent ;
- > de plus en plus de tribunaux demandent à être déchargés par des nominations de juges ad hoc, dans des situations où ils doivent faire face à des procédures importantes, complexes ou chronophages ; de telles mesures extraordinaires ne seraient pas nécessaires si la dotation en personnel était suffisante ;
- > des absences de magistrats, par exemple pour cause de maladie ou de maternité, doivent être régulièrement compensées par des nominations ad hoc, les autorités se voyant dans l'impossibilité d'absorber des telles pertes de forces de travail ;
- > les heures supplémentaires des magistrats – qui doivent être validées par le Conseil – sont en augmentation ;
- > une intervention du Conseil a été nécessaire pour prévenir les éventuelles conséquences d'un burnout lié à la surcharge qui menaçait ;
- > certaines plaintes adressées au Conseil contre des magistrats trouvent en partie leur fondement dans la surcharge, respectivement la longueur des procédures qui en résulte ;
- > les acteurs de la justice émettent des critiques sur la durée des procédures.

Cette évolution est inquiétante et suscite deux remarques.

D'une part, une justice qui fonctionne est garante de la stabilité de l'Etat de droit. Rendre la justice dans des délais raisonnables participe au bon fonctionnement de l'économie et maintient la paix sociale. Pour le Conseil, il est essentiel que le canton de Fribourg dispose d'un système judiciaire efficient auquel les citoyens et entreprises peuvent recourir d'une manière efficace.

D'autre part, la surcharge comporte non seulement un fort risque de péjorer les conditions de travail des employés de la justice avec les effets négatifs qui peuvent en résulter (stress, burnout, mauvaise ambiance de travail, fluctuation du personnel), mais aussi de conduire à une baisse de la qualité des prestations de la justice (qualité des arrêts, disponibilité moindre des magistrats, baisse de l'acceptation des décisions par les parties résultant du sentiment de ne pas avoir été écoutées, renonciation à la formation continue, etc.).

Les facteurs de l'augmentation de la charge de travail des tribunaux sont multiples. On relèvera notamment l'augmentation de la population, la complexification tant de la législation et de la jurisprudence que des procédures en raison notamment de l'internationalisation des liens commerciaux et sociaux ou de la technologisation croissante, la propension à recourir aux tribunaux, ainsi que la facilité et la nécessité des parties de recourir aux services d'avocats, etc.

Au vu de ce qui précède, le Conseil de la magistrature ne peut que soutenir avec force les demandes budgétaires tendant à augmenter les effectifs des tribunaux. Il est d'avis qu'on ne peut pas attendre les éventuels changements dans l'organisation de la justice qui résulteront le cas échéant de l'analyse d'Ecoplan avant d'y donner suite. La question des ressources ne peut pas être liée directement au résultat de cette analyse, dès lors qu'elle tendait dès le départ uniquement à détecter d'éventuelles défaillances dans l'organisation de la justice et non à déterminer son besoin en personnel.

Enfin, on ne saurait en aucun cas apprécier le bien-fondé des demandes en personnel en se référant aux seuls chiffres de liquidation les plus élevés des instances respectives. En effet, cela ne peut se faire sans une soigneuse analyse dans laquelle une multitude de facteurs sont à prendre en compte.

3 Activité des juridictions

3.1 Tribunal cantonal

Mission et compétences

Le Tribunal cantonal (TC) est l'autorité supérieure en matière civile, pénale et administrative. En principe, il statue sur les appels et recours contre un jugement d'un Tribunal de 1ère Instance ainsi que sur les actions et recours contre des décisions rendues par des autorités administratives. A ce titre, il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de surveillance déléguée de l'administration de la justice.

Site du TC : <https://www.fr.ch/tc>

Organisation et composition au 31.12.2020

Christian Pfammatter, Président ; Michel Favre, Vice-président

Dina Beti, Marc Boivin, Jérôme Delabays, Markus Ducret, Johannes Frölicher, Dominique Gross, Yann Hofmann, Marianne Jungo, Daniela Kiener, Catherine Overney, Anne-Sophie Peyraud, Laurent Schneuwly, Marc Sugnaux, Sandra Wohlhauser, Membres

Annick Achtari, François-Xavier Audergon, Felix Baumann, Olivier Bleicker, Sonia Bulliard Grosset, Jenny Castella, Georges Chanez, Pierre Corboz, Francine Defferrard, Omblin de Poret Bortolaso, Catherine Faller, Susanne Fankhauser, Debora Friedli, Caroline Gauch, Tarkan Göksu, Catherine Hayoz, Michel Heinzmann, Christophe Maillard, Mélanie Maillard Russier, Séverine Monferini Nuoffer, Jean-Luc Mooser, André Riedo, Armin Sahli, Daniel Schneuwly, Erika Schnyder, Kurt Schwab, Pascal Terrapon, Catherine Yesil- Huguenot, Juges suppléants

- > Ie Cour d'appel civil : Jérôme Delabays, Président ; Dina Beti, Sandra Wohlhauser, Laurent Schneuwly, Membres
- > Iie Cour d'appel civil : Dina Beti, Présidente ; Catherine Overney, Michel Favre, Markus Ducret, Membres
- > Chambre des poursuites et faillites : Catherine Overney, Présidente ; Dina Beti, Markus Ducret, Membres
- > Cour de protection de l'enfant et de l'adulte : Sandra Wohlhauser, Présidente ; Jérôme Delabays, Michel Favre, Laurent Schneuwly, Membres
- > Cour d'appel pénal : Michel Favre, Président ; Catherine Overney, Dina Beti, Markus Ducret, Membres
- > Chambre pénale : Laurent Schneuwly, Président ; Jérôme Delabays, Sandra Wohlhauser, Membres
- > Ie Cour administrative : Marianne Jungo, Présidente ; Christian Pfammatter, Anne-Sophie Peyraud, Dominique Gross, Yann Hofmann, Membres
- > Iie Cour administrative : Christian Pfammatter, Président ; Johannes Frölicher, Dominique Gross, Yann Hofmann, Membres
- > IIIe Cour administrative : Anne-Sophie Peyraud, Présidente ; Marianne Jungo, Johannes Frölicher, Dominique Gross, Yann Hofmann, Membres
- > Cour fiscale : Marc Sugnaux, Président ; Christian Pfammatter, Dina Beti, Daniela Kiener, Membres
- > Ie Cour des assurances sociales : Marc Boivin, Président ; Dominique Gross, Marianne Jungo, Marc Sugnaux, Yann Hofmann, membres
- > Iie Cour des assurances sociales : Johannes Frölicher, Président ; Daniela Kiener, Anne-Sophie Peyraud, Marc Sugnaux, membres

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	14	14

3.1.1 Remarques sur l'activité

Malgré une année perturbée par la pandémie, le Tribunal cantonal clôt cet exercice sur un bilan positif en termes de gestion des affaires et de conduite. La charge de travail demeure globalement importante mais l'Autorité judiciaire cantonale faîtière est parvenue à diminuer sensiblement (-17.5%) le nombre des dossiers pendants au 31 décembre 2020.

Si certaines cours ont bénéficié d'un léger fléchissement du nombre de dossiers entrés, d'autres sont dans une situation plus délicate. Tel est le cas de la 1^{ère} Cour d'appel civil et de la Cour de protection de l'enfant et de l'adulte dont les entrées sont en augmentation. Malgré une légère baisse des nouvelles affaires, la Chambre pénale reste toutefois confrontée à une lourde charge de travail. Toutes ces cours ont en commun de devoir traiter avec célérité les affaires dont elles sont en charge.

Quant aux cours des assurances sociales, des efforts conséquents et l'octroi d'un poste en sureffectif ont permis une augmentation des liquidations et une diminution sensible de leur stock d'affaires pendantes. Les délais de traitement des dossiers ont également été réduits. Rien n'indique toutefois que l'embellie constatée sur le plan des nouvelles entrées perdurera, la crise sanitaire faisant au contraire redouter une évolution défavorable en matière de chômage et d'assurance-invalidité. D'une manière générale, il faut rester prudent en rappelant que l'autorité de recours est impactée à retardement, souvent plus d'une année après les effets ressentis en 1^{ère} instance.

La flexibilité des juges qui se sont mis à disposition de leurs collègues plus chargés et le recours aux juges suppléants ont contribué au traitement des procédures dans des délais raisonnables.

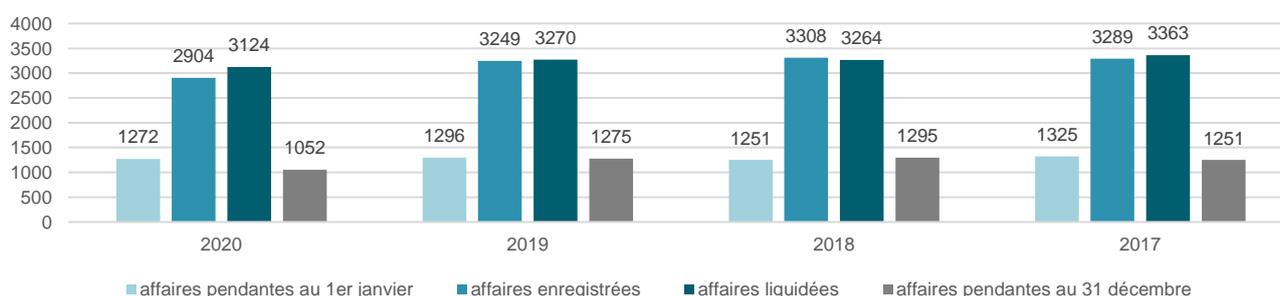
En sus de son activité juridictionnelle, le Tribunal continue de s'impliquer très activement dans l'analyse du Pouvoir judiciaire toujours en cours ainsi que dans le processus de mise en place d'e-justice.

D'entente avec la Commission de justice, le Conseil a octroyé, à titre exceptionnel, une dérogation à l'obligation de domicile à la Juge suppléante Jenny Castella. Conformément à l'art. 7 al. 3 LJ, il l'a autorisée à résider hors du canton.

3.1.2 Charge de travail – statistiques

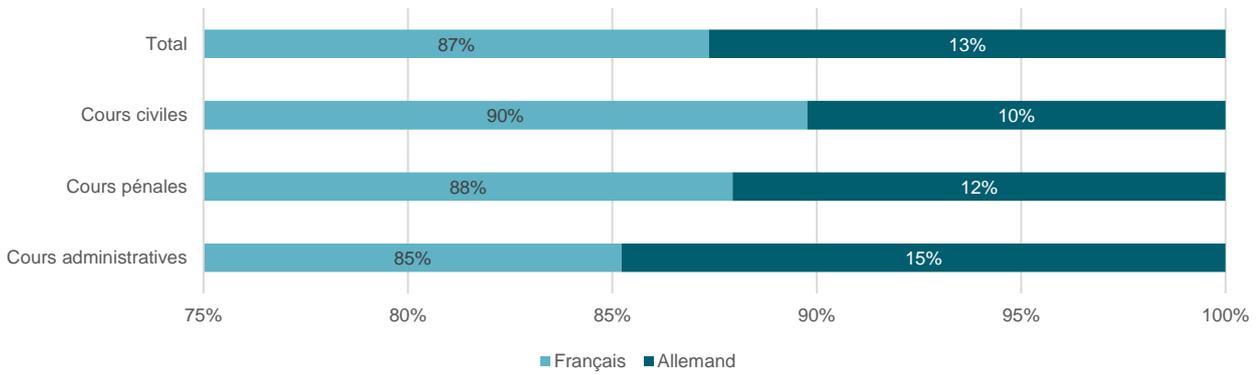
3.1.2.1 En général

Statistiques générales pour l'ensemble du Tribunal cantonal et les différentes cours 2017-2020

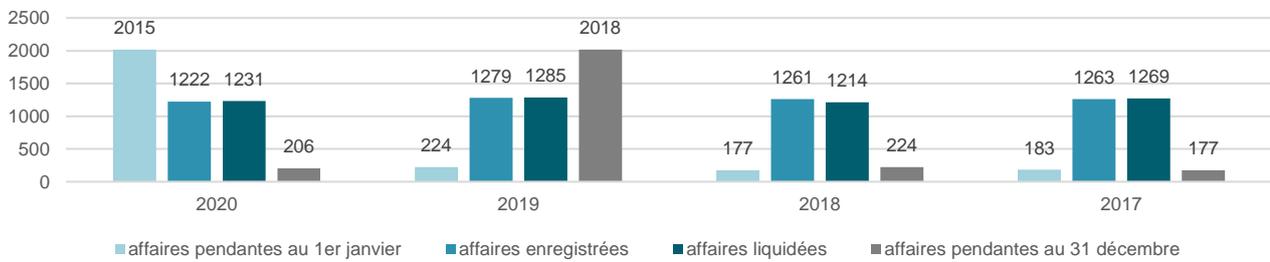


La différence entre les affaires pendantes au 1^{er} janvier 2020 et les affaires pendantes au 31 décembre 2019 s'explique par la liquidation informatique de 3 demandes d'entraide internationale après l'établissement des statistiques.

Langue des affaires liquidées 2020

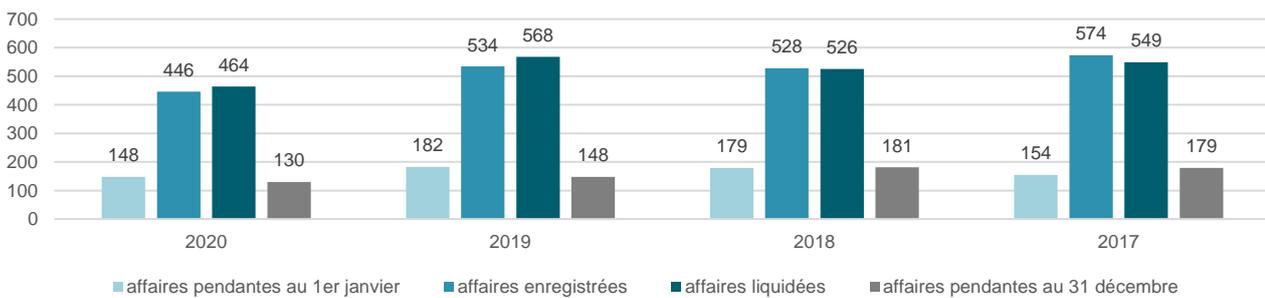


Cours civiles - évolution 2017-2020



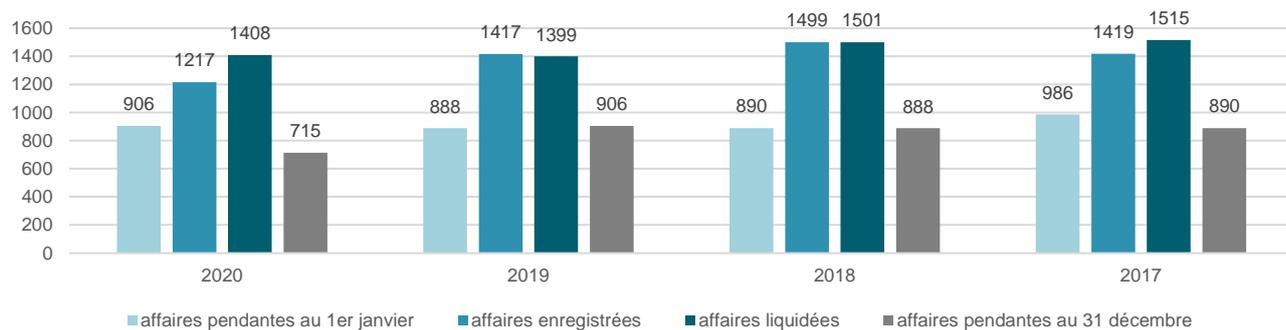
La différence entre les affaires pendantes au 1^{er} janvier 2020 et les affaires pendantes au 31 décembre 2019 s'explique par la liquidation informatique de 3 demandes d'entraide internationale après l'établissement des statistiques.

Cours pénales - évolution 2017-2020

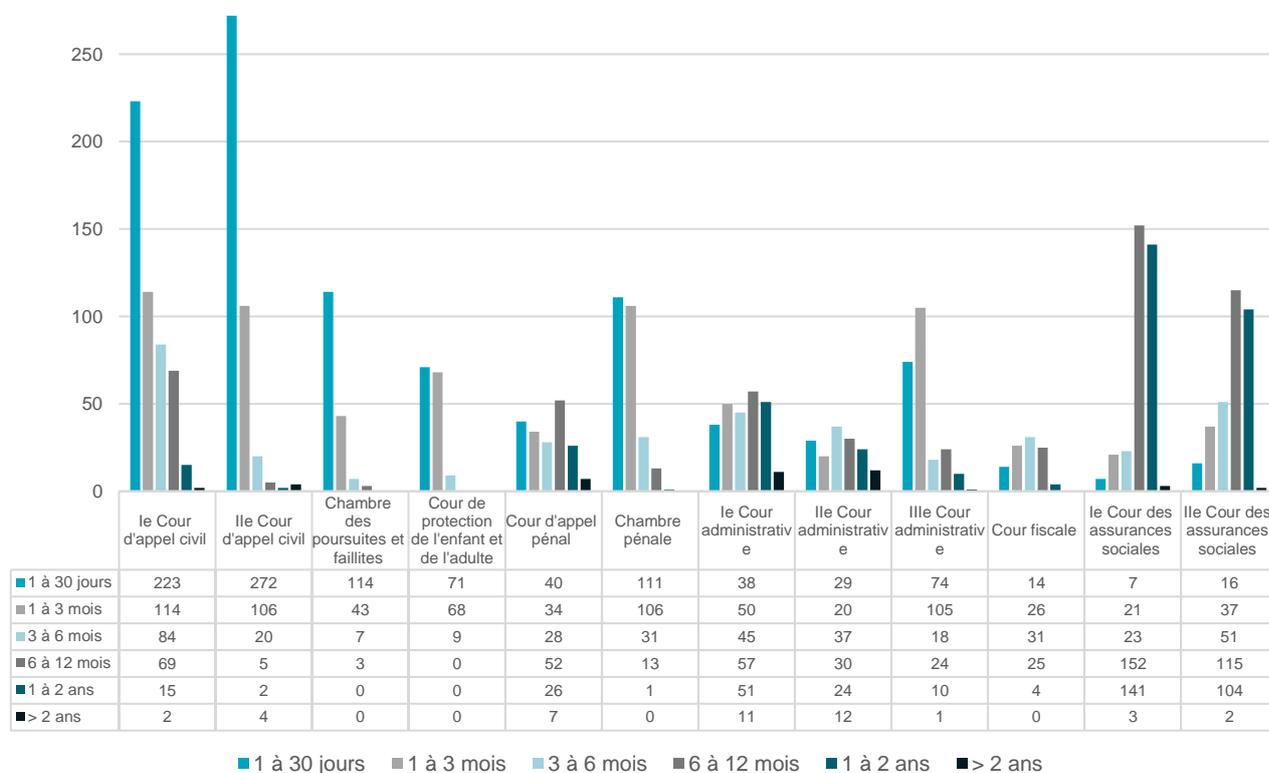


La différence entre les affaires pendantes au 1^{er} janvier 2019 et les affaires pendantes au 31 décembre 2018 s'explique par le fait qu'une affaire 2019 a été enregistrée après l'impression des statistiques.

Cours administratives - évolution 2017-2020



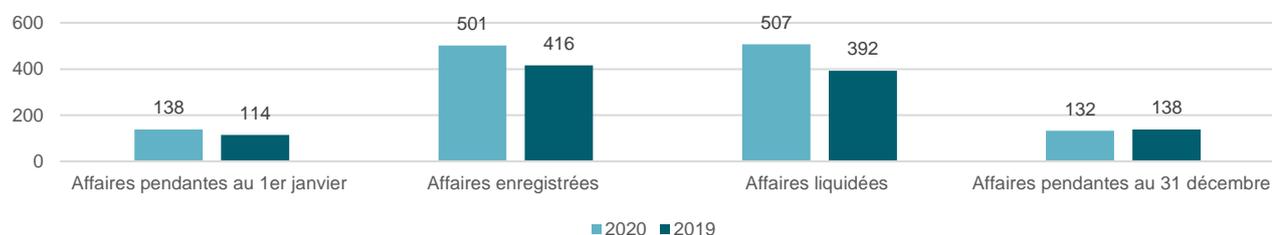
Durée de la procédure dans les principales Cours/Chambres



3.1.2.2 Cours civiles

3.1.2.2.1 le Cour d'appel civil

le Cour d'appel civil - statistique générale 2019-2020

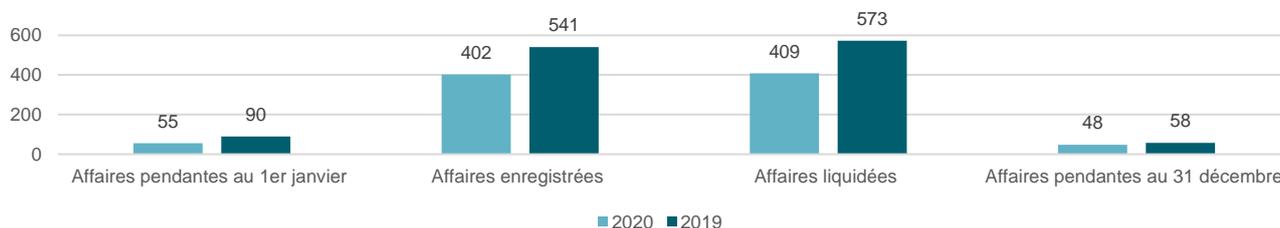


Provenance affaires liquidées	2020	2019
Sarine	113	92
Singine	11	11
Gruyère	31	22
Lac	19	11
Glâne	21	8
Broye	28	14
Veveyse	20	19
Justice de paix de la Broye	1	0
Justice de paix du Lac	1	1
Justice de paix de la Sarine	9	1
Justice de paix de la Singine	1	0
Autres	252	213
Total	507	392

Modes de liquidation affaires liquidées	2020	2019
Admis	31	29
Admis partiellement	105	91
Admission avec renvoi	3	5
Rejet	104	76
Irrecevables	31	16
Irrecevabilité manifeste	3	0
Retrait	13	8
Liquidation par lettre	0	1
Sans objet ou autres motifs	24	25
Classé sans suite	1	0
AJ (avec avocat) octroyée	158	112
AJ (avec avocat) refusée	24	22
AJ (avec avocat) partiellement octroyée	5	1
AJ (sans avocat) octroyée	2	1
AJ (sans avocat) refusée	2	5
Désignation (récusations)	1	0
Total	507	392

3.1.2.2 Ile Cour d'appel civil

Ile Cour d'appel civil - statistique générale 2019-2020



Sont incluses les demandes d'entraide judiciaire internationale.

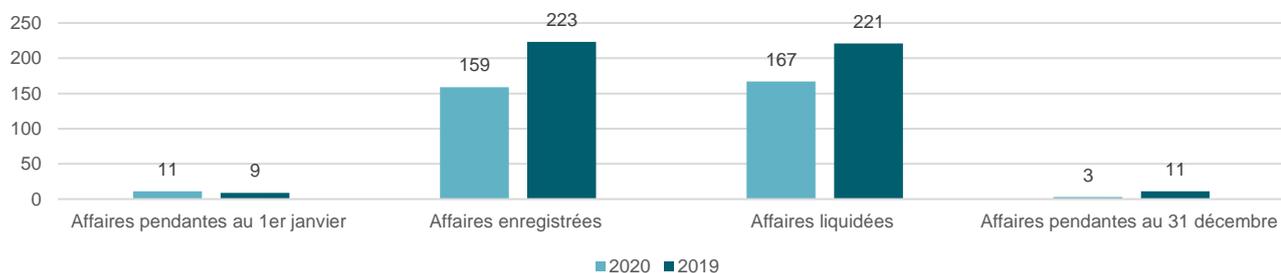
La différence entre les affaires pendantes au 1^{er} janvier 2020 et les affaires pendantes au 31. Décembre 2019 s'explique par la liquidation informatique de 3 demandes d'entraide internationale après l'établissement des statistiques

Provenance affaires liquidées	2020	2019
Sarine	68	122
Singine	13	19
Gruyère	38	48
Lac	17	15
Glâne	8	19
Broye	19	15
Veveyse	11	10
Autorités étrangères	158	212
Autres	77	113
Total	409	573

Modes de liquidation affaires liquidées	2020	2019	
Admis	43	72	
Admis partiellement	12	9	
Admis avec renvoi	3	4	
Rejet	69	80	
Irrecevables	34	82	
Irrecevabilité manifeste	36	20	
Retrait	9	20	
Transaction	0	5	
AJ (avec avocat) octroyée	2	9	
AJ (avec avocat) refusée	6	5	
AJ (sans avocat) octroyée	0	0	
AJ (sans avocat) refusée	7	8	
Dépens fixés	3	0	
Sans objet ou autres motifs	27	44	
Liquidation par lettre	0	2	
Passe-expédient	0	1	
Transmission des entrades judiciaires	158	212	
	par arrêt	7	13
	par transmission simple	151	199
Total	409	573	

3.1.2.2.3 Chambre des poursuites et faillites

Chambre des poursuites et faillites - statistique générale 2019-2020



Provenance affaires liquidées	2020	2019
Sarine	27	34
Singine	7	12
Gruyère	3	13
Lac	4	5
Glâne	0	2
Broye	9	12
Veveyse	8	5
Office cantonal des faillites	67	97
Autres	42	41
Total	167	221

Modes de liquidation affaires liquidées	2020	2019
Admis	19	115
Admis partiellement	11	12
Admis avec renvoi	1	1
Rejet	35	45
Irrecevables	6	15
Irrecevabilité manifeste	1	0
Sans objet	14	24
Retrait	2	3
Visé	69	0
Classé sans suite	0	2
Liquidation par lettre	0	0
Passe-expédient / Nouvelle décision aut. inf.	1	1
AJ (avec avocat) refusée	8	0
AJ (avec avocat) octroyée	0	3
Total	167	221

3.1.2.2.4 Cour de protection de l'enfant et de l'adulte

Cour de protection de l'enfant et de l'adulte - statistique générale 2019-2020



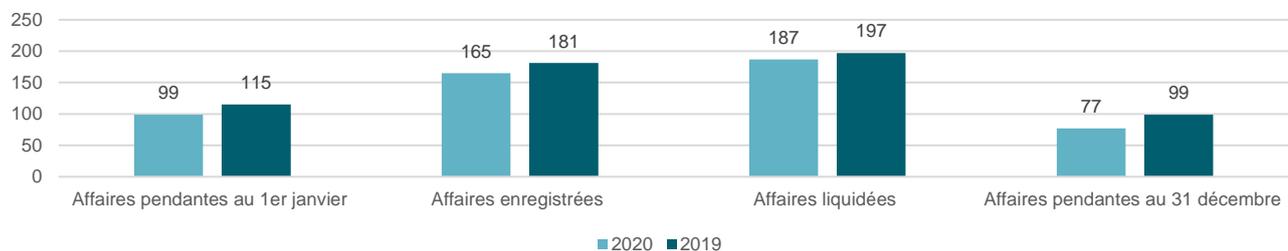
Provenance affaires liquidées	2020	2019
Sarine (Justice de paix)	28	24
Singine (Justice de paix)	10	7
Gruyère (Justice de paix)	19	16
Lac (Justice de paix)	10	12
Glâne (Justice de paix)	6	1
Broye (Justice de paix)	9	5
Veveyse (Justice de paix)	8	7
Autres	58	27
Total	148	99

Modes de liquidation affaires liquidées	2020	2019
Admis	23	11
Admission partielle	11	6
Admission avec renvoi	5	1
Irrecevables	18	20
Rejet	44	21
Retrait	3	9
AJ (avec avocat) octroyée	29	10
AJ (avec avocat) refusée	5	3
AJ (sans avocat) refusée	1	2
Désignation	0	2
Sans objet ou autres motifs	8	8
Transmis à l'autorité compétente	0	2
Liquidation par lettre	1	3
Classé sans suite	0	1
Total	148	99

3.1.2.3 Cours pénales

3.1.2.3.1 Cour d'appel pénal

Cour d'appel pénal - statistique générale 2019-2020



Provenance affaires liquidées

Tribunal pénal d'arrondissement	2020	2019
Sarine	31	41
Singine	8	6
Gruyère	21	14
Lac	3	8
Glâne	4	2
Broye	9	5
Veveyse	2	0
Total	78	76

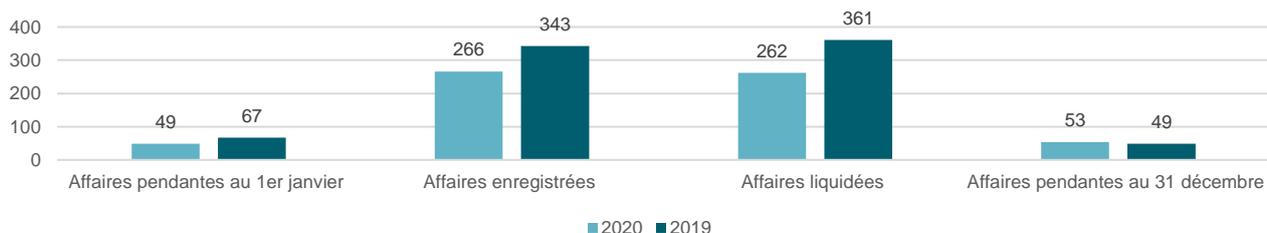
Juge de police	2020	2019
Sarine	29	35
Singine	17	3
Gruyère	9	13
Lac	7	8
Glâne	3	2
Broye	4	11
Veveyse	3	2
Total	72	74

	2020	2019
Tribunal des mineurs	1	3
Tribunal pénal économique	6	7
Ministère public	8	8
Autres	22	29

Modes de liquidation affaires liquidées	2020	2019
Admis	19	16
Admis partiellement	40	43
Admis avec renvoi	0	1
Rejet	65	63
Irrecevables	5	14
Sans objet	43	38
Retrait	15	19
AJ (sans avocat) refusée	0	1
AJ (avec avocat) accordée	0	1
Classé sans suite	0	1
Total	187	197

3.1.2.3.2 Chambre pénale

Chambre pénale - statistique générale 2019-2020



Provenance affaires liquidées

Tribunal pénal d'arrondissement	2020	2019
Sarine	3	5
Singine	0	2
Gruyère	3	1
Lac	1	2
Glâne	0	0
Broye	0	1
Veveyse	0	0
Total	7	11

Juge de police	2020	2019
Sarine	10	18
Singine	2	0
Gruyère	2	8
Lac	4	2
Glâne	1	2
Broye	8	3
Veveyse	0	1
Total	27	34

Provenance affaires liquidées

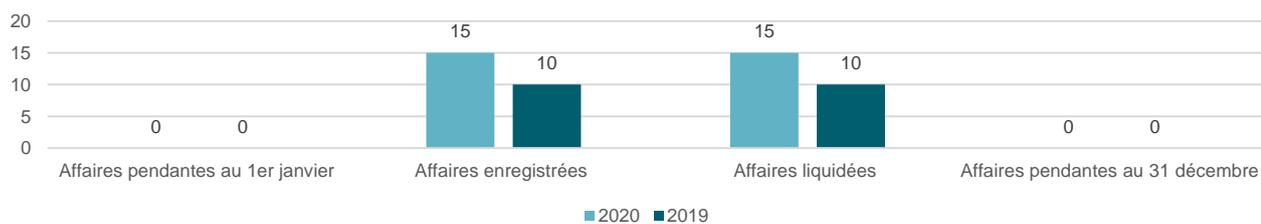
	2020	2019
Ministère public	136	185
Tribunal des mesures de contrainte	29	27
Tribunal des mineurs	2	4
Autres	61	100

Modes de liquidation affaires liquidées

	2020	2019
Admis	31	32
Admis partiellement	6	16
Admis avec renvoi	19	21
Rejetés	120	130
Irrecevables	40	80
Irrecevabilité manifeste	1	-
Retirés	6	15
Transmis à l'autorité compétente	1	3
Sans objet ou autres motifs	15	30
AJ (avec avocat) accordée	3	8
AJ (avec avocat) refusée	4	11
AJ (avec avocat) partiellement octroyée	1	0
AJ (sans avocat) refusée	12	12
Liquidation par lettre	0	1
Classé sans suite	3	2
Total	262	361

3.1.2.3.3 Président de la Chambre pénale

Président de la Chambre pénale - statistique générale 2019-2020



Modes de liquidation affaires liquidées

	2020	2019
Admis	15	10
Sans objet ou autres motifs	0	0
Irrecevable	0	0
Total	15	10

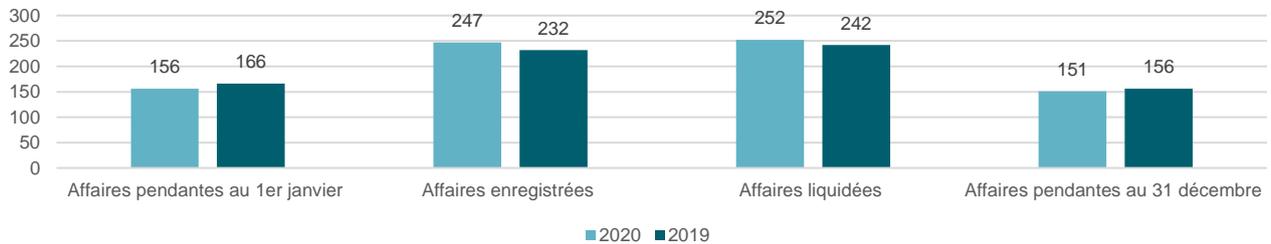
Matières traitées

	2020	2019
Mesures de surveillance (localisation d'une personne disparue; art. 31c LPol)	15	10
Divers	0	0

3.1.2.4 Cours administratives

3.1.2.4.1 le Cour administrative

le Cour administrative - statistique générale 2019-2020

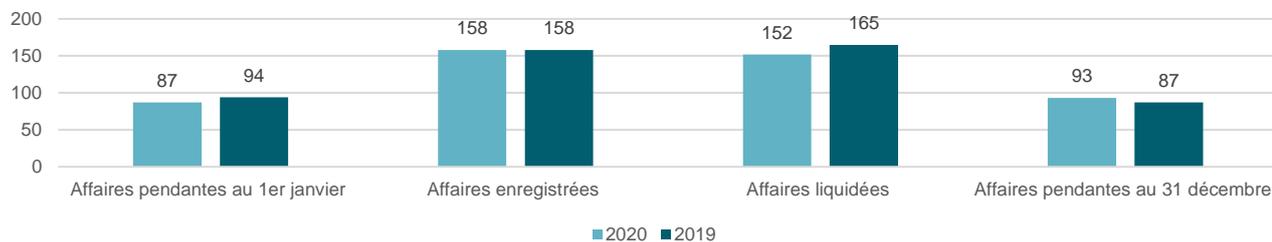


Modes de liquidation affaires liquidées

	2020	2019
Admission	16	19
Admission partielle	3	9
Admission avec renvoi	5	9
Rejet	90	88
Irrecevabilité	7	5
Irrecevabilité manifeste	7	4
Retrait	9	15
Passe-expédient/Nouvelle décision de l'autorité inférieure	14	8
Transaction / Ratification	2	0
Sans objet autres motifs	59	54
Classé sans suite	1	2
Liquidation par lettre	1	2
Transmission à l'autorité compétente	1	0
Assistance judiciaire accordée (avec avocat)	17	9
Assistance judiciaire refusée (avec avocat)	12	9
AJ/DO (avec avocat) partiellement octroyée	1	0
Assistance judiciaire accordée (sans avocat)	1	0
Assistance judiciaire refusée (sans avocat)	5	8
Décision sur frais et dépens après TF	1	1
Total	252	242

3.1.2.4.2 Ile Cour administrative

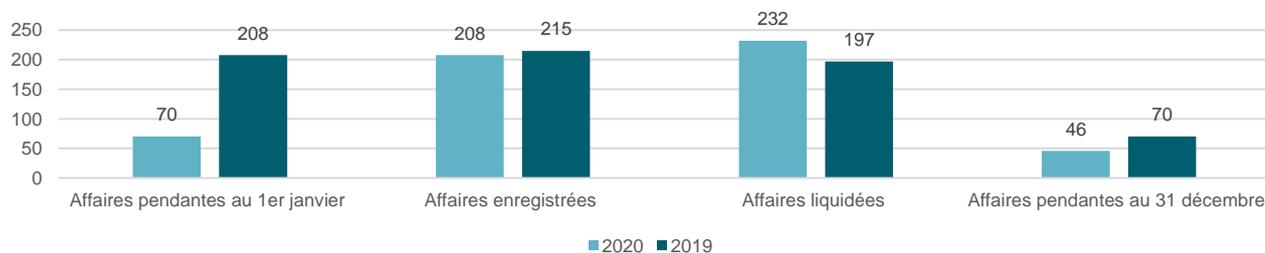
Ile Cour administrative - statistique générale 2019-2020



Mode de liquidation affaires liquidées	2020	2019
Admission	23	32
Admission partielle	2	5
Admission avec renvoi	4	2
Rejet	50	44
Irrecevabilité	3	5
Irrecevabilité manifeste	8	18
Retrait	12	17
Passe-expédient/Nouvelle décision de l'autorité inférieure	8	2
Transaction/ratification	2	3
Sans objet autres motifs	37	33
Liquidation par lettre	0	1
Classé sans suite	0	1
Transmission à l'autorité compétente	1	0
Assistance judiciaire accordée (sans avocat)	1	0
Assistance judiciaire refusée (sans avocat)	1	2
Total	152	165

3.1.2.4.3 Ile Cour administrative

Ile Cour administrative - statistique générale 2019-2020

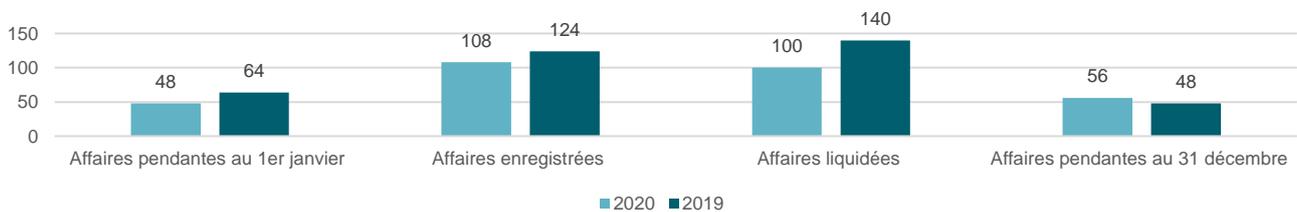


Mode de liquidation affaires liquidées

	2020	2019
Admission	4	16
Admission partielle	4	6
Admission avec renvoi	8	2
Rejet	80	66
Irrecevabilité	1	1
Irrecevabilité manifeste	37	37
Retrait	41	25
Passe-expédient/Nouvelle décision de l'autorité inférieure	9	3
Sans objet autres motifs	34	30
Rayé du rôle (défaut)	1	0
Transmission à l'autorité compétente	4	0
Assistance judiciaire accordée (avec avocat)	1	1
Assistance judiciaire refusée (avec avocat)	3	7
Assistance judiciaire accordée (sans avocat)	1	1
Assistance judiciaire refusée (sans avocat)	4	1
Total	232	197

3.1.2.4.4 Cour fiscale

Cour fiscale - statistique générale 2019-2020

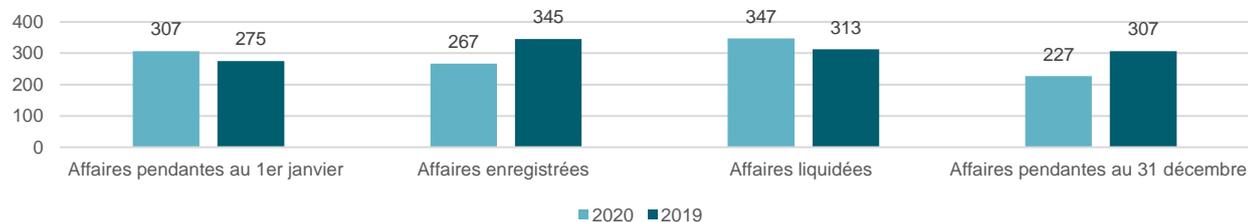


Mode de liquidation affaires liquidées

	2020	2019
Admission	0	4
Admission partielle	7	21
Admission avec renvoi	5	0
Rejet	46	65
Irrecevabilité	5	2
Irrecevabilité manifeste	9	16
Retrait	8	18
Passe-expédient/Nouvelle décision de l'autorité inférieure	6	3
Transaction/Ratification	4	2
Sans objet autres motifs	2	6
Liquidation par lettre	6	2
Transmission à l'autorité compétente	1	0
Décision sur frais et dépens après TF	1	1
Total	100	140

3.1.2.4.5 le Cour des assurances sociales

le Cour des assurances sociales - statistique générale 2019-2020

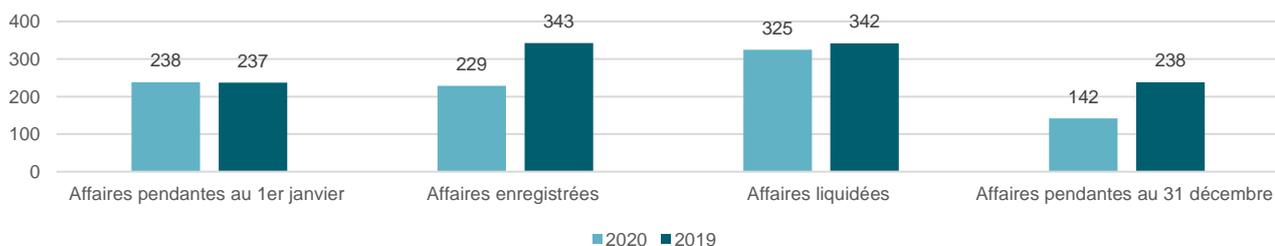


Mode de liquidation affaires liquidées

	2020	2019
Admission	25	26
Admission partielle	27	17
Admission avec renvoi	25	23
Rejet	173	141
Irrecevabilité	3	0
Irrecevabilité manifeste	8	8
Retrait	11	11
Passe-expédient/Nouvelle décision de l'autorité inférieure	5	13
Sans objet autres motifs	27	29
Liquidation par lettre	2	1
Transmission à l'autorité compétente	1	4
Assistance judiciaire accordée (avec avocat)	22	25
Assistance judiciaire refusée (avec avocat)	11	8
Assistance judiciaire accordée (sans avocat)	4	1
Assistance judiciaire refusée (sans avocat)	1	0
Décision sur frais et dépens après TF	2	6
Total	347	313

3.1.2.4.6 Ile Cour des assurances sociales

Ile Cour des assurances sociales - statistique générale 2019-2020



Mode de liquidation affaires liquidées

	2020	2019
Admission	20	24
Admission partielle	17	22
Admission avec renvoi	31	43
Rejet	134	99
Irrecevabilité	2	4
Irrecevabilité manifeste	15	15
Retrait	10	13
Passe-expédient/Nouvelle décision de l'autorité inférieure	4	15
Transaction/Ratification	4	9
Sans objet autres motifs	29	41
Liquidation par lettre	2	1
Transmission à l'autorité compétente	0	1
Assistance judiciaire accordée (avec avocat)	34	24
Assistance judiciaire refusée (avec avocat)	10	13
Assistance judiciaire accordée (sans avocat)	7	1
Assistance judiciaire refusée (sans avocat)	1	2
Partage de la prestation de sortie en cas de divorce	5	11
Décision sur frais et dépens après TF	0	4
Total	325	342

3.1.2.4.7 Recours au Tribunal fédéral

Recours déposés

	2020	2019
I ^e Cour d'appel civil	26	11
II ^e Cour d'appel civil	23	31
Chambre des poursuites et des faillites	4	8
Cour de protection de l'enfant et de l'adulte	9	7
Cour d'appel pénal	27	40
Chambre pénale	35	44
I ^e Cour administrative	29	35
II ^e Cour administrative	19	15
III ^e Cour administrative	11	13
Cour fiscale	9	8
I ^e Cour des assurances sociales	43	34
II ^e Cour des assurances sociales	21	21
Total	256	267

Recours traités / Modes de liquidation	2020	2019
I^e Cour d'appel civil		
Admis	0	1
Admis partiellement	1	0
Admis avec renvoi	3	0
Rejetés	7	4
Irrecevables	2	4
II^e Cour d'appel civil		
Admis	0	0
Admis avec renvoi	3	1
Rejetés	6	5
Irrecevables	17	22
Retirés	0	1
Chambre des poursuites et faillites		
Admis	0	0
Admis avec renvoi	1	2
Rejetés	4	4
Irrecevables	2	3
Cour de protection de l'enfant et de l'adulte		
Admis	0	0
Rejetés	0	1
Irrecevables	8	5
Cour d'appel pénal		
Admis	2	0
Admis partiellement	2	0
Admis avec renvoi	3	4
Rejetés	17	20
Irrecevables	6	7
Sans objet	0	1
Retirés	1	0
Chambre pénale		
Admis	0	0
Admis avec renvoi	1	0
Rejetés	12	12
Irrecevables	17	27
Retirés	1	3
I^e Cour administrative		
Admis	2	1
Admis partiellement	0	0
Admis avec renvoi	0	1
Rejetés	30	16
Irrecevables	3	1
Irrecevabilité manifeste	5	12
Sans objet	0	1
Retirés	0	0
II^e Cour administrative		
Admis	0	2
Admis partiellement	0	0
Admis avec renvoi	2	0

Recours traités / Modes de liquidation	2020	2019
Rejetés	7	7
Irrecevables	1	2
Irrecevabilité manifeste	0	2
Sans objet	0	0
Retirés	0	0
III^e Cour administrative		
Admis	2	1
Admis partiellement	0	0
Admis avec renvoi	0	1
Rejetés	4	7
Irrecevables	3	2
Irrecevabilité manifeste	3	2
Sans objet	0	0
Retirés	0	0
Cour fiscale		
Admis	1	2
Admis partiellement	1	0
Admis avec renvoi	0	0
Rejetés	4	10
Irrecevables	1	0
Irrecevabilité manifeste	2	3
Sans objet	0	0
Retirés	0	0
I^e Cour des assurances sociales		
Admis	6	6
Admis partiellement	3	3
Admis avec renvoi	2	1
Rejetés	19	16
Irrecevables	3	4
Irrecevabilité manifeste	8	5
Sans objet	0	1
Retirés	0	1
II^e Cour des assurances sociales		
Admis	0	1
Admis partiellement	0	2
Admis avec renvoi	0	3
Rejetés	7	15
Irrecevables	2	1
Irrecevabilité manifeste	1	3
Sans objet	0	0
Retirés	3	1
Total	241	263

3.1.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.2 Ministère public

Mission et compétences

Le Ministère public (MP) veille à l'application de la loi et au maintien de l'ordre public. Il exerce principalement l'action publique auprès des tribunaux pénaux et civils d'arrondissement, du Tribunal des mineurs, du Tribunal pénal économique, du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral.

Site du MP : <https://www.fr.ch/mp>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Fabien Gasser, Procureur général ; Alessia Chocomeli, Procureure générale adjointe ; Raphaël Bourquin, Procureur général adjoint

Stéphanie Amara, Philippe Barboni, Marc Bugnon, Frédéric Chassot, Catherine Christinaz, Christiana Dieu Bach, Patrick Genoud, Liliane Hauser, Markus Julmy, Jean-Luc Mooser, Laurent Moschini, Jean-Frédéric Schmutz, Procureurs

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	14.50	14.50

3.2.1 Remarques sur l'activité

La charge de travail du Ministère public reste importante, avec des dossiers très volumineux, notamment pour la cellule économique. De plus, les décisions sont très souvent suivies de recours qui accroissent encore la masse de travail. Cela étant, le personnel de cette autorité fonctionne bien. Sa stabilité offre un bon climat de travail interne et des collaborations efficaces avec les autres instances judiciaires.

La crise sanitaire, gérée de manière efficace par sa direction, a eu un impact modéré sur le fonctionnement du Ministère public. Si durant le confinement, le nombre d'affaires a nettement diminué par rapport à 2019, la reprise a été très intense, notamment à cause de l'émergence de nouvelles infractions en lien avec la pandémie.

Cette autorité, qui attend beaucoup de la digitalisation des dossiers et des processus, exprime des craintes au sujet de l'avancement du projet e-justice.

En juin, le Procureur général Gasser a été réélu pour un troisième et dernier mandat. Ses adjoints, les Procureurs Chocomeli et Bourquin ont également été reconduits dans leur fonction.

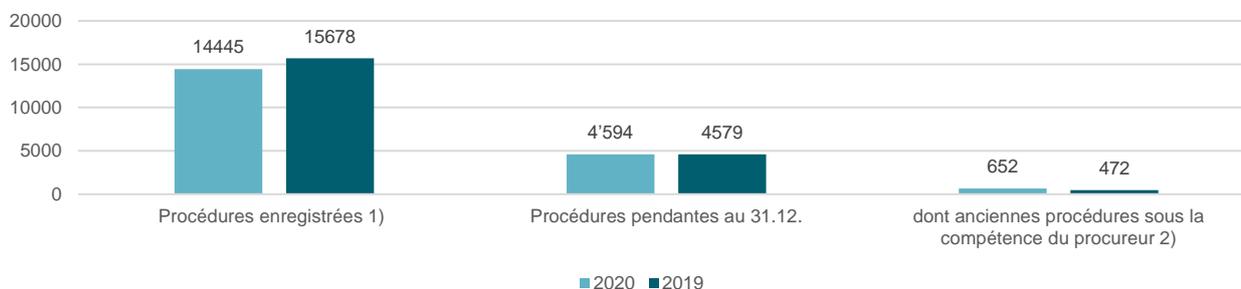
Sur demande de cette autorité, le Conseil a prolongé de six mois le mandat la Procureure ad hoc Hurni, décision dûment validée par le Grand Conseil lors de sa session du mois de mai (art. 91 al. 1 let d^{bis} LJ). Ce mandat a pris fin le 30 juin 2020 avec le retour à son poste de la Procureure Christinaz. A deux reprises en outre, le Conseil a confié à des procureurs extra cantonaux l'instruction d'affaires impliquant respectivement une collaboratrice du Ministère public et l'ensemble de cette autorité (art. 22 al. 4 LJ).

Par ailleurs, le Conseil a validé l'augmentation de 10% du taux d'activité de la Procureure Dieu-Bach dès le 10 octobre 2020 (art. 10b al.2 LJ). Quant au Procureur Julmy, il a annoncé sa démission pour le 30 juin 2021. Son successeur sera élu en février 2021.

3.2.2 Charge de travail – statistiques

3.2.2.1 En général

Statistique générale 2019-2020



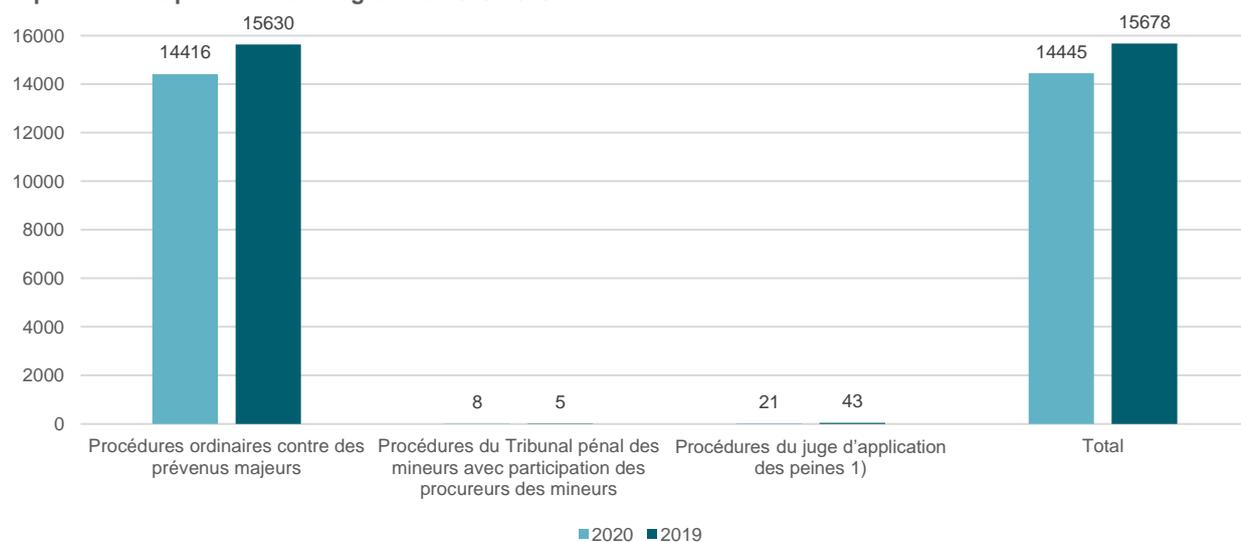
1) Dans toutes les statistiques présentées ci-après, une unité correspond à une personne prévenue ; il est cependant possible qu'un même dossier physique concerne plusieurs prévenus.

2) Soit ouvertes depuis plus de 12 mois

3.2.2.2 Procédures enregistrées et pendantes

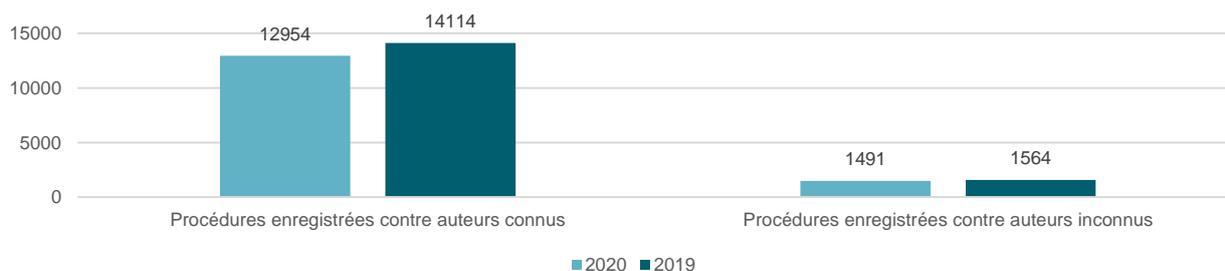
3.2.2.2.1 Procédures enregistrés

Répartition des procédures enregistrées 2019-2020

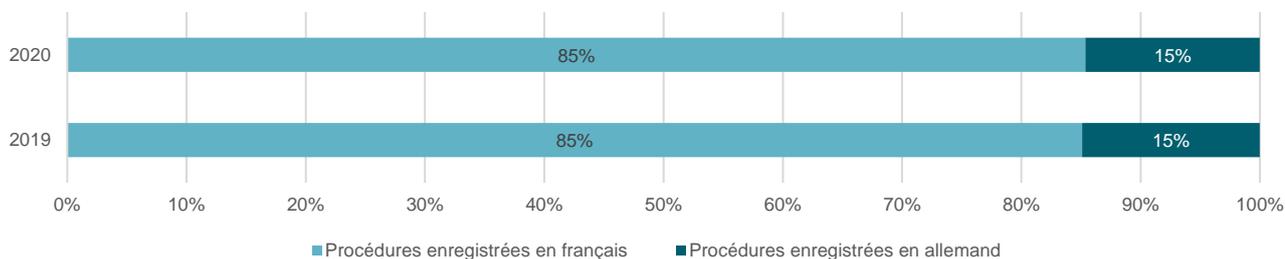


1) Ci-après JAP.

Procédures enregistrées contre auteurs connus et inconnus 2019-2020

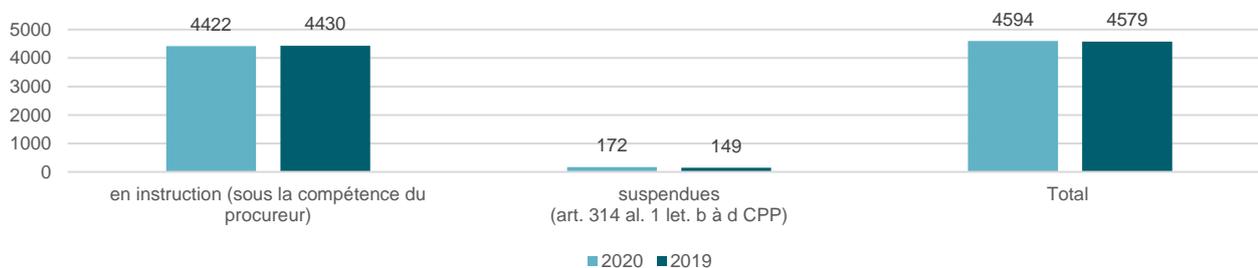


Répartition linguistique 2019-2020



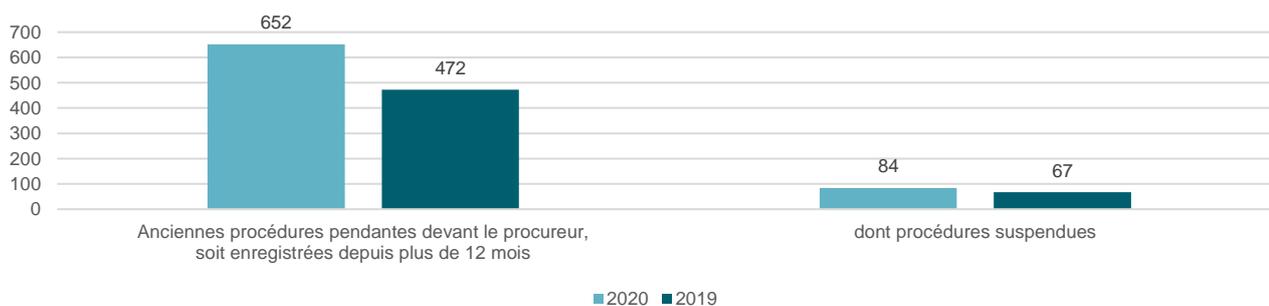
3.2.2.2 Procédures pendantes

Procédures pendantes 2019-2020



3.2.2.2.3 Anciennes procédures pendantes

Anciennes procédures pendantes 2019-2020



Procédures pendantes devant les procureurs, ouvertes au 31.12.2020, de l'année :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1	1	5	6	19	28	55	105	432	652

3.2.2.3 Procédures renvoyées devant une autre instance ou liquidées

3.2.2.3.1 En général

	2020	2019
Ordonnances de non entrée en matière	1613	1930
dont les cas de levée de corps	125	172
Ordonnances de suspension	915	1105
Ordonnances de classement	762	898
Ordonnances pénales	9366	9749
Actes d'accusation	350	383
Confiscations indépendantes	0	0
Décisions ultérieures au jugement (JAP)	21	60
Décisions de dessaisissement	601	602
Décisions de renvoi au préfet (sauf pour tentative légale de conciliation)	1	11
Décisions de renvoi à la police cantonale	327	254
Ordonnances de conversion (peine pécuniaire ou amende)	2849	3241
Commissions rogatoires nationales	14	33
Commissions rogatoires internationales	95	85
Classements sans suite	148	125

3.2.2.3.2 Ordonnances pénales

	2020	2019
Ordonnances pénales et de conversion	8805	9302
Ordonnances pénales définitives	561	447
Ordonnances pénales frappées d'opposition et renvoyées au juge de police		
Total	9366	9749

3.2.2.3.3 Actes d'accusation

	2020	2019
Actes d'accusation avec renvoi au juge de police	203	198
Actes d'accusation avec renvoi au Tribunal pénal d'arrondissement	57	96
Actes d'accusation avec renvoi au Tribunal pénal économique	7	5
Actes d'accusation avec renvoi au Tribunal pénal des mineurs	10	5
Actes d'accusation selon procédure simplifiée	73	78
avec renvoi au Tribunal pénal économique	0	1
Total	350	383

3.2.2.3.4 Décisions ultérieures au jugement

	2020	2019
Ordonnances du JAP	0	11
Ordonnances de suspension de la peine privative de liberté	0	3
Ordonnances de refus de suspension de la peine privative de liberté	19	41
Ordonnances de conversion du travail d'intérêt général	0	0
Oppositions aux ordonnances du JAP	2	5
Autres ordonnances du JAP		
Total	21	60

3.2.2.3.5 Durée de la procédure jusqu'à sa liquidation

Ordonnances de non entrée en matière, de suspension, de classement et pénales définitives	2020	2019
0 à 1 mois	20.31%	21.02%
1 à 2 mois	23.73%	21.28%
2 à 3 mois	15.87%	17.20%
3 à 6 mois	23.93%	25.59%
6 à 12 mois	11.39%	10.92%
12 à 18 mois	2.77%	2.29%
18 à 24 mois	1%	0.78%
24 à 36 mois	0.46%	0.51%
Plus de 36 mois	0.54%	0.41%

3.2.2.3.6 Ordonnances par type d'infractions¹

Ordonnances de non entrée en matière, de suspension, de classement et pénales définitives	2020	2019
Infractions contre la vie (art. 111ss CP)	15	11
dont les cas d'homicide par négligence (art. 117 CP)	12	6
Infractions contre l'intégrité corporelle (art. 122ss CP)	636	810
dont les cas retenant notamment des infractions violentes (art. 122, 133 et 134 CP)	50	53
Infractions contre le patrimoine (art. 137ssCP)	2328	2321
Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187ssCP)	175	120
dont les cas retenant notamment l'infraction de pornographie (art. 197 CP)	47	36
Autres infractions du code pénal	3036	3273
Infractions à la loi fédérale sur la circulation routière	4311	4761
Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants	1511	1891
dont les cas retenant notamment la consommation de stupéfiants (art. 19a LStup)	1384	1724
Infractions à la loi fédérale sur le transport des voyageurs	2331	2764
Autres infractions à d'autres lois spéciales ²	2741	3154
Infractions « Covid-19 »	501	0

3.2.2.3.7 Détention provisoire

	2020	2019
Nombre de personnes en détention provisoire	196	219
Nombre de jours de détention	19734	19973

3.2.2.3.8 Recours

Recours interjetés par les procureurs	2020	2019
Nombre de recours interjetés par les procureurs devant le Tribunal cantonal (Chambre pénale et Cour d'appel pénal)	5	22
Nombre de recours interjetés par les procureurs devant le Tribunal fédéral	0	12

¹ Compte tenu du cumul d'infractions, une même ordonnance peut être comptabilisée plusieurs fois.

² Loi d'application du code pénal, loi fédérale sur les étrangers, loi fédérale sur les armes, etc.

3.2.2.3.9 Défenseurs

	2020	2019
Nombre de désignations d'un défenseur d'office ou d'un mandataire gratuit, dont selon le tournus	304 45	317 53

Le défenseur nécessaire choisi par la personne prévenue n'est pas inclus dans le tournus (cf. Directive n° 1.7 du procureur général du 12 janvier 2011 relative à la désignation des avocats, chiffre 5) ; cette règle justifie qu'il soit établi une distinction entre le nombre total de désignation et celui selon le tournus.

3.2.2.3.10 Contrôle du procureur général

Contrôles préalables et postérieurs des ordonnances rendues par les procureurs, les préfets et les présidents du Tribunal pénal des mineurs	2020	2019
Nombre de refus d'approbation aux ordonnances de non entrée en matière, de suspension et de classement	3	2
Nombre d'oppositions aux ordonnances pénales	5	2

3.2.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.3 Tribunal des mesures de contrainte

Mission et compétences

Le Tribunal des mesures de contrainte (TMC) est l'autorité cantonale compétente pour approuver, sur requête du Ministère public, du Juge pénal des mineurs, ainsi que du Service de la population et des migrants, des mesures de contrainte particulièrement incisives, tant au niveau pénal qu'administratif. Ses décisions sont rendues par un juge unique.

Le Tribunal ordonne et prolonge la détention provisoire, ordonne la détention pour des motifs de sûreté et décide sur les requêtes de mise en liberté, ordonne ou autorise d'autres mesures de contrainte (notamment la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication, les autres mesures techniques de surveillance et l'investigation secrète) et statue aussi sur les mesures de contrainte dans le domaine du droit des étrangers si la cause doit être jugée par une autorité judiciaire (notamment le contrôle de la légalité de la détention en phase préparatoire ou en vue du renvoi ou de l'expulsion).

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-tribunal-des-mesures-de-contrainte>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Delphine Maradan, Géraldine Pontelli-Barras, Sonja Walter, Juges ; Adeline Corpataux, Ludovic Farine, Caroline Gauch, Peter Stoller, Suppléants

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	1.50	1.50

3.3.1 Remarques sur l'activité

Ce tribunal, constitué de 3 juges à mi-temps, épaulées par 1.5 EPT de greffe et secrétariat, est clairement sous-doté. Les affaires et les domaines de compétences ayant augmenté de manière notoire depuis dix ans, il est urgent d'accroître ses forces de travail, tant au niveau des juges (augmentation du taux des juges en place) qu'à celui des greffiers et secrétaires. Il faut rappeler que cette autorité exige de ses juges et collaborateurs beaucoup de réactivité (les décisions doivent être rendues dans les 48 heures) et d'engagement (service de piquet tous les weekends). Depuis le début 2020 et en dépit de l'excellent travail de tout son personnel, elle est à la limite d'être encore en mesure de faire face à ses missions.

Au printemps, durant le semi-confinement, l'activité juridictionnelle a été ralentie. Elle a repris de manière intense dès le mois de mai.

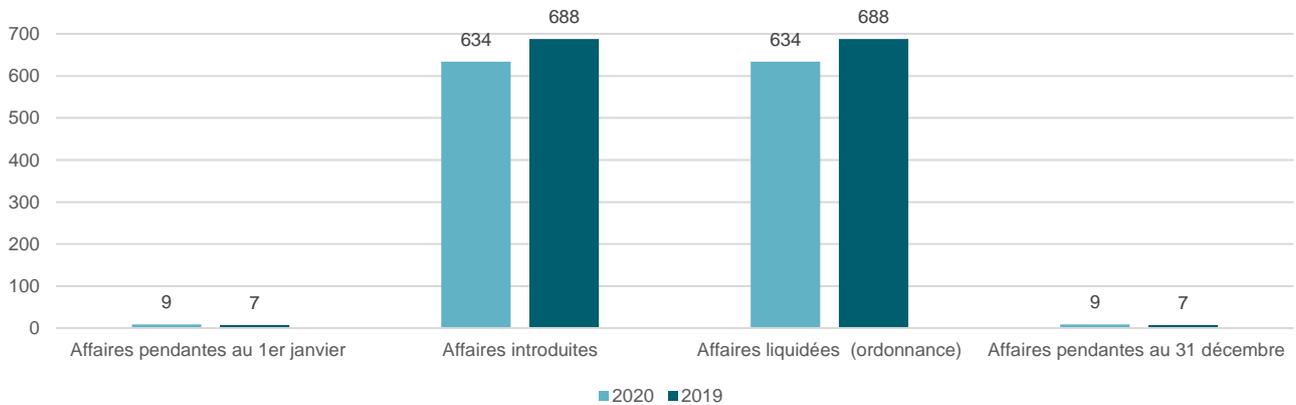
Elu Juge au Tribunal des mesures de contrainte dès sa création en 2011, Felix Baumann a démissionné avec effet au 30 avril 2020. Sa successeure Sonja Walter est entrée en fonction le 1^{er} août suivant. Cornelia Thalmann, nommée Juge ad hoc à 10% par le Conseil, a assuré l'intérim pour les affaires en allemand. Les Juges Delphine Maradan et Géraldine Pontelli Barras ont quant à elles augmenté leur taux d'activité respectivement de 30 et 10% pour se charger des affaires en français pendant cette période.

Les problèmes de locaux déjà relevés l'an dernier n'ont pas été résolus. Il devient urgent de trouver une solution pour cette autorité, sachant qu'il est indispensable qu'elle soit géographiquement proche du Ministère public.

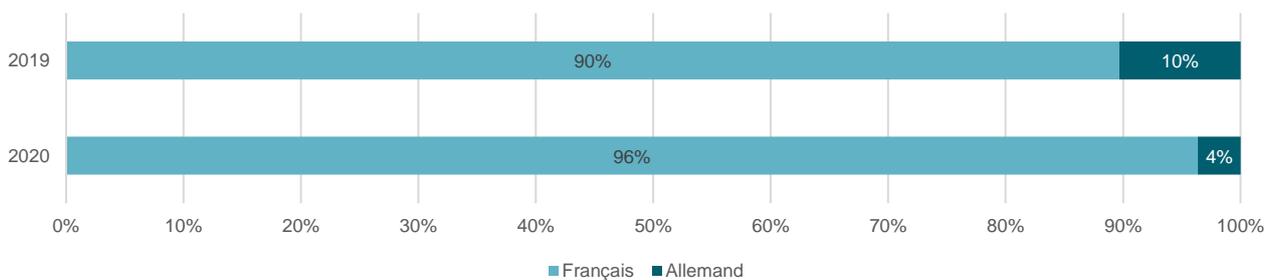
3.3.2 Charge de travail – statistiques

3.3.2.1 Statistique générale

Statistique générale 2019-2020



Langue des affaires liquidées 2019-2020



3.3.2.2 Affaires liquidées

3.3.2.2.1 Affaires pénales

	2020	2019
Matières traitées	569	600
Détention pénale adultes	406	435
Détention pénale mineurs	11	3
Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication	141	160
Garantie de l'anonymat	3	1
Levée des scellés	2	2
Prélèvement d'échantillons ADN en masse	2	0
Investigation secrète	3	0
Cautionnement préventif et divers	1	0
Divers	0	1

Sort réservé aux affaires	2020	2019
Admission	310	314
Admission partielle	74	85
Rejet	17	25
Irrecevabilité manifeste	0	1
Retrait	0	0
Causes devenues sans objet pour d'autres motifs	16	12
Transmission à l'autorité compétente	0	0
Classé sans suite	0	2
Liquidation par lettre	0	0
Mesures de surveillance autorisées	138	154
Mesures de surveillance pas autorisées	1	0
Mesures de surveillance partiellement autorisées	1	4
Retrait	0	1
Mesures de surveillance devenues sans objet ou demande irrecevable	1	1
Garantie de l'anonymat autorisée	2	1
Levée des scellés autorisée	0	0
Levée des scellés partiellement autorisée	0	0
Levée des scellés refusée	0	0
Investigation secrète autorisée	3	0
Cautionnement préventif ordonné ou refusé	1	0

3.3.2.2.2 Recours à la Chambre pénale du Tribunal cantonal

	2020	2019
Pendants au 1er janvier	1	0
Recours introduits	30	23
Jugements notifiés	30	23
Pendants au 31 décembre	0	0

Sort réservé aux recours contre les ordonnances du TMC	2020	2019
Admission	4	1
Admission partielle	1	0
Rejet	24	17
Retrait	0	1
Irrecevable	0	0
Causes devenues sans objet pour d'autres motifs	1	4

3.3.2.2.3 Mesures de contrainte en droit des étrangers

	2020	2019
Matières traitées	65	88
Détention administrative	51	71
Autres mesures de contrainte administratives	2	1
Assistance judiciaire	12	16
Réclamation	0	0

Sort réservé aux affaires	2020	2019
Détention administrative confirmée	21	35
Détention administrative refusée	2	1
Détention administrative sans procédure orale confirmée	25	32
Causes devenues sans objet pour d'autres motifs	4	3
Autres mesures de contrainte admin. accordées ou confirmées	2	1
Autres mesures de contrainte admin. irrecevables ou sans objet	0	0
Mesure partiellement admise	0	0
AJ (avec avocat) octroyée	9	15
AJ (avec avocat) refusé	0	0
AJ (avec avocat) sans objet	1	1
Réclamation admise ou rejetée	0	0

3.3.2.2.4 Recours au Tribunal cantonal

	2020	2019
Pendants au 1er janvier	0	0
Recours introduits	2	3
Jugements notifiés	2	3
Pendants au 31 décembre	0	0

Sort réservé aux recours contre les ordonnances du TMC	2020	2019
Admission	0	0
Admission partielle	0	0
Rejet	1	1
Retrait	0	0
Causes devenues sans objet pour d'autres motifs	1	2

3.3.2.2.5 Recours au Tribunal fédéral

	2020	2019
Pendants au 1er janvier	0	0
Recours introduits	2	6
Jugements notifiés	2	4
Pendants au 31 décembre	0	2

Sort réservé aux recours contre les ordonnances du TMC	2020	2019
Admission	0	0
Admission partielle	0	0
Rejet	1	2
Irrecevable ou retrait	0	2

3.3.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.4 Tribunal pénal des mineurs

Mission et compétences

Le Tribunal pénal des mineurs (TM) traite les infractions pénales commises par des mineurs âgés de 10 à 18 ans. Il fonctionne en qualité d'autorité d'instruction, de jugement et d'exécution.

Le juge des mineurs en sa qualité d'autorité d'instruction clôt l'instruction par une ordonnance de classement, une ordonnance pénale si le jugement de l'infraction n'est pas de la compétence du tribunal des mineurs ou transmet le dossier au Ministère public des mineurs pour la mise en accusation si le jugement de l'infraction est de la compétence du TM.

En sa qualité d'autorité de jugement, le TM statue en première instance sur les infractions pour lesquelles entrent en ligne de compte un placement, une amende de plus de 1000 francs ou une peine privative de liberté de plus de trois mois. Il statue aussi sur les infractions retenues dans une ordonnance pénale ayant fait l'objet d'une opposition.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-tribunal-des-mineurs>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Sandrine Boillat Zaugg, Pierre-Laurant Dougoud, Arthur Lehmann, Présidents

Gisèle Cotting Morf, Irène Hämmerli, Claude Pauchard, Assesseurs, Claudine Perroud, Brigitte Bauer, Mario Bugnon, Sylvie Gobet, Nicolas Rime, Assesseurs suppléants

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	2.30	2.30

3.4.1 Remarques sur l'activité

L'obtention de deux postes supplémentaires, à savoir un greffier et un collaborateur pour le Service social, a stabilisé cette autorité. Cette nouvelle dotation a permis aux juges de tenir davantage de séances avec les mineurs et a amélioré le bien-être de l'ensemble du personnel.

En 2020, le greffe a été marqué par plusieurs absences pour congé maternité ou maladie, quelques démissions et des modifications taux.

La pandémie et le confinement ont eu un effet positif sur le nombre d'affaires qui a chuté de 34% entre 2019 et 2020. Cependant, le nombre d'amendes infligés aux mineurs (de plus de 15 ans) a quant à lui connu une hausse, en raison de la fermeture des institutions assurant l'exécution des peines.

Il est important de relever que la mise en œuvre de placements éducatifs en milieu fermé est toujours très difficile en Suisse Romande, vu le manque de places pour les garçons et l'inexistence d'institution pour les filles.

Finalement le Tribunal va poursuivre la mise en place de nouveaux processus de travail initiés en 2019, afin de rationaliser les tâches de l'ensemble du personnel.

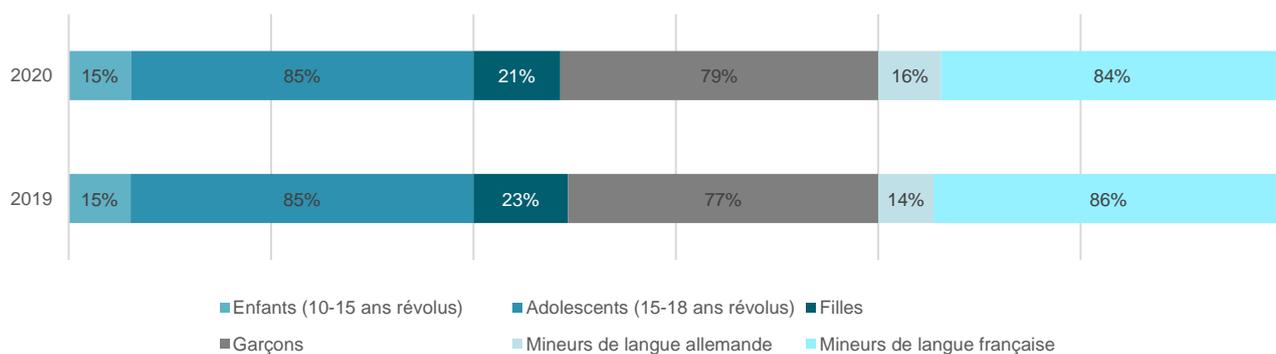
3.4.2 Charge de travail - statistiques

3.4.2.1 Dénonciations et plaintes

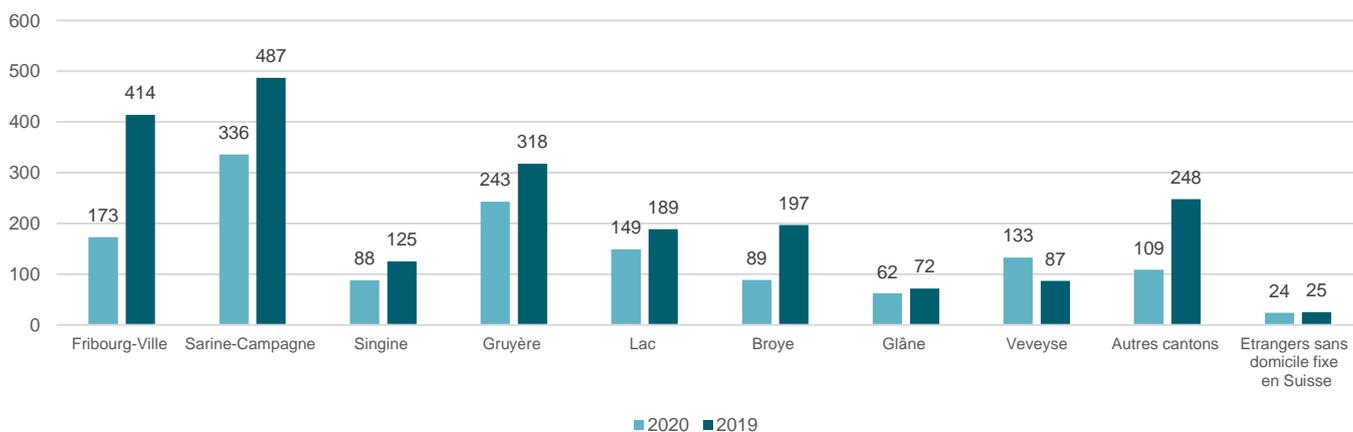
Statistique générale 2019-2020



Répartition par âge, sexe et langue 2019-2020

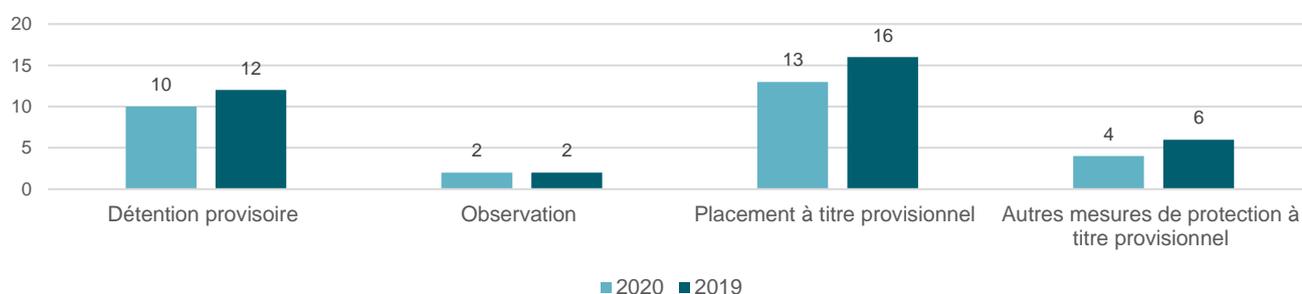


Répartition selon le domicile 2019-2020



3.4.2.2 Mesures à titre provisionnel

Mesures à titre provisionnel 2019-2020



3.4.2.3 Enquêtes

Les enquêtes en cours au 1er janvier 2020 et celles ouvertes durant l'année, ont connu le sort suivant :

	2020	2019
Non-entrée en matière	126	161
Classement	88	144
Classement suite à une médiation	85	133
Classement suite à un retrait de plainte	19	48
Classement rendu à la place d'une exemption de peine (21 DPmin, 5 PPMin)	0	10
Suspension	13	37
Dessaisissements	124	237
Ordonnances pénales	985	1937
Renvois devant le Juge ou devant le Tribunal	5	9
Enquêtes en cours	606	740
Total	2046	3456

3.4.2.4 Affaires déléguées au Bureau de la Médiation (du 01.01. au 31.12.2020)

	2020	2019
Nombre d'affaires déléguées par les juges	61	101
Nombre des mineurs concernés	71	160
Processus ayant conduit à un accord de médiation	53	52
Nombre des mineurs concernés	93	89
Processus n'ayant pas abouti à un accord de médiation	22	23
Nombre des mineurs concernés	28	25
Processus en cours au 31 décembre 2019	35	57
Nombre des mineurs concernés	57	99

3.4.2.5 Activité du Tribunal

	2020	2019
Nombre des réunions du Tribunal	11	19
Nombre de mineurs jugés	11	19

3.4.2.6 Infractions enregistrées

3.4.2.6.1 Code pénal

Contre la vie et l'intégrité corporelle	2020	2019
Homicide par négligence	0	0
Complicité de meurtre	0	0
Infanticide	0	0
Lésions corporelles simples	55	78
objet dangereux	5	0
Lésions corporelles graves	1	0
tentative	1	0
Lésions corporelles par négligence	0	1
Voies de fait	44	61
Mise en danger de la vie d'autrui	3	2
Omission de prêter secours	0	0
Fausse alerte	1	11
Rixe	7	13
Agression	6	16
Remise de substances nocives	1	0
Contre le patrimoine		
	2020	2019
Appropriation illégitime	10	16
Abus de confiance	1	1
Vol	73	139
simple	70	124
en bande	2	12
par métier	1	3
au préjudice des proches	0	0
Tentative de vol	4	13
simple	4	10
en bande	0	3
par métier	0	0
Complicité de vol	3	7
Vol d'importance mineure	26	45
Brigandage	25	29
avec arme	3	1
en bande	2	0
Dommages à la propriété	111	203
Escroquerie	6	5
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	6	5

Contre le patrimoine

Filouterie d'auberge	1	0
Obtention frauduleuse d'une prestation	9	5
Extorsion	1	0
avec violence ou menace d'un danger imminent	0	0
Extorsion – tentative	1	4
Recel	5	11

Contre l'honneur et le domaine secret ou privé

	2020	2019
Diffamation	4	2
Calomnie	3	3
Injure	56	65
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication	6	11
Violation du domaine secret	1	5

Contre la liberté

	2020	2019
Menaces	63	85
Contrainte	24	15
dont tentative	0	0
Séquestration	0	4
Violation de domicile	77	123
tentative	0	2

Contre l'intégrité sexuelle

	2020	2019
Actes d'ordre sexuel avec des enfants	7	11
Actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance	1	2
Contrainte sexuelle	4	2
Viol	1	3
Exhibitionnisme	0	0
Pornographie	23	26
Désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel	2	2
Inceste	0	0

Créant un danger collectif

	2020	2019
Incendie intentionnel	25	23
Tentative	0	0
Complicité	0	0
Incendie par négligence	4	5
Explosion	0	2
Emploi sans dessein délictueux ou par négligence	0	0

Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures

	2020	2019
Fabrication de fausse monnaie	0	0
Mise en circulation de fausse monnaie	0	1
Imitation de billets de banque sans dessein de faux	0	0

Faux dans les titres

	2020	2019
Faux dans les titres	1	3
Faux dans les certificats	6	12

Contre les communications et la paix publiques

	2020	2019
Entrave à la circulation publique	4	1
Entrave au service des chemins de fer	0	2
Entrave aux services d'intérêt général	0	2
Actes préparatoires délictueux	0	1
Emeute	0	9
Atteinte à la liberté de croyance et des cultes	0	0
Discrimination raciale	2	2
Atteinte à la paix des morts	0	0

Contre l'autorité publique

	2020	2019
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires	22	34
Empêchement d'accomplir un acte officiel	45	64
Insoumission à une décision de l'autorité	2	5
Soustraction d'objets mis sous-main de l'autorité	0	0

Contre l'administration de la justice

	2020	2019
Dénonciation calomnieuse	3	5
Induction de la justice en erreur	0	7
Entrave à l'action pénale	0	0
Faux témoignage	0	0
Faire évader des détenus	0	0

3.4.2.6.2 Autres lois fédérales

Sur les stupéfiants

	2020	2019
Crimes et délits	309	79
Contraventions	46	504
Cas bénins	263	0

Sur la circulation routière

	2020	2019
Vol d'usage	26	39
dont tentative	0	1
Conduite sans permis	61	74
Conduite en état d'incapacité	14	28
Violation des devoirs en cas d'accident	2	9
Contraventions diverses	147	286
sur les étrangers	13	29
sur les armes	45	70
sur le transport des voyageurs	64	411
sur la police des chemins de fer	4	13
sur la navigation intérieure	1	2
sur la protection des animaux	0	0
sur la protection des eaux	0	0
sur les autres lois fédérales	11	18

Lois cantonales

	2020	2019
sur les établissements publics et la danse	0	1
sur la pêche et la chasse	0	0
d'application du CP	2	18
d'application du CC	0	0
sur les appareils et les salons de jeu	0	0
autres lois cantonales	156	131

3.4.2.7 Décisions rendues par le Tribunal et par le Juge des mineurs

3.4.2.7.1 Jugements

Mesures de protection

	2020	2019
Surveillance	0	0
Assistance personnelle	0	0
Maintien de l'assistance personnelle	5	2
Placement familial	0	0
Placement dans un établissement d'éducation ouvert	0	1
Placement dans un établissement d'éducation fermé	0	1
Maintien dans une maison d'éducation	1	0
Changement de mesure	0	1
Traitement ambulatoire	0	0
Accompagnement	3	0

Peines

	2020	2019
Réprimande	0	0
Réprimande avec délai d'épreuve	0	0
Prestation personnelle (travail)	0	0
Prestation personnelle avec sursis	0	0
Prestation personnelle avec sursis partiel	0	1
Amende avec sursis	0	1
Amende avec sursis partiel	0	0
Amende sans sursis	1	3
Privation de liberté avec sursis	0	3
Privation de liberté avec sursis partiel	0	2
Privation de liberté sans sursis	0	4
Prestation personnelle (cours d'éducation routière)	0	0
Prestation personnelle (cours sur la drogue)	0	0

Cumuls

	2020	2019
Peine + peine	6	1
Peine + mesure de protection	0	226
Mesure + mesure	0	0
Exemption de peine	0	0
Acquittement	46	64

3.4.2.7.2 Décisions administratives et d'exécution

	2020	2019
Inscription au casier judiciaire	14	32
Radiation du casier judiciaire	0	0
Révocation du sursis	5	2
Renonciation à révoquer le sursis	0	0
Prolongation du délai d'épreuve	0	0
Refus de radiation du casier judiciaire	0	0
Libération conditionnelle accordée	0	0
Libération conditionnelle refusée ou révoquée	0	1
Fin de mesure	7	7
Fin d'accompagnement	0	1

Conversions

	2020	2019
Conversion d'amende en privation de liberté	2	6
Conversion prestation personnelle en amende	24	24
Conversion prestation personnelle en privation de liberté	5	5
Demande conversion privation de liberté en prestation personnelle	0	0
Demande conversion amende en prestation personnelle	10	6

3.4.2.7.3 Ordonnances pénales

Mesures de protection

	2020	2019
Surveillance	0	0
Assistance personnelle	1	0
Maintien de l'assistance personnelle	5	3
Maintien en maison d'éducation	2	0
Changement de mesure	5	0
Traitement ambulatoire	0	0
Accompagnement	4	8

Peines

	2020	2019
Réprimande	73	255
Amende avec sursis	33	53
Amende avec sursis partiel	5	11
Amende sans sursis	225	344
Prestation personnelle (travail)	147	190
Prestation personnelle avec sursis	57	90
Prestation personnelle avec sursis partiel	54	82
Prestation personnelle (cours d'éducation routière)	21	49
Prestation personnelle (cours sur la drogue)	59	138
Prestation personnelle (rendez-vous en bibliothèque)	4	7
Privation de liberté avec sursis	3	9
Privation de liberté avec sursis partiel	0	3
Privation de liberté sans sursis	6	14

Cumuls

	2020	2019
Peine + peine	12	65
Peine + mesure de protection	11	7
Mesure + mesure	0	0

3.4.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.5 Cellule judiciaire itinérante

Mission et compétences

La Cellule judiciaire itinérante (CELLIT) se déplace au sein des diverses autorités judiciaires de 1ère instance que compte l'Etat de Fribourg, au gré des dossiers qui lui sont confiés. Elle est amenée à apporter son aide afin de pallier les manques temporels de personnel en cas de surcharge ou d'absence, et en cas de récusation d'un magistrat. La CELLIT travaille exclusivement en français.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-cellule-judiciaire-itinerante>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Lorraine Vallet, Juge

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	1.00	1.00

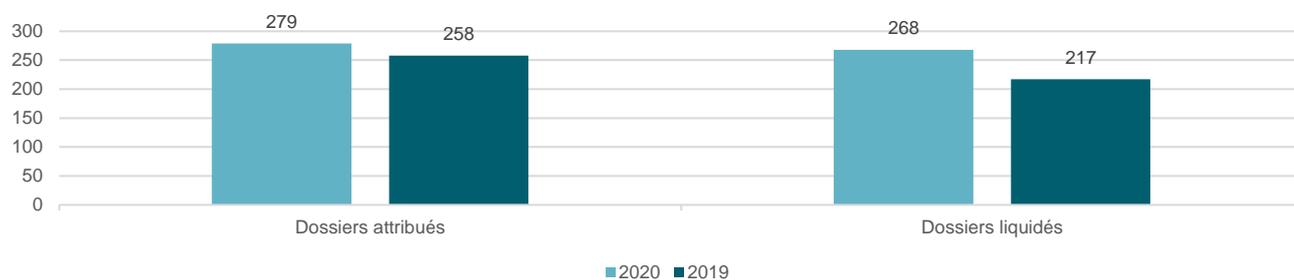
3.5.1 Remarques sur l'activité

En dépit d'une charge de travail en augmentation (+8%) et de la pandémie qui a touché plusieurs de ses membres, la Cellule itinérante est parvenue à accroître sensiblement ses liquidations (+23.5%) grâce aux efforts conjugués de tous ses collaborateurs. Ce résultat mérite d'être souligné car cette autorité, qui doit se déplacer pour tenir ses audiences et n'a pas la compétence de traiter des dossiers de masse, ne peut pas avoir un taux de liquidation comparable à celui des autres autorités judiciaires.

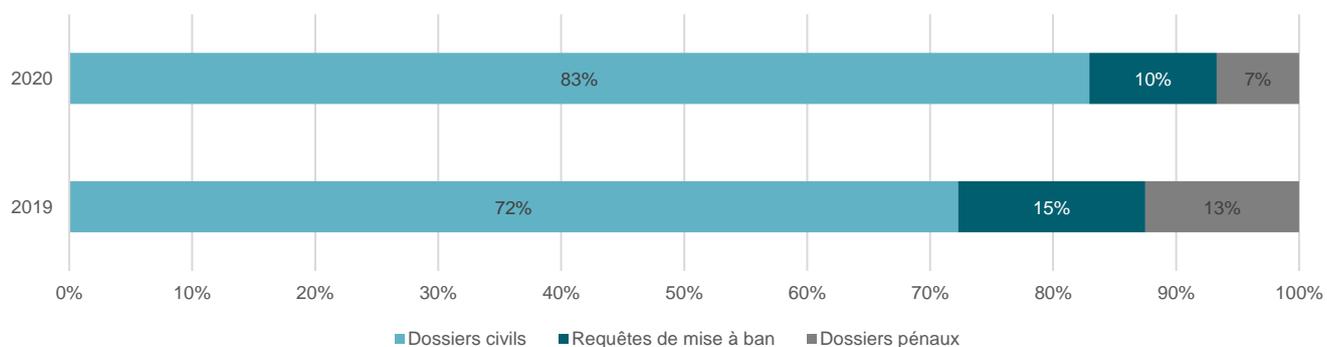
Consacrée par l'art. 10a LJ dans le but d'apporter son soutien aux différentes autorités judiciaires de première instance en cas de surcharge ou d'absences, la Cellule judiciaire itinérante est entrée en fonction en août 2016. Créée originellement pour trois ans, elle a vu son fonctionnement prolongé par le Conseil d'Etat jusqu'à fin 2020. S'inquiétant de l'avenir de cette entité, le Conseil est intervenu dès le début 2020 auprès du gouvernement cantonal en faveur de son maintien, respectivement de sa prolongation au-delà du 31 décembre 2020. Aujourd'hui en effet non seulement un nombre croissant d'autorités demandent à pouvoir recourir à son soutien mais surtout le fonctionnement ordinaire de certaines d'entre elles ne pourrait être garanti sans son appui permanent. C'est par conséquent avec soulagement et satisfaction que le Conseil a appris que le Conseil d'Etat a prorogé une nouvelle fois cette autorité dans le cadre de la procédure budgétaire 2021.

3.5.2 Charge de travail - statistiques

Statistique générale 2019-2020



Répartition dossiers traités 2019-2020



3.5.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.6 Tribunal pénal économique

Mission et compétences

Le Tribunal pénal économique (TPE) est un tribunal de première instance dont le ressort s'étend à l'ensemble du territoire cantonal. Il connaît des affaires portant, pour l'essentiel, sur des infractions contre le patrimoine ou des faux dans les titres, si leur examen requiert des connaissances économiques spéciales ou l'appréciation d'un grand nombre de moyens de preuve écrits.

Site du pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-tribunal-penal-economique>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Alain Gautschi, Président ; Benoît Chassot, José Rodriguez, Jean-Marc Sallin, Suppléants du Président

Julien Baechler, Céline Cal-Oberson, Eric Charrière, Julien Joseph Collaud, Dominique Corminboeuf-Strehblow, Joseph Déneraud, Marie-Christine Dorand, Alexandre Dumas, Laurent Jacot, Bernard Loup, Cédric Margueron, Gisela Marty, Nicole Moret, Armin Per Imesch, Thierry Schmid, Oswald Udry, Daniel Unternährer, Thierry Vial, Franz Walter, Andreas Zbinden, Assesseurs

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	1.00	1.00

3.6.1 Remarques sur l'activité

Ce tribunal, qui compte un total de 3.5 EPT, fonctionne bien et n'appelle pas de remarques particulières. Son président est également en charge d'affaires pénales ordinaires du Tribunal de la Sarine (5 cas en allemand et 6 cas en français) et d'affaires civiles (70 dossiers dont 57 affaires en allemand). Il est de même actif en qualité de Juge de police (82 cas, dont 18 en allemand).

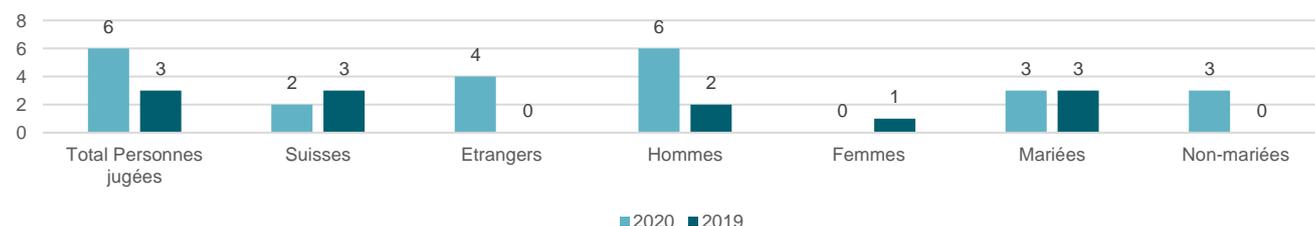
Le Conseil a prolongé le mandat d'un assesseur ayant atteint la limite d'âge pour lui permettre de terminer un dossier en cours (art. 6 al. 2 LJ).

3.6.2 Charge de travail – statistiques

Nombre de personnes jugées

2020	2019	2018	2017
6	3	9	6

Répartition par nationalité, sexe, état civil 2019-2020



Nombre d'infractions

	2020	2019
Infractions contre le patrimoine (art. 137-172^{ter} CP)	13	5
Abus de confiance	0	0
Vol	0	0
Escroquerie	2	0
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	0	0
Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	0	0
Extorsion et chantage	0	0
Gestion déloyale	2	5
Recel	0	0
Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	5	0
Divers	4	1
Faux dans les titres (art. 251-257 CP)	2	0

Nature du jugement

	2020	2019
Personnes acquittées	1	0
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	2	1
Personnes condamnées à des TIG	0	0
Personnes condamnées à des peines pécuniaires	2	1
à l'amende	3	0
sursis	4	2
sursis partiel	0	0
Retrait de plainte ou d'opposition	0	0
Décisions concernant la révocation ou la prolongation du sursis	1	0
Réintégration	0	0
Nombre de personnes en détention préventive au moment du jugement	0	0
Nombre de désignations d'un défenseur d'office/d'un mandataire gratuit	0	0
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	1	0
Nombre de jours de détention depuis l'acte d'accusation	0	0

Tableaux comparatifs cf. point 3.7.1.4.3 ci-après (p. 78).

3.6.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.7 Tribunaux d'arrondissement

Mission et compétences

Le canton de Fribourg comprend sept tribunaux d'arrondissement, dont les sièges se trouvent à Fribourg, Tavel, Bulle, Morat, Romont, Estavayer-le-Lac et Châtel-Saint-Denis (cinq de langue française, un de langue allemande et un bilingue).

Chaque tribunal est composé d'un ou plusieurs présidents, de juges et de greffiers. Les présidents sont des magistrats professionnels et les juges des laïcs exerçant leur fonction à titre accessoire.

Les tribunaux d'arrondissement siègent comme tribunal civil ou comme tribunal pénal et ils forment en outre plusieurs juridictions (tribunal des prud'hommes, tribunal des baux, etc..).

Ce sont des juridictions de première instance qui statuent dans de nombreuses causes relevant du droit civil ou du droit pénal.

En matière civile

Le tribunal civil d'arrondissement est la juridiction civile ordinaire. Il statue en première instance sur toutes les causes civiles qui ne sont pas placées dans la compétence d'une autre autorité. Le tribunal civil est composé d'un président et de deux juges.

Le président juge seul les affaires patrimoniales dont la valeur litigieuse ne dépasse pas 30'000 francs, les causes soumises à la procédure sommaire, notamment en matière de mainlevée d'opposition, faillite, séquestre et concordat, ainsi que les autres causes pour lesquelles la loi prévoit sa compétence.

D'autres juridictions sont rattachées au tribunal d'arrondissement : le Tribunal des baux et le Tribunal des prud'hommes.

Le tribunal des baux connaît des litiges relevant du droit du bail et portant sur des immeubles non agricoles.

Le tribunal des prud'hommes connaît des litiges de droit privé portant sur un contrat de travail.

En matière pénale

Le tribunal pénal d'arrondissement statue en première instance sur toutes les infractions qui ne relèvent pas de la compétence d'autres autorités. Il est composé d'un président et de quatre assesseurs.

Le juge de police dont la fonction est exercée par le président du tribunal pénal d'arrondissement, statue seul en première instance, dans la mesure où la loi ne désigne pas d'autre autorité compétente, sur les contraventions ainsi que les crimes qui paraissent devoir entraîner une peine privative n'excédant pas 18 mois.

Site du Pouvoir judiciaire: <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-tribunaux-darrondissement>

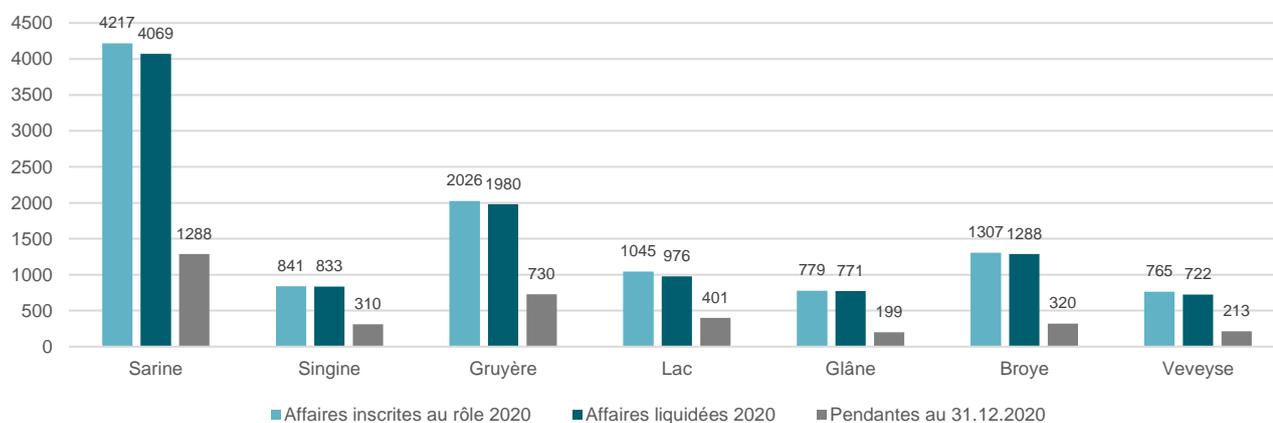
Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	20.80	20.70

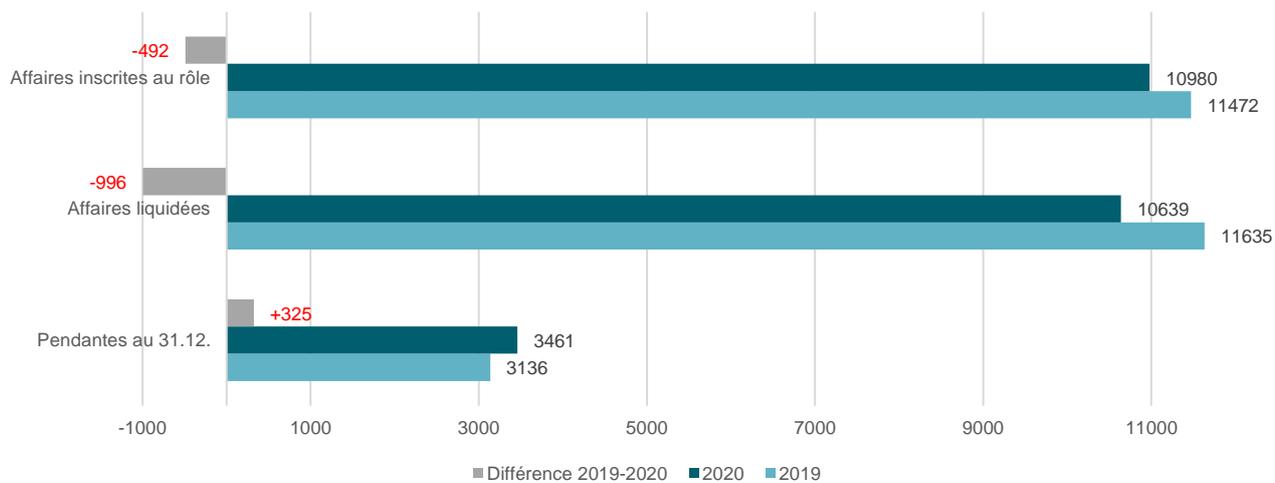
3.7.1 Charge de travail – statistiques

3.7.1.1 En général

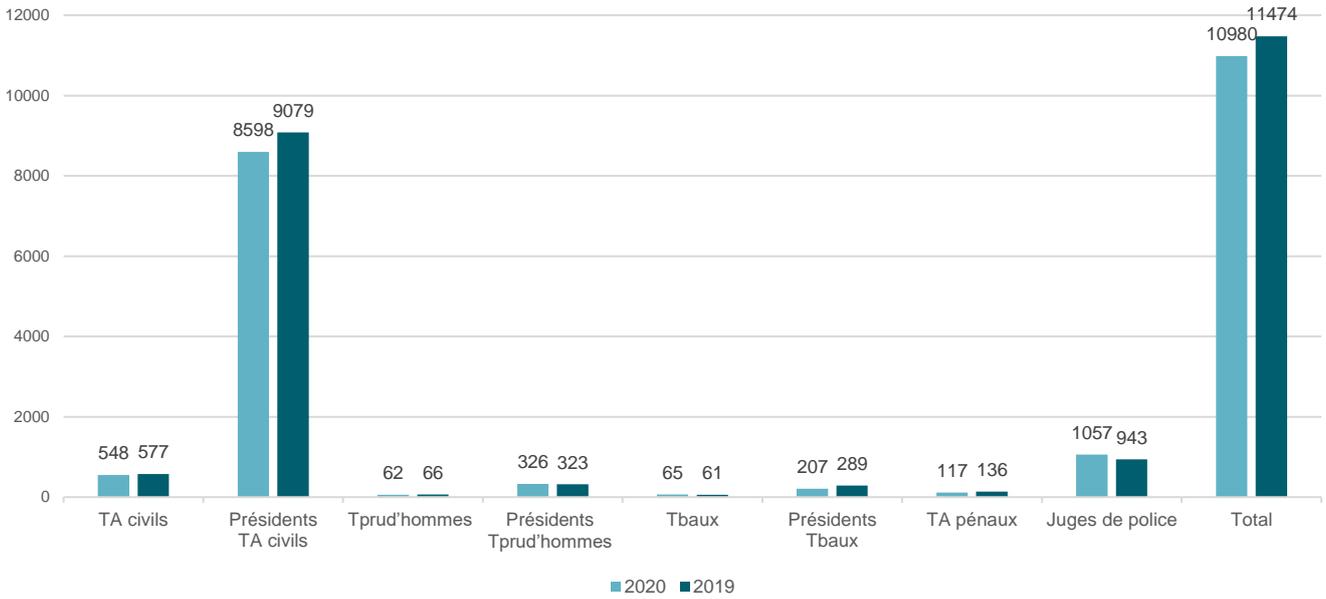
Charge de travail 2020 en général



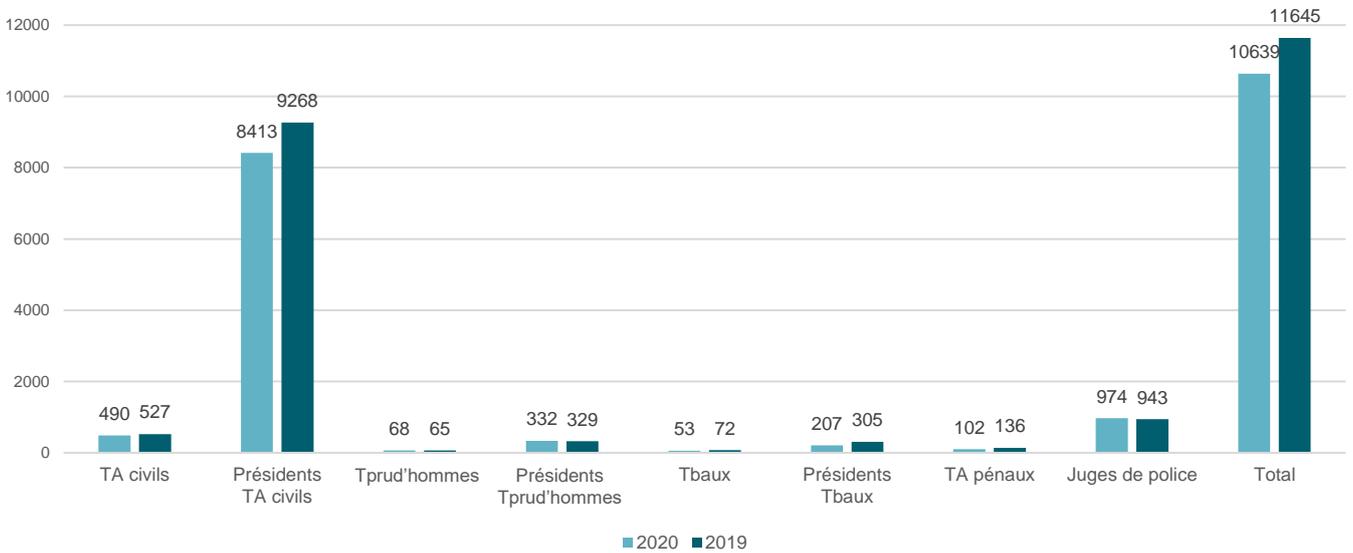
Evolution de la charge de travail 2019-2020



Evolution des affaires inscrites au rôle (toutes affaires confondues) 2019-2020



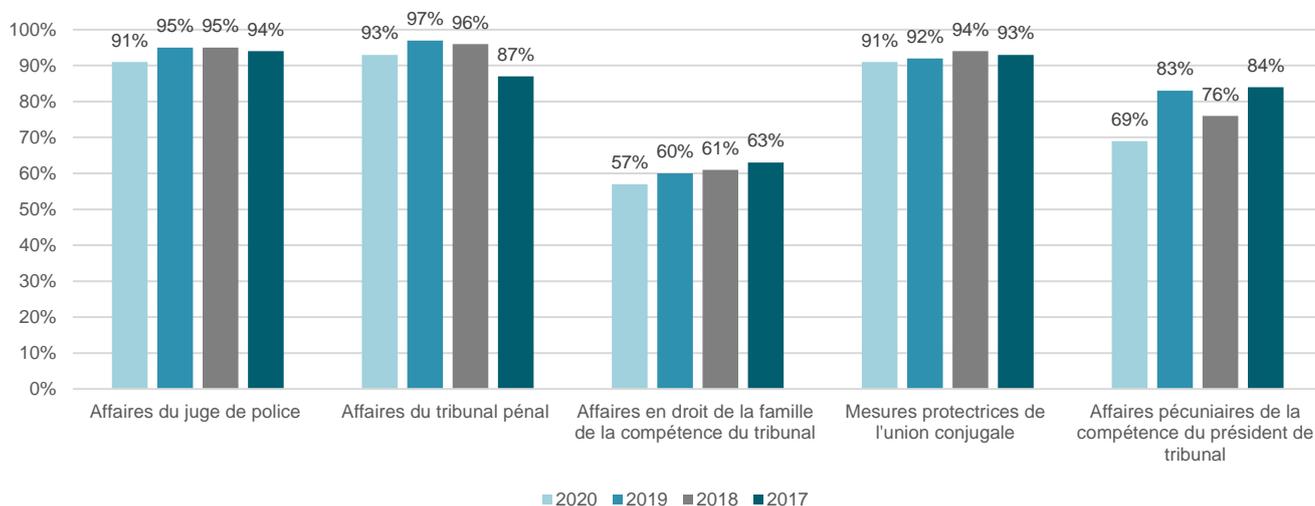
Evolution des affaires liquidées (toutes affaires confondues) 2019-2020



3.7.1.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
Juge de répression	125	276	352	233	81	9
Tribunal pénal	6	26	42	21	6	1
Juge de police	119	250	310	212	75	8
Tribunal civil	24	38	79	86	112	83
Droit de la famille	23	38	74	85	99	70
Actions résultant des contrats	1	0	5	1	13	13
Président tribunal civil	644	2'084	515	172	92	21
Divorce sur requête commune avec accord complet	51	191	125	40	7	0
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	31	148	123	71	28	9
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	23	28	45	44	54	10
Mainlevée	539	1'717	222	17	3	2
Juridiction des prud'hommes	82	144	87	44	23	20
Président	82	137	76	26	7	4
Tribunal	0	7	11	18	16	16
Juridiction des baux	53	129	39	23	10	6
Président	50	122	26	8	1	0
Tribunal	3	7	13	15	9	6

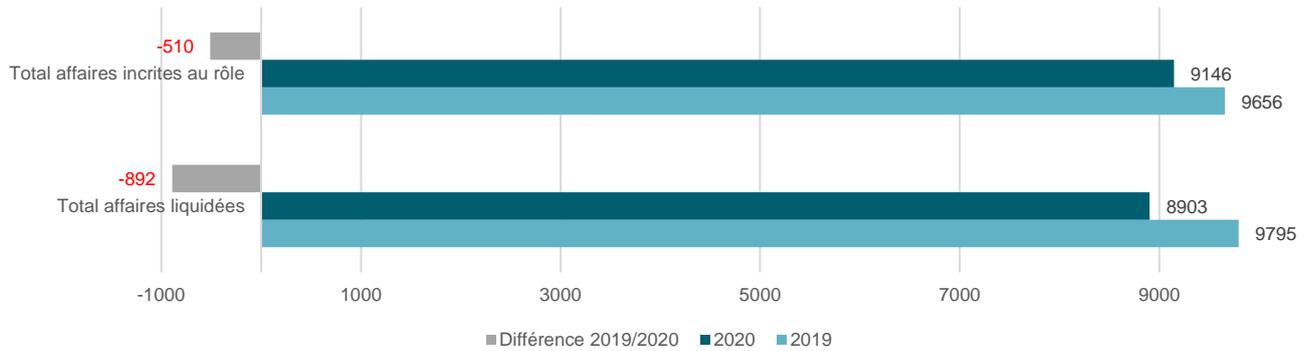
Jugements rendus dans l'année à compter de leur enregistrement 2017-2020



3.7.1.3 Affaires civiles

3.7.1.3.1 En général

Comparatif affaires civiles entrées et liquidations 2019-2020 - tribunaux et présidents



3.7.1.3.2 Tribunaux d'arrondissement

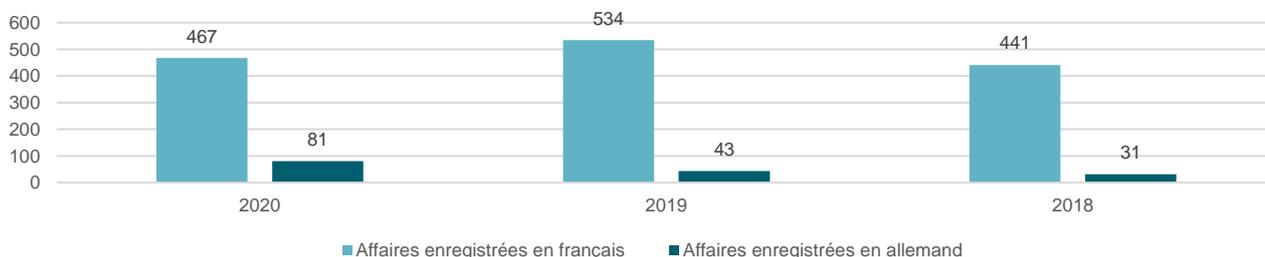
Tribunaux d'arrondissement	Affaires inscrites au rôle	Affaires liquidées	Affaires en cours	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12.2018
Sarine	211 (205/6)	177 (170/7)	278 (270/8)	48
Singine	43 (0/43)	52 (0/52)	50 (0/50)	9
Gruyère	97 (97/0)	88 (88/0)	155 (155/0)	43
Lac	55 (23/32)	46 (22/24)	77 (38/39)	18
Glâne	43 (43/0)	47 (47/0)	46 (46/0)	6
Broye	61 (61/0)	53 (53/0)	83 (83/0)	11
Veveyse	38 (38/0)	27 (27/0)	65 (65/0)	12
Total	548 (467/81)	490 (407/83)	754 (657/97)	147

Les chiffres entre parenthèses indiquent la langue du dossier (français/allemand).

Tribunaux d'arrondissement - évolution en général 2015-2020



Tribunaux d'arrondissement - répartition linguistique 2018-2020



Objets des jugements rendus

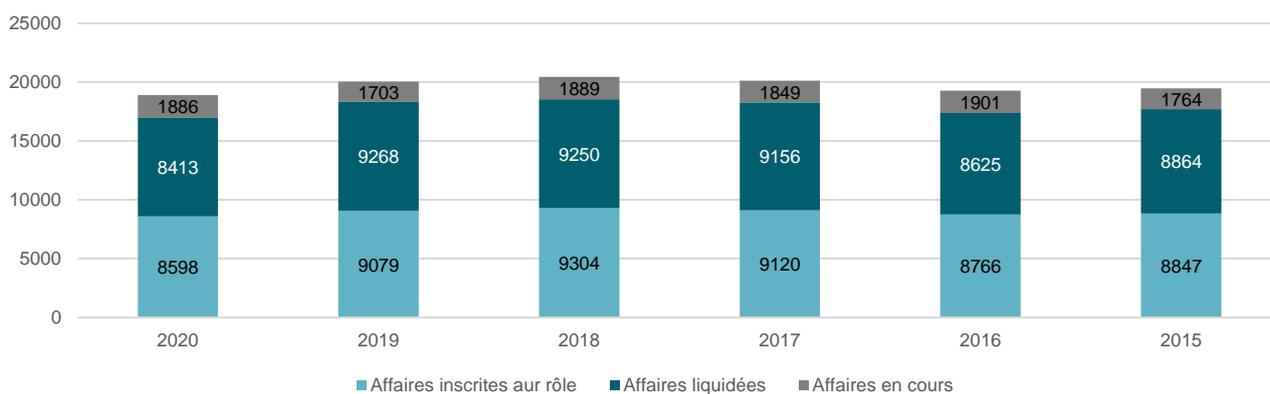
	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
A. Code civil	139	44	76	42	36	48	24	409
1. Droit des personnes	0	0	1	0	0	0	0	1
2. Droit de la famille	135	42	72	40	35	44	20	388
a) divorce	94	31	57	29	29	33	16	289
b) modification de jugements de divorce	36	11	15	10	6	11	4	93
c) séparation de corps	1	0	0	0	0	0	0	1
d) divers	4	0	0	1	0	0	0	5
3. Droit des successions	1	1	0	2	1	1	3	9
4. Droits réels	3	1	3	0	0	3	1	11
B. Code des obligations	16	5	7	4	5	3	2	42
1. Actions résultant des contrats	9	5	7	3	4	3	2	33
2. Actions résultant d'actes illicites	1	0	0	0	0	0	0	1
3. Droit des sociétés	1	0	0	0	0	0	0	1
4. Autres	5	0	0	1	1	0	0	7
C. Autres lois fédérales ou cantonales	20	3	5		6	2	1	37
Total	175	52	88	46	47	53	27	488

3.7.1.3.3 Présidents de tribunaux

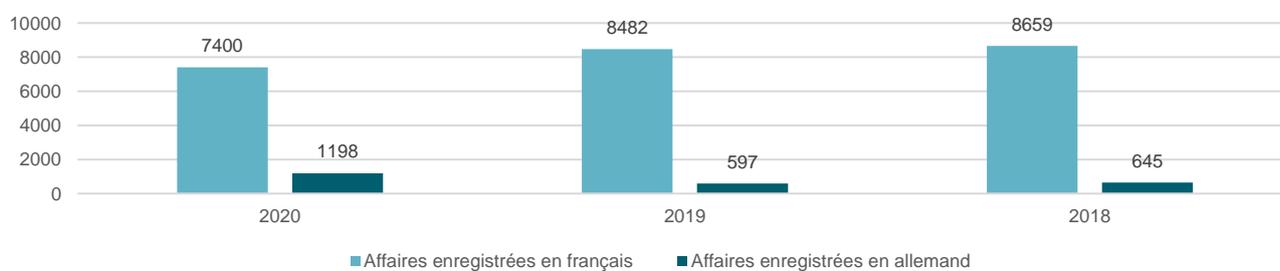
Présidents de tribunaux	Affaires inscrites au rôle	Affaires liquidées	Affaires en cours	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12.2018
Sarine	3209 (3152/57)	3142 (3088/54)	625 (609/16)	19
Singine	687 (0/687)	681 (0/681)	198 (0/198)	8
Gruyère	1618 (1615/3)	1605 (1602/3)	406 (406/0)	29
Lac	814 (363/451)	757 (320/437)	247 (140/107)	9
Glâne	624 (624/0)	609 (609/0)	118 (118/0)	2
Broye	1046 (1046/0)	1045 (1045/0)	188 (188/0)	3
Veveyse	600 (600/0)	574 (574/0)	104 (104/0)	3
Total	8598 (7400/1198)	8413 (7238/1175)	1886 (1565/321)	73

Les chiffres entre parenthèses indiquent la langue du dossier (français/allemand).

Présidents de tribunaux - évolution 2015-2020

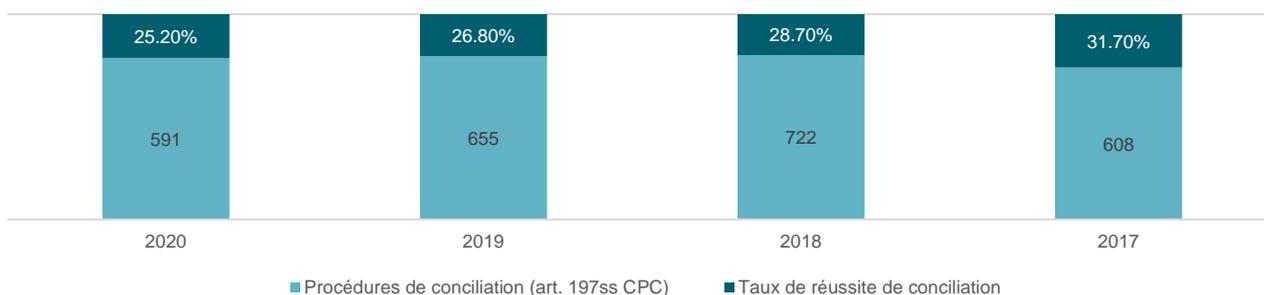


Présidents de tribunaux - répartition linguistique 2018-2020



Objets des jugements et ordonnances rendus	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Divorce sur requête commune avec accord complet	140	44	80	49	41	38	29	421
2. Séparation de corps sur requête commune avec accord complet	3	0	1	0	0	0	0	4
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification (art. 172 CC)	162	27	74	26	34	51	36	410
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	58	29	26	17	30	23	16	199
5. Mesures provisionnelles et leur modification	267	60	137	44	53	122	54	737
6. Inscription provisoire des hypothèques légales des entrepreneurs et artisans	30	4	8	12	4	14	5	77
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	591	137	286	128	98	143	91	1474
8. Décisions rendues en vertu de la LELP	1480	279	779	375	267	544	261	3985
a) Mainlevée	891	164	474	231	176	369	195	2500
b) Annulation et suspension de la poursuite (art. 85 LP)	3	0	0	0	0	0	1	4
c) Action en constatation négative (art. 85a LP)	5	0	0	0	0	0	0	5
d) Ouverture de la faillite	298	59	147	79	55	130	30	798
e) Suspension de la faillite faute d'actif	113	7	43	25	16	16	4	224
f) Décision relative au retour à meilleure fortune (art. 265a al. 1 et 3 LP)	61	20	56	17	7	16	11	188
g) Action en constatation du retour ou non-retour à meilleure fortune (art. 265a al. 4 LP)	0	0	1	0	0	0	1	2
h) Clôture de la faillite	75	24	30	18	12	7	10	176
i) Séquestre	20	2	8	2	1	6	5	44
j) Procédures concordataires	0	2	0	0	0	0	0	2
k) Divers	14	1	20	3	0	0	4	42
9. Annulation de titres	19	11	23	9	3	4	4	73
10. Commissions rogatoires	6	5	36	11	6	19	14	97
11. Exécution des jugements (art. 339 CPC)	6	2	1	2	3	4	3	21
12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	231	56	103	56	50	54	41	591
a) Transaction	45	15	18	19	16	12	10	135
b) Autorisation de procéder	96	17	33	16	22	27	15	226
c) Proposition de jugement acceptée	4	1	3	1	1	0	4	14
d) Jugement	29	13	12	3	1	3	6	67
e) Autres	57	10	37	17	10	12	6	149
13. Divers	149	27	54	28	20	29	20	327
Total	3142	681	1608	757	609	1045	574	8416

Procédures de conciliation et taux de réussite 2017-2020



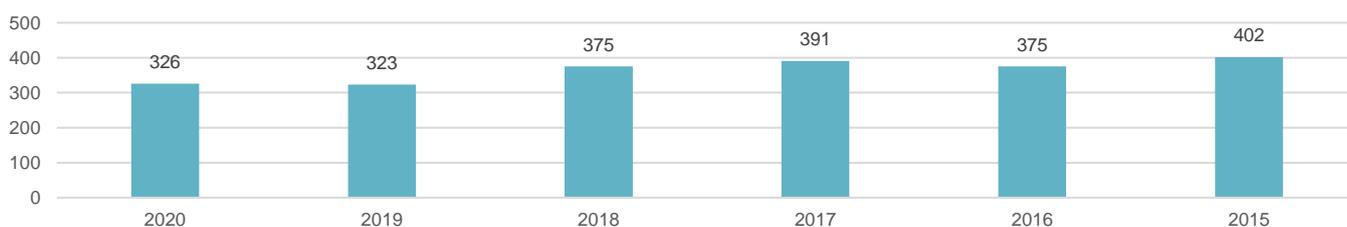
Taux de conciliation et de liquidation globale des procédures selon les art. 197 ss CPC *	2020	2019	2018	2017
Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	591	655	722	608
Taux de réussite de conciliation	25.2%	26.8%	28.7%	31.7%
Transaction	22.8%	23.8%	25.9%	28.9%
Proposition de jugement acceptée	2.4%	3%	2.8%	2.8%
Autres modes de liquidations				
Jugement	11.3%	11.6%	15%	10.8%
Autres	25.2%	21.8%	21.7%	23%
Autorisation de procéder	38.2%	39.6%	34.5%	34.3%
Taux de liquidation global	61.7%	60.2%	65.4%	65.5%

* cf. Meier, Isaak; Scheiwiler, Sarah (2014). Erfolg des Schlichtungs- und Urteilsvorschlagsverfahrens nach neuer ZPO. Zeitschrift für Schweizerisches Recht (ZSR), 133:155-ff.

3.7.1.3.4 Juridiction des prud'hommes

3.7.1.3.4.1 Présidents des tribunaux des prud'hommes

Présidents des Tribunaux des prud'hommes - nouvelles affaires inscrites au rôle - évolution 2015-2020

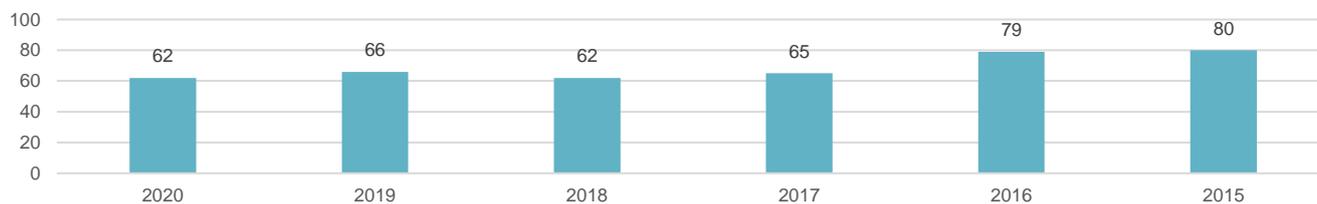


Répartition des causes 2020	Affaires pendantes au 01.01.2020	Nouvelles affaires inscrites au	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.2020
Sarine	48 (47/1)	160 (156/4)	16 (14/2)	44 (43/1)	99 (97/2)	49
Singine	3 (0/3)	13 (0/13)	0 (0/0)	3 (0/3)	8 (0/8)	5
Gruyère	15 (15/0)	52 (52/0)	8 (8/0)	10 (10/0)	34 (34/0)	15
Lac	5 (3/2)	28 (14/14)	0 (0/0)	11 (3/8)	20 (14/6)	2
Glâne	2 (2/0)	13 (13/0)	1 (1/0)	7 (7/0)	6 (6/0)	1
Broye	8 (8/0)	43 (43/0)	2 (2/0)	15 (15/0)	30 (30/0)	4
Veveyse	3 (3/0)	17 (17/0)	0 (0/0)	6 (6/0)	12 (12/0)	2
Total	84 (78/6)	326 (295/31)	27 (25/2)	96 (84/12)	209 (193/16)	78

Les chiffres entre parenthèses indiquent la langue du dossier (français/allemand).

3.7.1.3.4.2 Tribunaux des prud'hommes

Tribunaux des prud'hommes - nouvelles affaires inscrites au rôle - évolution 2015-2020



Répartition des causes 2020	Affaires pendantes au 01.01.2020	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.2020
Sarine	38 (38/0)	30 (29/1)	17 (17/0)	9 (9/0)	2 (2/0)	40
Singine	6 (0/6)	3 (0/3)	1 (0/1)	4 (0/4)	0 (0/0)	4
Gruyère	13 (13/0)	8 (8/0)	6 (6/0)	1 (1/0)	1 (1/0)	13
Lac	12 (6/6)	4 (3/1)	1 (0/1)	3 (1/2)	4 (4/0)	8
Glâne	2 (2/0)	2 (2/0)	2 (2/0)	0 (0/0)	2 (2/0)	0
Broye	8 (8/0)	11 (11/0)	6 (6/0)	3 (3/0)	2 (2/0)	8
Veveyse	4 (4/0)	4 (4/0)	1 (1/0)	2 (2/0)	1 (1/0)	4
Total	83 (71/12)	62 (57/5)	34 (32/2)	22 (16/6)	12 (12/0)	77

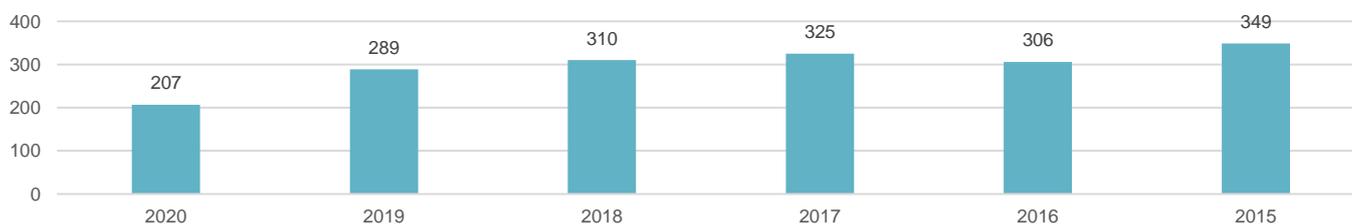
Les chiffres entre parenthèses indiquent la langue du dossier (français/allemand).

Les liquidations des affaires présidentielles sont stables (+1%) et celles du Tribunal sont en légère augmentation (+5%). Le taux de toutes les affaires liquidées par conciliation est de 29.5% (2019 : 32%, 2018 : 27.5%).

3.7.1.3.5 Juridiction des baux

3.7.1.3.5.1 Présidents des tribunaux des baux

Présidents des tribunaux des baux - nouvelles affaires inscrites au rôle - évolution 2015-2020

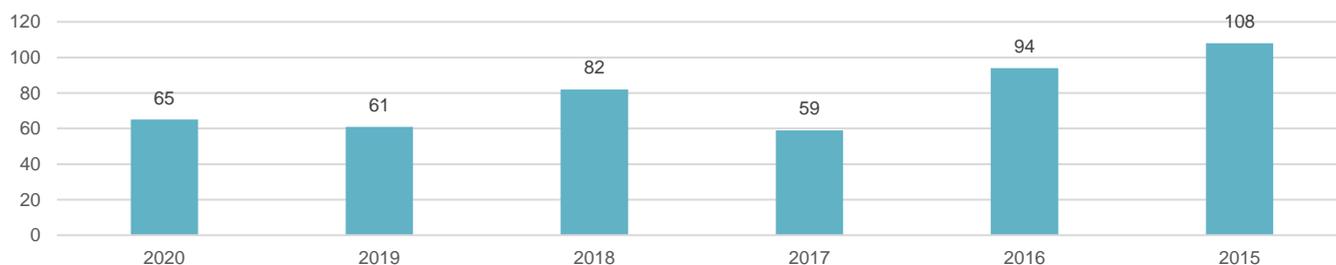


Répartition 2020	Affaires pendantes au 01.01.2020	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.2020
Sarine	15 (15/0)	102 (102/0)	96 (96/0)	21 (21/0)
Singine	3 (0/3)	8 (0/8)	9 (0/9)	2 (0/2)
Gruyère	5 (5/0)	31 (31/0)	34 (34/0)	2 (2/0)
Lac	4 (2/2)	14 (4/10)	15 (5/10)	3 (1/2)
Glâne	8 (8/0)	20 (20/0)	22 (22/0)	6 (6/0)
Broye	4 (4/0)	12 (12/0)	14 (14/0)	2 (2/0)
Veveyse	3 (3/0)	20 (20/0)	17 (17/0)	6 (6/0)
Total	42 (37/5)	207 (189/18)	207 (188/19)	42 (38/4)

Les chiffres entre parenthèses indiquent la langue du dossier (français/allemand).

3.7.1.3.5.2 Tribunaux des baux

Tribunaux des baux - nouvelles affaires inscrites au rôle - évolution 2015-2020



Répartition 2020	Affaires pendantes au 01.01.2020	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.2020
Sarine	25 (24/1)	28 (28/0)	27 (27/0)	26 (25/1)
Singine	4 (0/4)	6 (0/6)	1 (0/1)	9 (0/9)
Gruyère	0 (0/0)	0 (0/0)	0 (0/0)	0 (0/0)
Lac	6 (1/5)	6 (3/3)	5 (2/3)	7 (2/5)
Glâne	9 (9/0)	11 (11/0)	7 (7/0)	13 (13/0)
Broye	0 (0/0)	0 (0/0)	0 (0/0)	0 (0/0)
Veveyse	10 (10/0)	14 (14/0)	13 (13/0)	11 (11/0)
Total	54 (44/10)	65 (56/9)	53 (49/4)	66 (51/15)

Les chiffres entre parenthèses indiquent la langue du dossier (français/allemand).

Au niveau des liquidations, le recul observé l'an dernier se confirme très nettement (-31%, 2020 : 260 ; 2019 : 377 ; 2018 : 388, cf. diagramme p.63 Evolution des affaires liquidées (toutes affaires confondues)).

3.7.1.3.6 Assistance judiciaire

3.7.1.3.6.1 En matière civile

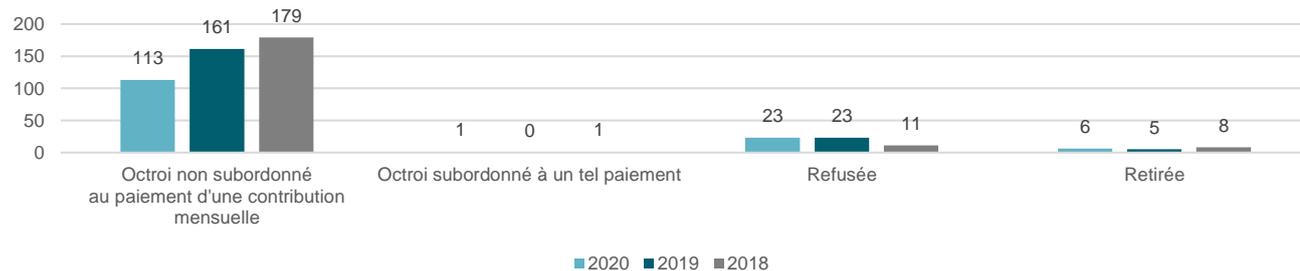
Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation 2018-2020



Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un défenseur d'office

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée
Sarine	44	0	4	0
Singine	12	0	2	2
Gruyère	12	1	1	0
Lac	10	0	2	2
Glâne	20	0	5	2
Broye	12	0	3	0
Veveyse	3	0	6	0
Total	113	1	23	6

Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés 2018-2020



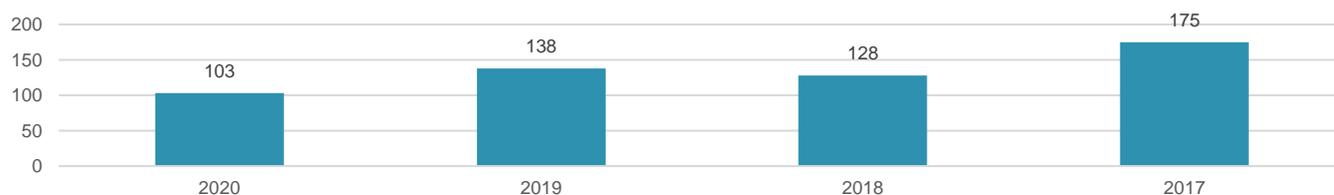
Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée
Sarine	44	0	4	0
Singine	12	0	2	2
Gruyère	12	1	1	0
Lac	10	0	2	2
Glâne	20	0	5	2
Broye	12	0	3	0
Veveyse	3	0	6	0
Total	113	1	23	6

3.7.1.4 Affaires pénales

3.7.1.4.1 Tribunaux pénaux d'arrondissement

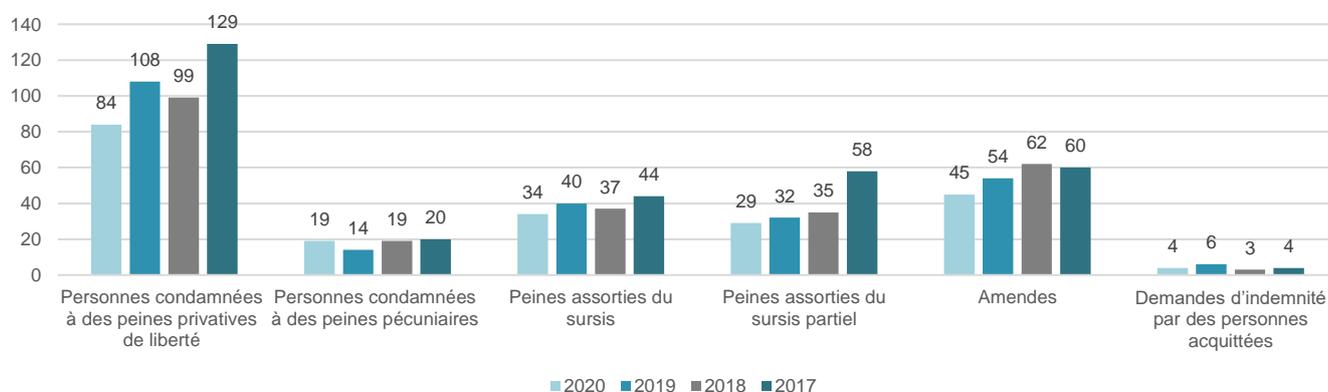
Tribunaux pénaux - nombre de personnes jugées 2017-2020



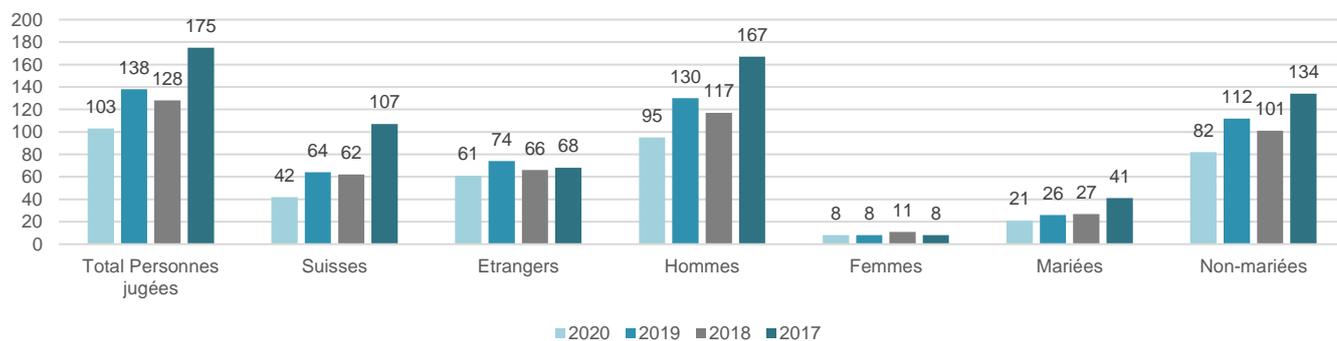
Le nombre global de personnes jugées par les tribunaux d'arrondissement pénaux en 2020 est en baisse de 25% par rapport à 2019. Comme l'an dernier, la situation est très différente d'un arrondissement à l'autre.

La Glâne, le Lac et surtout la Veveyse enregistrent des hausses tandis que les chiffres des autres districts sont à la baisse.

Tribunaux pénaux - évolution en général 2017-2020



Tribunaux pénaux - répartition par nationalité, sexe, état civil 2017-2020



2020	Nationalité		Sexe		Etat civil		
	Personnes jugées	Suisses	Etrangers	Hommes	Femmes	Mariés	Non-mariés
Sarine	55 ¹⁾	18	37	53	2	10	45
Singine	4	2	2	4	0	2	2
Gruyère	20	8	12	17	3	3	17
Lac	6 ²⁾	4	2	4	2	1	5
Glâne	6	4	2	6	0	4	2
Broye	6	2	4	6	0	1	5
Veveyse	6	4	2	5	1	0	6
Total	103	42	61	95	8	21	82

¹⁾ 6 procédures ont été conduites en allemand (2019 : 3)

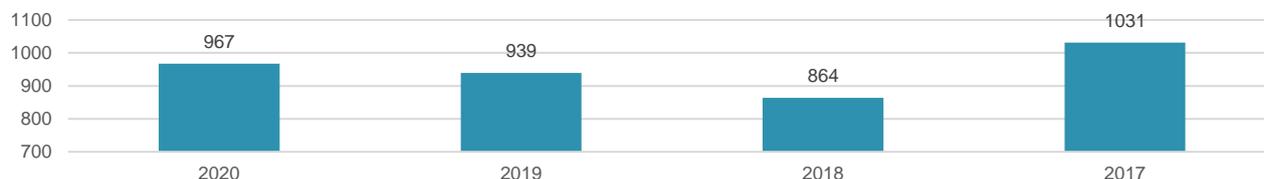
²⁾ 1 procédures a été conduite en français (2019 : 1)

Nombre d'infractions	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)	7	0	3	0	0	0	0	10
Meurtre	0	0	0	0	0	0	0	0
Assassinat	1	0	0	0	0	0	0	1
Meurtre passionnel	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicides par négligence	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicides par négligence à la suite de la violation d'une disposition de la LCR	0	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles	5	0	1	0	0	0	0	6
Lésions corporelles à la suite de la violation d'une disposition de la LCR	0	0	1	0	0	0	0	1
Rixe/Agression	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	1	0	1	0	0	0	0	2
2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172 ^{er} CP)	32	6	27	2	0	0	0	67
Abus de confiance	0	0	1	1	0	0	0	2
Vol	13	2	11	1	0	0	0	27
Brigandage	3	2	0	0	0	0	0	5
Domages à la propriété	6	2	9	0	0	0	0	17
Escroquerie	5	0	4	0	0	0	0	9
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	0	0	0	0	0	0	0	0
Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Extorsion et chantage	1	0	0	0	0	0	0	1
Gestion déloyale	0	0	1	0	0	0	0	1
Recel	2	0	1	0	0	0	0	3
Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	1	0	0	0	0	0	0	1
Divers	1	0	0	0	0	0	0	1
3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179 ^{novies} CP)	3	0	2	3	0	0	0	8
4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)	11	2	10	1	0	0	0	24
Menaces	3	0	1	0	0	0	0	4
Contrainte	3	0	0	1	0	0	0	4
Violation de domicile	4	2	9	0	0	0	0	15
Divers	1	0	0	0	0	0	0	1
5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)	4	0	0	3	0	0	4	11
Mise en danger du développement de mineurs	1	0	0	0	0	0	1	2
Atteinte à la liberté et à l'honneur sexuels	3	0	0	3	0	0	3	9
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0
6. Délits contre la famille (art. 213 - 220 CP)	1	0	0	0	0	0	0	1
Violation d'une obligation d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	1	0	0	0	0	0	0	1
7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)	2	0	1	0	0	0	0	3
Incendie intentionnel	2	0	1	0	0	0	0	3
Incendie par négligence	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0

Nombre d'infractions	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
9. Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)	2	2	2	0	0	1	0	7
11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)	1	0	0	0	0	0	0	1
12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)	1	0	2	0	0	1	0	4
Induction de la justice en erreur	0	0	1	0	0	0	0	1
Blanchissage d'argent	1	0	1	0	0	1	0	3
Fausse déclaration d'une partie en justice	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0
14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
15. Corruption (art. 322 ^{ter} -322 ^{octies} CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
16. Contravention à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
17. Infractions à la LCR	11	0	5	4	0	0	4	24
Art. 90 ch. 1	1	0	1	1	0	0	0	3
Art. 90 ch. 2 (faute grave)	1	0	2	0	0	0	0	3
Art. 91 (conducteurs pris de boisson)	1	0	0	1	0	0	0	2
Art. 94 (vol d'usage)	1	0	0	0	0	0	1	2
Art. 95 (circulation sans permis)	1	0	0	0	0	0	1	2
Divers	6	0	2	2	0	0	2	12
18. Infractions à la LStup	61	4	15	9	9	8	8	114
19. Infractions à la LALEtr	0	0	0	0	0	0	0	0
20. Infractions à la LArm	5	1	1	1	0	2	0	10
21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales	34	4	18	1	4	4	1	66
Total	175	19	86	24	13	16	17	350

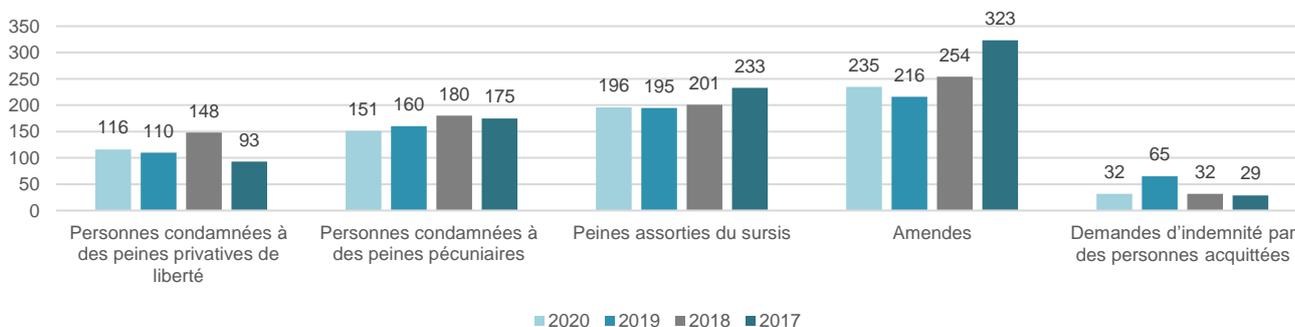
3.7.1.4.2 Juges de police

Juges de police - nombre de personnes renvoyées 2017-2020



Le nombre de personnes renvoyées devant le juge de police continue de progresser légèrement (+3%). Les hausses sont enregistrées en Gruyère (+4%), Broye (+7%), Lac (+26%), Glâne (+38%) et Veveyse (+46%). En Sarine (-10%) et en Singine (-3%), les chiffres sont à la baisse. Ces % sont calculés sur la base des chiffres figurant dans le tableau ci-dessous comparés aux chiffres du tableau p. 194 du rapport 2019.

Juges de police - évolution en général 2017-2020



Répartition 2020	Personnes renvoyées	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
Sarine	382 ¹⁾	157	72	103
Singine	70	21	9	30
Gruyère	172	65	26	45
Lac	108 ²⁾	51	19	26
Glâne	62	22	6	22
Broye	109	45	9	40
Veveyse	64	29	16	14
Total	967	390	157	280

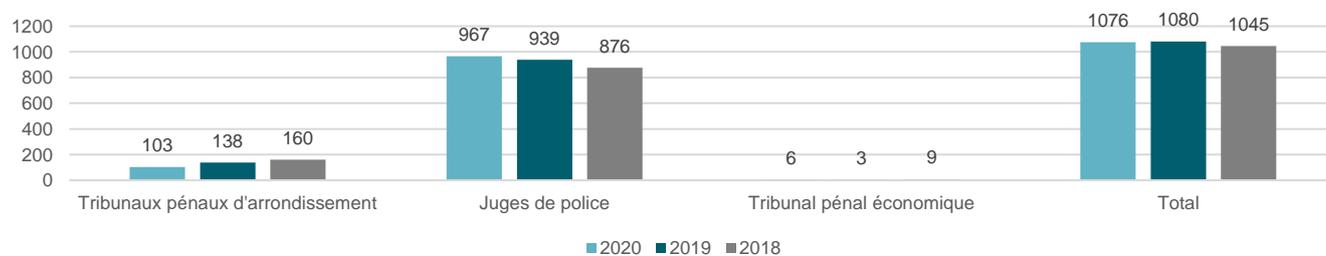
¹⁾ 19 procédures ont été conduites en allemand (2019 : 20)

²⁾ 63 procédures ont été conduites en français (2019 : 48)

Nombre d'infractions	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Infractions au CP	111	9	58	30	16	46	9	279
Atteinte à l'intégrité corporelle	21	2	17	7	6	13	2	68
Infractions contre le patrimoine	11	0	6	1	4	1	3	26
Atteinte à l'honneur	13	1	8	2	4	14	0	42
Infractions contre l'intégrité sexuelle	6	0	2	4	0	1	2	15
Insoumission à une décision de l'autorité	8	1	1	1	0	4	0	15
Contravention à des dispositions du droit fédéral	1	0	0	0	0	0	0	1
Divers	51	5	24	15	2	13	2	112
Infractions à la LACP	20	1	3	2	0	5	1	32
Art. 8 LACP	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	20	1	3	2	0	5	1	32
Infractions	226	25	78	73	26	50	27	505
à la loi sur la pêche	0	0	1	0	0	0	0	1
à la loi sur la chasse	0	0	0	0	0	0	0	0
au code forestier	0	0	0	0	0	0	0	0
à la loi sur les denrées alimentaires	0	0	0	0	0	1	0	1
à la loi sur la police des étrangers	0	0	0	0	0	0	0	0
à la loi sur les étrangers	28	1	14	8	3	1	5	60
à la loi sur la protection civile	0	0	0	0	0	0	0	0
à la loi sur la protection des animaux	1	3	0	0	1	0	0	5
à la loi sur la protection des eaux	0	0	0	0	1	2	0	3
à la loi sur les transports publics	17	0	4	0	0	0	0	21
à la loi sur les établissements publics et la danse	2	0	0	0	0	2	0	4
à la loi sur le chômage	0	0	0	0	0	0	0	0
à la loi sur la navigation intérieure	0	0	0	0	0	1	0	1
à la loi sur la circulation routière	55	12	20	26	11	26	13	163
à la loi sur les stupéfiants	56	2	12	16	6	7	6	105
Infractions à la LArm	4	1	3	1	0	1	0	10
Divers	63	6	24	22	4	9	3	131
Total	357	35	139	105	42	101	37	816

3.7.1.4.3 Récapitulation

Récapitulation - évolution 2018-2020



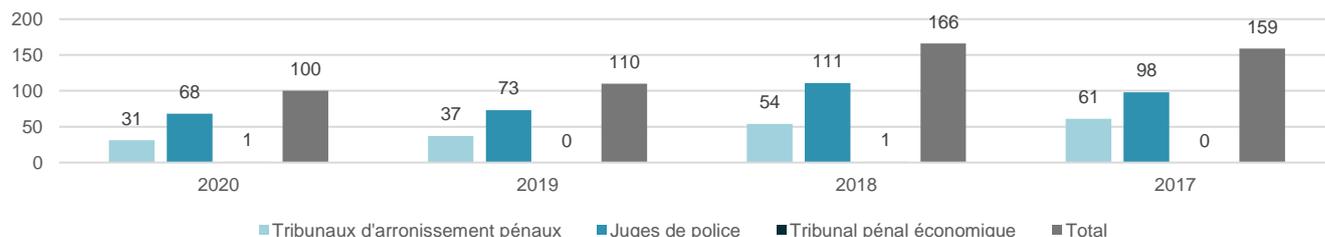
En 2020, le nombre de personnes ayant occupé les tribunaux pénaux du canton (1076, y compris le Tribunal pénal économique) est stable par rapport à l'exercice précédent (2019 : 1080 ; 2018 : 1001, 2017 : 1212, 2016 : 991, 2015 : 952).

Répartition 2020	Tribunaux d'arrondissement	Juges de police	Tribunal pénal économique TPE	Total
Sarine	55	382	--	437
Singine	4	70	--	74
Gruyère	20	172	--	192
Lac	6	108	--	114
Glâne	6	62	--	68
Broye	6	109	--	115
Veveyse	6	64	--	70
TPE	--	--	6	6
Total	103	967	6	1076

Nombre d'infractions	Tribunaux pénaux d'arrondissement	Juges de police	Total
Personnes acquittées	4	157	161
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	4	32	36
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	84	116	200
Personnes condamnées à des TIG	0	1	1
Personnes condamnées à des peines pécuniaires à l'amende	19	151	170
assorties du sursis	45	235	280
assorties du sursis partiel	34	196	230
Retrait de plainte ou d'opposition	29	0	29
	2	280	282
Total	221	1168	1389

3.7.1.4.4 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

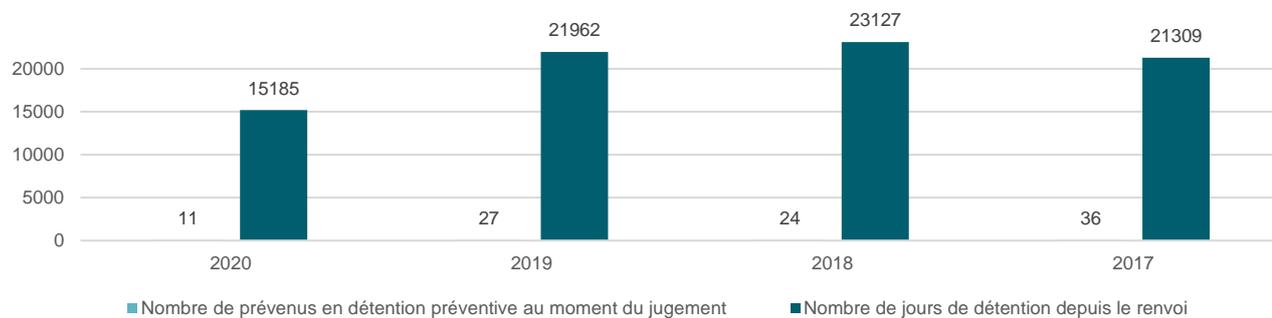
Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis - évolution 2017-2020



Répartition 2020	Tribunaux d'arrondissement	Juges de police	Tribunal pénal économique TPE	Total
Sarine	19	30	--	49
Singine	0	3	--	3
Gruyère	2	12	--	14
Lac	2	3	--	5
Glâne	2	9	--	11
Broye	3	10	--	13
Veveyse	3	1	--	4
TPE	--	--	1	1
Total	31	68	1	100

3.7.1.4.5 Détention préventive

Détention préventive - évolution 2017-2020



Nombre d'infractions	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	TPE	Total
Nombre de prévenus en détention préventive au moment du jugement	10	0	0	0	1	0	0	0	11
Nombre de jours de détention depuis le renvoi	6898	672	6533	544	187	268	83	0	15185

3.7.2 Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Organisation et composition au 31.12.2020

François-Xavier Audergon, Benoît Chassot, Adeline Corpataux, Alain Gautschi, Ariane Guye, Rebecca Jutzet, Stéphane Raemy, José Rodriguez, Alexandra Rossi Carré, Jean-Marc Sallin, Présidents ; Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Pascal L'Homme, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Sandrine Schaller Walker, Suppléants du Président

Tribunal civil et pénal : Béatrice Ackermann, Mary-Lise Bapst, Raymond Baraké, Hélène Cudré-Mauroux, Caroline de Buman, Anne de Steiger, Colette Défago, Caroline Déneraud, Jean-Pierre Droz, Pierre Duffour, Yolande Flury, Christine Frehner, Dominique Haller Sobritz, Agnes Hayoz, Catherine Hayoz, Sandra Herren Schwab, Renato Iliescu, Anne Jochem, Hans Jungo, Christiane King-Perroulaz, Bernard Lauper, Damiano Lepori, Barbara Moigno, Guy Python, Paul Quartenoud, Samuel Rar, Sébastien Roch, Anne-Colette Schmutz-Schaller, Gilles Schorderet, Louis Charles Singy, Brigitte Steinauer, Cécile Thiémond, Sophie Tritten, José Uldry, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Ariane Guye, José Rodriguez, Présidents ; Adeline Corbataux, Rebecca Jutzet, Peter Rentsch, Suppléants du Président ; David Brugger, Karin Rudaz, Assesseurs ; Pierre-André Charrière, Marc Fischer, Patrick Gendre, Chantal Hayoz-Clément, Jean-Jacques Marti, Assesseurs suppléants

Tribunal des baux : Ariane Guye, Présidente ; Rebecca Jutzet, José Rodriguez, Alexandra Rossi Carré, Suppléants de la Présidente ; Matthieu Loup, Isabelle Sob, Claude Terrapon, Pierre Wicht, Assesseurs ; Christian Aebischer, Roxane Casazza, Catherine Hayoz, Marie-Jeanne Piccand, Assesseurs suppléants

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	9.50	9.50

3.7.2.1 Remarques sur l'activité

3.7.2.1.1 Tribunal civil, Tribunal des prud'hommes et Tribunal des baux

Les rôles des magistrats chargés des procédures civiles, y compris du Tribunal des baux et du Tribunal des prud'hommes, sont importants. D'une manière générale, ils sont à jour même si certains inquiètent plus que d'autres en raison de causes complexes dont l'instruction nécessite un volume de travail considérable (domaines de la construction, bancaire, économique, commercial et successoral). Le Conseil a ainsi fait usage de l'art. 22 al. 4 LJ pour nommer la Présidente Bulliard Grosset suppléante de la Présidente Rossi Carré pour le traitement d'une affaire dont ni cette dernière, ni ses collègues sarinois n'étaient en mesure de se charger. D'autres magistrats ont d'ores et déjà annoncé qu'ils aborderaient l'autorité de surveillance, afin d'obtenir du renfort pour le traitement de certains dossiers. Ce tribunal manque de forces rédactionnelles.

Dès la mi-mars 2020, la commission administrative s'est fortement impliquée dans la gestion de la crise sanitaire consacrant un important travail à la mise en place de l'infrastructure de crise. Une réflexion devrait être menée sur l'implication de magistrats dans des questions logistiques qui empiètent largement sur leur activité juridictionnelle. Ce rôle devrait être dévolu à un secrétariat général, surtout pour un tribunal de la taille de celui de la Sarine.

Au chapitre des nominations, la Présidente Jutzet s'est vue attribuer un dossier du Tribunal du Lac (art. 22 al. 4 LJ) suite à la récusation du Président Stoller. Pour remplacer la Présidente Guye pendant son congé maternité de mi-juillet à mi-novembre 2020, le Conseil a nommé la Greffière Céline Brunod Présidente ad hoc du Tribunal d'arrondissement, des prud'hommes et des baux de la Sarine (art. 91 al. 1 let. d. LJ).

Par ailleurs, afin de permettre à deux assesseurs de terminer des affaires en cours, le Conseil a respectivement prolongé le mandat de l'un ayant atteint la limite d'âge (6 al. 2 LJ) et mis le second au bénéfice d'une dérogation temporaire à son obligation de domicile (art. 7 al. 3 LJ).

En raison d'une surcharge, la Présidente Corpataux a démissionné de la suppléance du Tribunal des prud'hommes. Après examen lors de l'inspection annuelle du volume de travail que représente cette fonction, le Conseil, sur proposition du Tribunal de la Sarine, a préavisé favorablement l'élection de la greffière-chef Christelle Almeida Borges en qualité de Présidente du Tribunal des prud'hommes de la Sarine (10%). Elue en décembre 2020, elle entrera en fonction le 1^{er} janvier 2021.

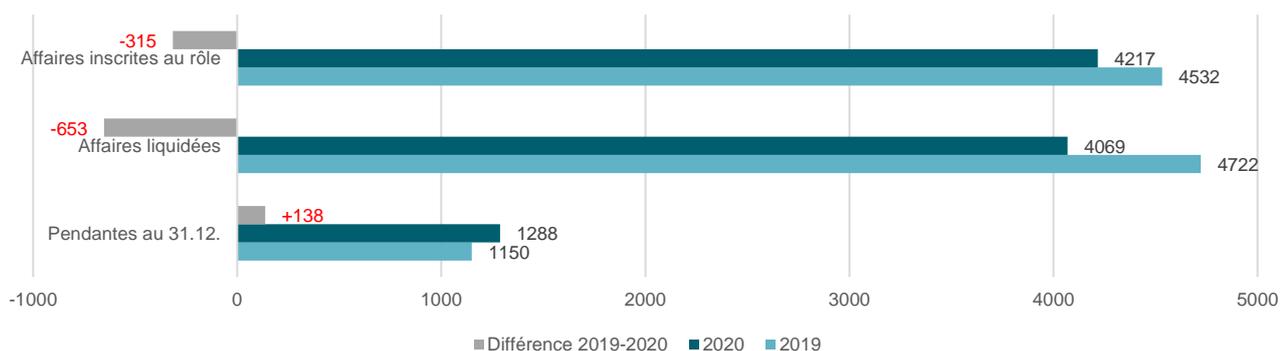
Quant aux locaux de ce tribunal, ils sont trop exigus, d'autant plus que certaines salles sont inutilisables en raison des normes sanitaires liées à la pandémie et que d'autres autorités occupent une salle par jour et par semaine en général.

3.7.2.1.2 Tribunal pénal

La légère baisse du nombre de nouveaux dossiers de la compétence du tribunal pénal est compensée par la hausse de ceux de la compétence du juge de police qui de plus se complexifient, de sorte que la charge de travail globale se maintient à un niveau élevé.

3.7.2.2 Charge de travail – statistiques

Tribunal d'arrondissement de la Sarine - évolution charge de travail 2019-2020



2020	Affaires inscrites au rôle	Affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
Tribunal civil	211	177	278
Présidents civils	3209	3142	625
Tribunal des prud'hommes	30	28	40
Présidents tribunal des prud'hommes	160	159	49
Tribunal des baux	28	27	26
Présidents tribunal des baux	102	96	21
Tribunal pénal	59	54	27
Juge de police	418	386	222
Total	4217	4069	1288

3.7.2.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.7.3 Tribunal d'arrondissement de la Singine

Organisation et composition au 31.12.2020

Caroline Gauch, Peter Rentsch, Pascale Vaucher Mauron, Présidents ; Peter Stoller, Suppléant du Président

Tribunal civil et pénal : Robert Aeberhard, Gabriel Aebischer, Martha Bürgisser, Dominique Chappuis Waeber, Monika Grossrieder, Eveline Jungo, Guido Jungo, Marianne Portmann, Thomas Reidy, Bruno Schwaller, Myriam Sturny, Ruth Waeber-Hayoz, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Caroline Gauch, Peter Rentsch, Présidents ; Irène Marguet, René Stritt, Assesseurs ; Dominique Chappuis Waeber, Urs Maurer, Pascal Rappo, Assesseurs suppléants

Tribunal des baux de la Singine et du Lac : Caroline Gauch, Pascale Vaucher Mauron, Présidentes ; Sandrine Schaller Walker, Peter Stoller, Suppléants de la Présidente ; Verena Loembe, Gilberte Schär, Assesseures ; Susanne Genner, Ivo Hubmann, Jean-Louis Jungo, Erika Schneider, Assesseurs suppléants

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	2.20	2.20

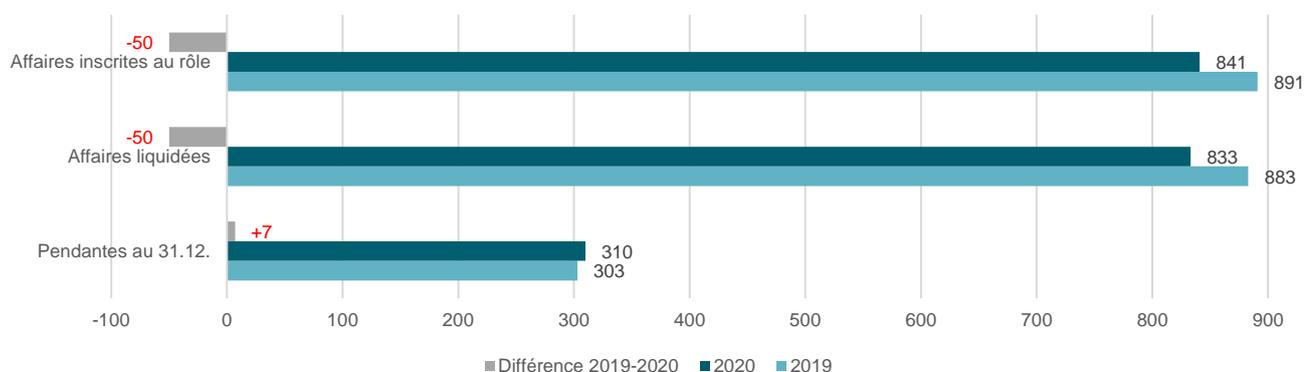
3.7.3.1 Remarques sur l'activité

Suite au départ à la retraite du Président Reynold Raemy au 31 décembre 2019, le Tribunal de la Singine a accueilli deux nouvelles Présidentes, soit Pascale Vaucher Mauron à compter du 1^{er} janvier et Caroline Gauch dès le 1^{er} avril suivant. Toutes deux ont assuré la transition avec grand engagement. Avec le Président Peter Rentsch, décision a été prise de ne pas répartir les dossiers par matières (civile ou pénale) mais de continuer à fonctionner comme Président/es généralistes, sauf pour le bail et les Prud'hommes. En mai 2020, Caroline Gauch a en outre été élue Présidente du Tribunal des prud'hommes à 10%.

Ce tribunal est certes, selon les statistiques, le moins chargé du canton mais cela ne signifie de loin pas que son personnel manque de travail. Cela lui permet toutefois d'être le seul tribunal qui arrive à traiter ses affaires dans des délais raisonnables pour les justiciables et d'avoir du personnel stable, sans être épuisé. La bonne ambiance de travail qui y règne est favorable à une saine et efficace administration de la justice. Cette autorité devrait être prise en exemple dans le cadre des mesures qui seront proposées suite à l'analyse du Pouvoir judiciaire.

3.7.3.2 Charge de travail – statistiques

Tribunal d'arrondissement de la Singine - évolution charge de travail 2019-2020



2020	Affaires inscrites au rôle	Affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
Tribunal civil	43	52	50
Présidents civils	687	681	198
Tribunal des prud'hommes	3	5	4
Présidents tribunal des prud'hommes	13	11	5
Tribunal des baux	6	1	9
Présidents tribunal des baux	8	9	2
Tribunal pénal	1	4	2
Juge de police	80	70	40
Total	841	833	310

3.7.3.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.7.4 Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

Organisation et composition au 31.12.2020

Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Camille Perroud Sugnaux, Philippe Vallet, Présidents ; Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Peter Rentsch, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président

Tribunal civil et pénal : Jacques Aebischer, Philippe Barras, Karine Beaud, Jacqueline Brodard, Marguerite Brülhart, Michel Castella, Colette Dupasquier, Nicole Fragnière-Morard, Joseph Geinoz, Stéphane Giller, Patrice Morand, Barbara Progin, Claudia Romanens, Christian Wyssmüller, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Nicolas Oberson, Philippe Vallet, Présidents ; Claudia Dey Gremaud, Caroline Gauch, Peter Rentsch, Suppléants du Président ; Yolande Progin, Pierre Rouiller, Assesseurs ; Philippe Clément, François Ducrest, Annick Remy, Christian Schorderet, Assesseurs suppléants

Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveysse : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Virginie Sonney, Philippe Vallet, Pascale Vaucher Maruon, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Valentina Scazzari, Assesseurs ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	3.10	3.10

3.7.4.1 Remarques sur l'activité

La charge de travail de ce tribunal demeure très élevée. Elle contraint ses membres à travailler à flux tendu et à accomplir de nombreuses heures supplémentaires pour se maintenir à flot. La pandémie survenue cette année n'a fait qu'aggraver une situation déjà difficile. Les reports d'audiences et les suspensions de délais survenus au printemps ont très massivement affecté la fin de l'été et l'automne au moment où la deuxième vague de Covid-19 apparaissait. Cette surcharge et le stress chronique qu'elle engendre est éprouvante pour l'ensemble du personnel. Non seulement l'ambiance au sein du tribunal en pâtit, mais la santé de ses membres en est affectée.

Le nombre d'affaires civiles a fléchi (1805 contre 1880 en 2019) mais les dossiers, notamment en matière familiale et matrimoniale, se complexifient. Sans l'aide de la Cellule itinérante, qui a liquidé 157 affaires sur un total de 1800 affaires, la section civile serait submergée.

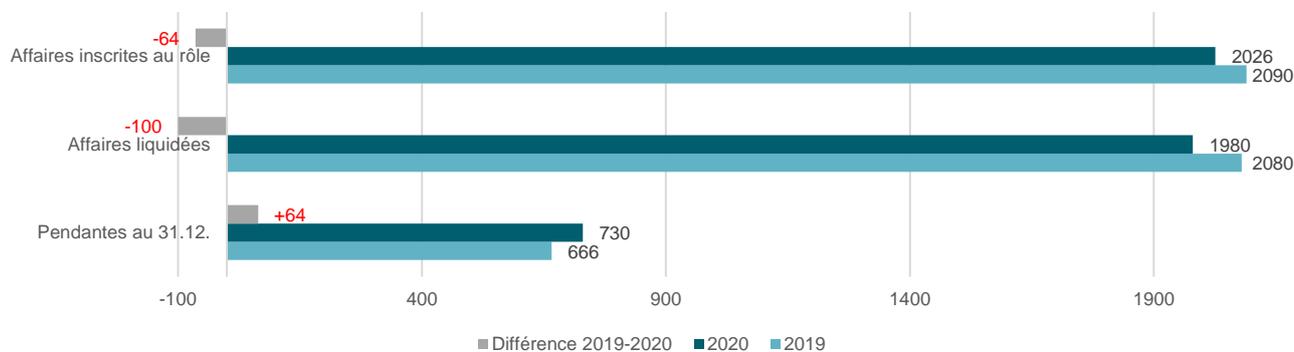
Les affaires pénales sont en augmentation (232 contre 225 en 2019). Leur liquidation est stable (206 contre 212 en 2019) en dépit des reports d'audiences dus à la situation sanitaire et aux absences non remplacées des présidentes au printemps et en automne. Ces dernières font régulièrement des heures supplémentaires et sollicitent de manière réitérée une augmentation de leur taux d'activité.

Il manque à cette autorité, qui réclame des renforts depuis plusieurs années, une cellule complète (juge, greffier, secrétaire). La création d'un secrétariat général comptant une personne supplémentaire à 100% est également souhaitée.

Pour gérer les affaires courantes de la Présidente Perroux Sugnaux absente pendant six semaines dès le 20 mai 2020, la Présidente Bütikofer-Repond a augmenté son taux d'activité de 10 % avec l'aval du Conseil.

3.7.4.2 Charge de travail – statistiques

Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - évolution charge de travail 2019-2020



2020	Affaires inscrites au rôle	Affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
Tribunal civil	97	88	155
Présidents civils	1618	1605	406
Tribunal des prud'hommes	8	8	13
Présidents tribunal des prud'hommes	52	52	15
Tribunal des baux	0	0	0
Présidents tribunal des baux	31	34	2
Tribunal pénal	19	20	13
Juge de police	201	173	126
Total	2026	1980	730

3.7.4.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.7.5 Tribunal d'arrondissement du Lac

Organisation et composition au 31.12.2020

Sandrine Schaller Walker, Peter Stoller, Présidents ; Jean-Benoît Meuwly, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président

Tribunal civil et pénal : Daniel Baechler, Brigitte Bauer, Nicole Chuard, Eric Delley, Miriam Deuble, Cilette Marchand, Jonas Petersen, Nicole Piano Aeby, Frédéric Plancherel, Thomas Schick, Aline Wälti, Patrick Zehnder, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Anna Schwaller, Peter Stoller, Présidents ; Sandrine Schaller Walker, Suppléante du Président ; Bruno Schwander, Eliane Weber, Assesseurs, Anne-Marie Coopt, Manfred Meyer, Christian Pillonel, Philipp Wieland, Assesseurs suppléants

Tribunal des baux de la Singine et du Lac : Caroline Gauch, Pascale Vaucher Mauron, Présidentes ; Sandrine Schaller Walker, Peter Stoller, Suppléants de la Présidente ; Verena Loembe, Gilberte Schär, Assesseures ; Susanne Genner, Ivo Hubmann, Jean-Louis Jungo, Erika Schneider, Assesseurs suppléants

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	1.70	1.60

3.7.5.1 Remarques sur l'activité

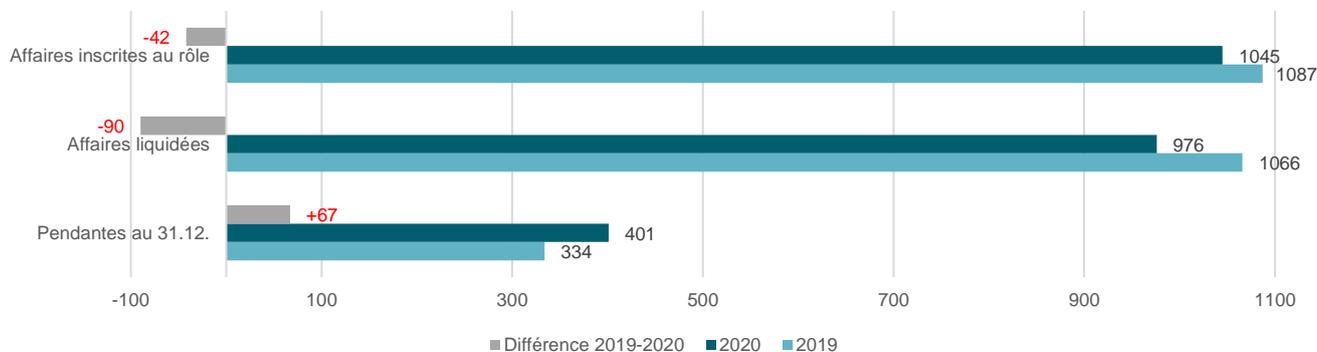
La charge de travail du Tribunal du Lac reste très élevée, notamment à cause de l'augmentation continue du nombre d'affaires en langue française, tendance qui s'est confirmée une fois de plus en 2020. A relever qu'en 2009, ces affaires représentaient 29% des entrées alors qu'en 2020, ce chiffre est passé à 45%. Sans le soutien précieux de la Juge itinérante, qui prend en charge entre 20 et 30% de ces procédures, il ne lui aurait pas été possible d'assurer le traitement des nouvelles affaires.

Pour faire face à ses dossiers, ce tribunal nécessite absolument des forces supplémentaires.

En octobre, Anna Schwaller a été élue Présidente du Tribunal des prud'hommes du Lac (10%).

3.7.5.2 Charge de travail – statistiques

Tribunal d'arrondissement du Lac - évolution charge de travail 2019-2020



2020	Affaires inscrites au rôle	Affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
Tribunal civil	55	46	77
Présidents civils	814	757	247
Tribunal des prud'hommes	4	8	8
Présidents tribunal des prud'hommes	28	31	2
Tribunal des baux	6	5	7
Présidents tribunal des baux	14	15	3
Tribunal pénal	11	6	11
Juge de police	113	108	46
Total	1045	976	401

3.7.5.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.7.6 Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Organisation et composition au 31.12.2020

Grégoire Bovet, Président ; Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Pascal L'Homme, Jean-Benoît Meuwly, Philippe Vallet, Suppléants du Président

Tribunal civil et pénal : Jean-François Bard, Astrid Bichsel-Zeindl, Marlène Cornu, Guillaume Favre, Maja Fontaine, Christophe Girard, Muriel Joye, Claudine Matthey, Philippe Pache, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Jacques Menoud, Président ; Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Suppléants du Président ; Vincent Brodard, Bernard Ropraz, Assesseurs ; Christian Deillon, Sébastien Jaquier, Denis Repond, Cédric Rossel, Jacques Terrapon, Jean-François Vuagniaux, Assesseurs suppléants

Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveysse : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Virginie Sonney, Philippe Vallet, Pascale Vaucher Maruon, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Valentina Scazzari, Assesseurs ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	1.10	1.10

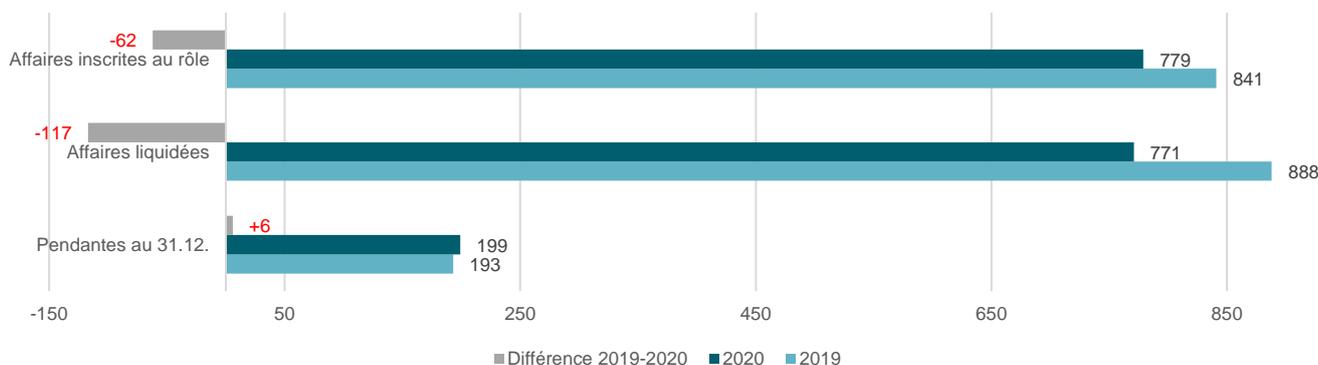
3.7.6.1 Remarques sur l'activité

En dépit d'une charge de travail toujours très importante qui oblige ce tribunal à travailler à flux tendu, sa situation reste gérable. La pandémie a quelque peu compliqué son travail, mais grâce à l'engagement constant de son personnel, il a pu éviter de prendre du retard dans le traitement des dossiers. L'aide de stagiaires est toutefois nécessaire à son bon fonctionnement. Le Président souligne son rôle de conciliateur. Il ne rencontre aucune difficulté avec les différents intervenants judiciaires et les avocats.

Ce tribunal n'a pas connu de modifications au niveau de son personnel en 2020. Ses locaux lui donnent entière satisfaction.

3.7.6.2 Charge de travail – statistiques

Tribunal d'arrondissement de la Glâne - évolution charge de travail 2019-2020



2020	Affaires inscrites au rôle	Affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
Tribunal civil	43	47	46
Présidents civils	624	609	118
Tribunal des prud'hommes	2	4	0
Présidents tribunal des prud'hommes	13	14	1
Tribunal des baux	11	7	13
Présidents tribunal des baux	20	22	6
Tribunal pénal	3	6	1
Juge de police	63	62	14
Total	779	771	199

3.7.6.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.7.7 Tribunal d'arrondissement de la Broye

Organisation et composition au 31.12.2020

Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Virginie Sonney, Présidents ; Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Stéphane Raemy, Alexandra Rossi Carré, Suppléants du Président

Tribunal civil et pénal : Guy Biland, Maurice Bourqui, Martine Corminboeuf, Gabriel Dougoud, Francis Duruz, Marcel Godel, Micheline Guerry, Carine Haenni, Claude Jabornigg, Francis Marchand, Annelise Moser, Irène Rüssi, Claire-Lise Sudan, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Christian Esseiva, Jean-Benoît Meuwly, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Suppléante du Président ; François Berchier, Yvan Corminboeuf, Assesseurs ; Frédéric Gross, Hans Krebs, Francis Michel, Christian Müller, Assesseurs suppléants

Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Virginie Sonney, Philippe Vallet, Pascale Vaucher Maruon, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Valentina Scazzari, Assesseurs ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	2.10	2.10

3.7.7.1 Remarques sur l'activité

La charge de travail est lourde et les affaires familiales de plus en plus complexes, notamment s'agissant du calcul des pensions.

Même si le nombre de nouvelles entrées est inférieur en 2020 qu'en 2019, le volume des affaires est nettement supérieur à celui des années précédentes. Le nombre de dossiers pendants à la fin 2020 a augmenté et le Tribunal n'est plus à même de faire face à l'entrée de dossiers particulièrement volumineux. Ainsi, à la fin 2020, il y avait 83 causes pendantes uniquement pour le Tribunal civil, malgré la liquidation de 1170 dossiers contre 1173 entrées. Si la charge de travail devait demeurer aussi élevée, elle ne pourrait plus être absorbée, d'où la demande de décharge adressée à la fin décembre au Conseil en raison d'une procédure pénale de grande importance que doit traiter l'un des Présidents en 2021.

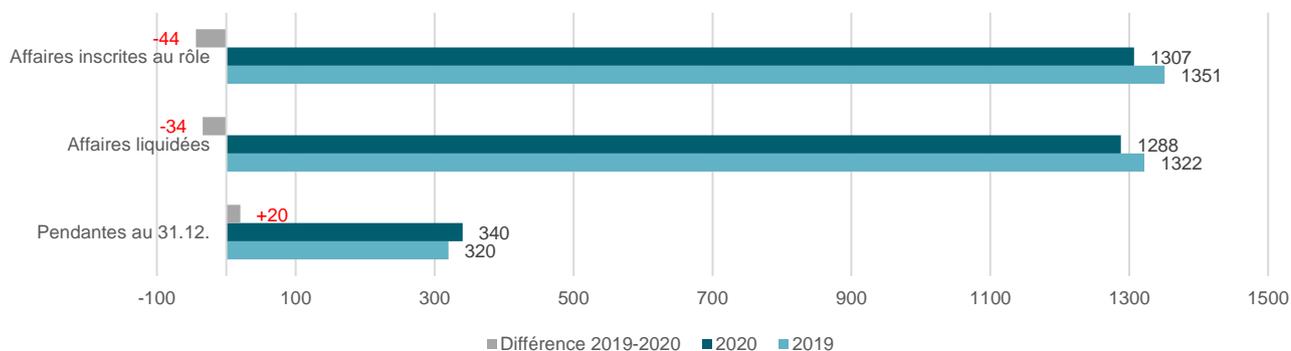
La Présidente Bulliard Grosset est prête à augmenter son temps de travail de 10 à 20%. Il manque par ailleurs des forces rédactionnelles.

Du 1^{er} janvier au 20 mai 2020, le Président ad hoc Ludovic Farine a remplacé la Présidente Virginie Sonney en congé maternité. Les Présidents Sonia Bulliard Grosset et Jean-Benoît Meuwly ont assuré une partie du suivi du courrier de leur collègue pendant cette période. Ce mode de remplacement a donné entière satisfaction.

Les locaux sont utilisés à leur capacité maximale. La pandémie a contraint ce tribunal à siéger à plusieurs reprises dans la salle du Tribunal de la Singine ainsi que dans la salle Covid à Granges-Paccot. Il attend avec impatience la construction de nouveaux locaux dans des bâtiments proches de la gare.

3.7.7.2 Charge de travail – statistiques

Tribunal d'arrondissement de la Broye - évolution charge de travail 2019-2020



2020	Affaires inscrites au rôle	Affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
Tribunal civil	61	53	83
Présidents civils	1046	1045	188
Tribunal des prud'hommes	11	11	8
Présidents tribunal des prud'hommes	43	47	4
Tribunal des baux	0	0	0
Présidents tribunal des baux	12	14	2
Tribunal pénal	17	6	12
Juge de police	117	112	43
Total	1307	1288	340

3.7.7.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.7.8 Tribunal d'arrondissement de la Veveyse

Organisation et composition au 31.12.2020

Pascal L'Homme, Président ; Grégoire Bovet, Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Philippe Vallet, Suppléants du Président

Tribunal civil et pénal : Claudine Aebischer, Noémie Berthoud, Stéphane Broillet, Jeannick Cardinaux, Valérie Dewarrat, Roland Dumoulin, Anita Genoud, Jean-Bernard Jaquet, Catherine Mossier, Caroline Perroud, François Pilloud, Michel Savoy, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Romain Lang, Pascal L'Homme, Présidents ; Jacques Menoud, Suppléant du Président ; Pascal Emonet, Fabienne Tâche, Assesseurs ; Laurent Gabriel, Daniel Jamain, Eric Maillard, Antonio-Elviro Soares, Assesseurs suppléants

Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Virginie Sonney, Philippe Vallet, Pascale Vaucher Maruon, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Valentina Scazzari, Assesseurs ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	1.10	1.10

3.7.8.1 Remarques sur l'activité

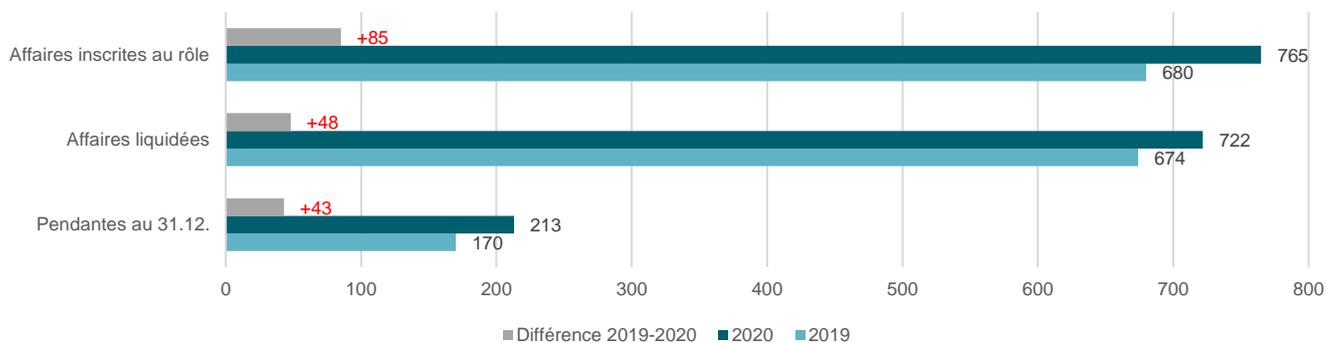
Avec 765 affaires inscrites à son rôle, la charge de travail de cette autorité a considérablement augmenté en 2020 (+12.5%). Si cette autorité est parvenue à liquider 7% d'affaires de plus qu'en 2019, elle a dû, en raison de la pandémie, enregistrer plusieurs prolongations de délai et renvois d'audiences. Cette charge n'a pu être entièrement absorbée dans le courant 2020, de sorte que le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année a augmenté de 25%.

Le personnel est stable et a fait preuve d'une grande cohésion et d'autonomie durant la crise sanitaire du printemps.

Ce tribunal, dont le déménagement est prévu en 2023, exprime des inquiétudes quant aux futures locaux dont il a impérativement besoin depuis plusieurs années.

3.7.8.2 Charge de travail – statistiques

Tribunal d'arrondissement de la Veveyse - évolution charge de travail 2019-2020



2020	Affaires inscrites au rôle	Affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
Tribunal civil	38	27	65
Président civil	600	574	104
Tribunal des prud'hommes	4	4	4
Présidents tribunal des prud'hommes	17	18	2
Tribunal des baux	14	13	11
Présidents tribunal des baux	20	17	6
Tribunal pénal	7	6	3
Juge de police	65	63	18
Total	765	722	213

3.7.8.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.8 Justices de paix

Mission et compétences

La justice de paix est en premier lieu l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Le juge de paix en est le président. L'autorité de protection de l'adulte ordonne une mesure lorsque l'appui fourni à la personne ayant besoin d'aide par les membres de sa famille, par d'autres proches ou par des services privés ou publics ne suffit pas ou semble a priori insuffisant et que le besoin d'assistance et de protection de la personne incapable de discernement n'est pas ou pas suffisamment garanti par une mesure personnelle anticipée (mandat pour cause d'inaptitude et directives anticipées) ou par une mesure appliquée de plein droit (représentation par le conjoint/partenaire enregistré, représentation dans le domaine médical, protection de la personne résidant dans un établissement médico-social ou un home).

L'autorité de protection de l'adulte peut soit instituer une curatelle, soit ordonner le placement de la personne à des fins d'assistance. Il existe quatre types de curatelle : la curatelle d'accompagnement, la curatelle de représentation, la curatelle de coopération et la curatelle de portée générale.

L'autorité de protection exerce aussi le contrôle des décisions de placement à des fins d'assistance prises par un médecin.

L'autorité de protection de l'enfant est compétente pour prendre toutes les mesures de protection en faveur de l'enfant telles que le retrait du droit de garde ou de l'autorité parentale, le placement et la désignation d'un curateur.

L'autorité de protection de l'enfant du domicile de l'enfant reçoit la déclaration commune des parents non mariés concernant l'autorité parentale conjointe lorsqu'elle est déposée après la reconnaissance de l'enfant. Lorsqu'un parent refuse de déposer la déclaration commune, l'autre parent peut s'adresser à l'autorité de protection. Cette dernière institue l'autorité parentale conjointe, sauf si le bien de l'enfant ne commande qu'un seul parent détienne l'autorité parentale.

Les décisions de l'autorité de protection peuvent faire l'objet d'un recours à la Cour de protection de l'enfant et de l'adulte du Tribunal cantonal.

La justice de paix et le juge de paix ont des tâches qui relèvent du droit successoral. Outre les inventaires fiscaux que le juge de paix est appelé à dresser à la suite de chaque décès, celui-ci doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la dévolution de la succession. Il est ainsi chargé de l'ouverture des testaments en vue de leur publication et de la délivrance des certificats d'héritiers.

Le juge de paix a notamment la compétence de prononcer les interdictions de pénétrer sur un fonds (ban).

Site du Pouvoir judiciaire: <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-justices-de-paix>

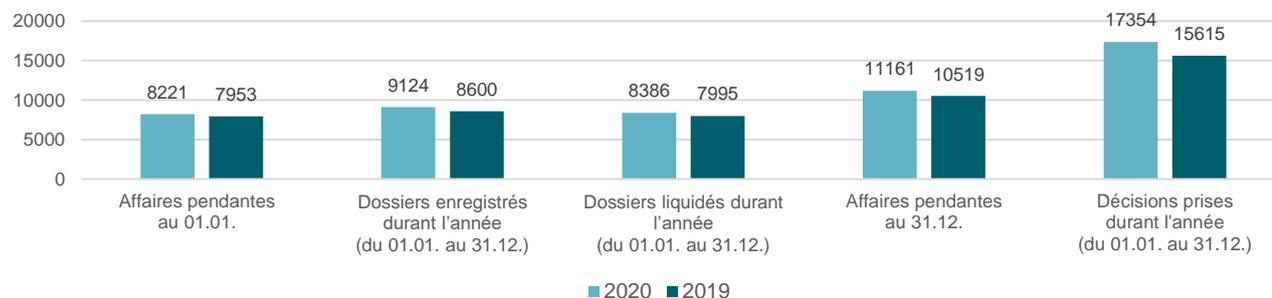
Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	11.65	11.65

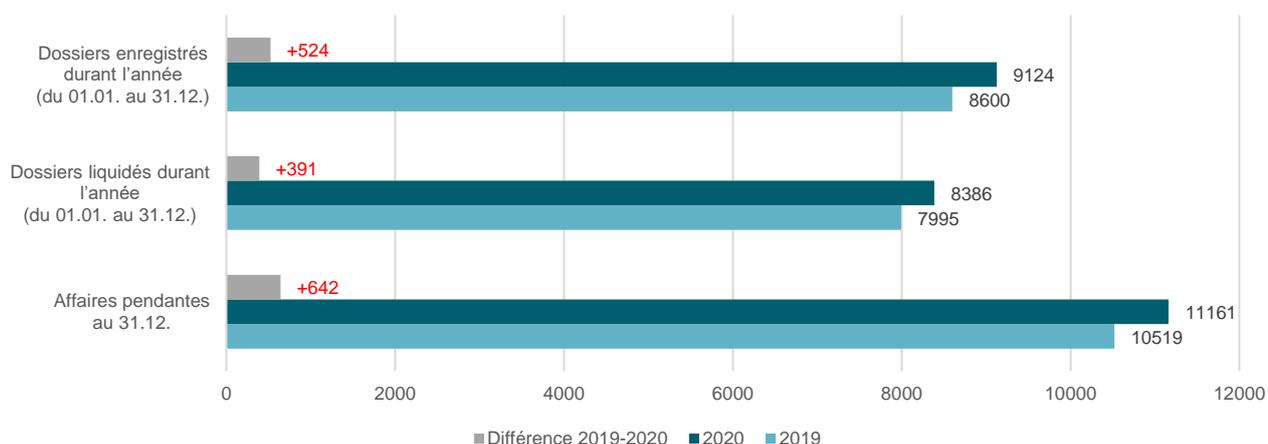
3.8.1 Charge de travail - statistiques

3.8.1.1 Statistique générale

Justices de paix - statistique générale 2019-2020



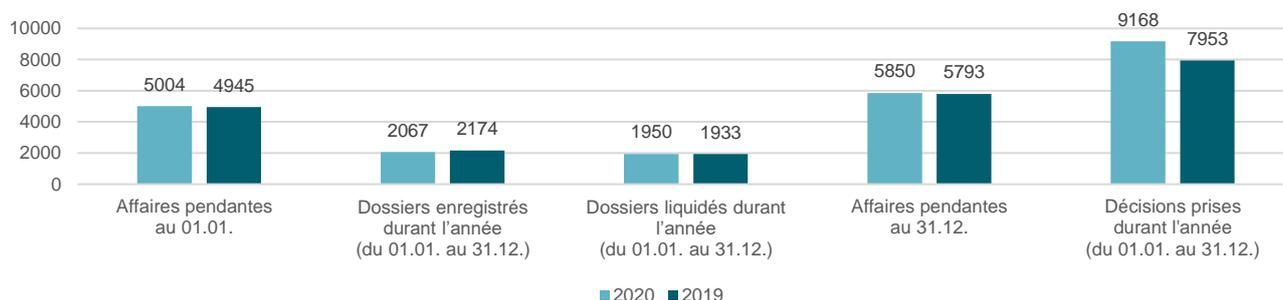
Justices de paix - évolution charge de travail en général 2019-2020



2020	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant l'année (du 01.01. au 31.12.)	Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année (du 01.01. au 31.12.)
Sarine	3242	3137	2683	4484	6380
Singine	681	866	914	840	2347
Gruyère	1345	1815	1741	1824	3372
Lac	1070	891	855	1396	1614
Glâne	663	748	629	922	1178
Broye	857	1146	1103	1131	1495
Veveyse	363	521	461	564	968
Total	8221	9124	8386	11161	17354

3.8.1.2 Protection des adultes

Justices de paix - protection des adultes - évolution 2019-2020



2020	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant	Dossiers liquidés durant l'année	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année
Sarine	2021	746	649	2384	2956
Singine	510	159	163	578	1609
Gruyère	912	460	441	1063	1701
Lac	463	170	193	527	1042
Glâne	400	175	159	491	601
Broye	440	235	222	503	688
Veveyse	258	122	123	304	571
Total	5004	2067	1950	5850	9168

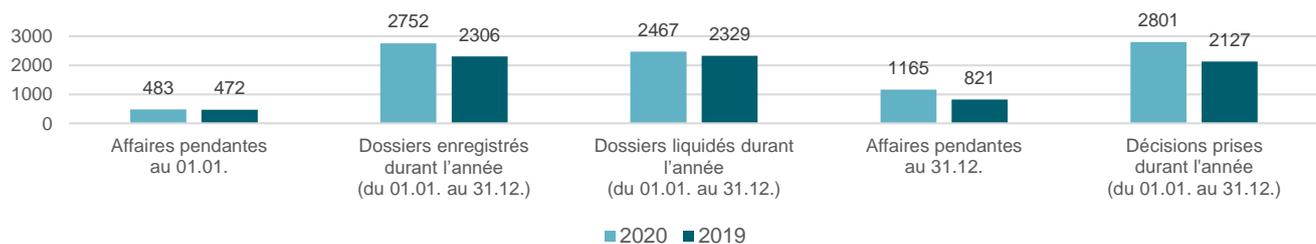
Mesures de protection pour adultes

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Mesures personnelles anticipées et appliquées de plein droit (mandats pour cause d'inaptitude, directives anticipées en matière médicale, représentations légales diverses et mesures pour personnes résidant en EMS) (art. 363 al. 2, 364, 366, 368, 373, 374 al. 3, 376, 381 al. 2 et 3 et 385 CC)	16	6	11	4	0	1	3	41
2. Autorisations d'ouvrir le courrier ou de pénétrer dans un appartement (art. 391 al. 3 CC)	38	18	34	26	0	16	1	133
3. Mesures prises par l'autorité sans devoir instituer de curatelle (art. 392 CC)	16	9	1	7	2	0	3	38
4. Curatelles d'accompagnement (art. 393 CC)	46	16	9	3	4	3	6	87
5. Curatelles de représentation sans limitation de l'exercice des droits civils (art. 394 al. 1 CC)	232	54	137	37	52	33	59	604
6. Curatelles de représentation, avec limitation de l'exercice des droits civils (art. 394 al. 1 et 2 CC)	3	2	22	1	21	4	2	55
7. Curatelles de gestion (art. 395 al. 1 CC)	219	52	127	35	52	29	57	571
8. Curatelles de gestion avec blocages (art. 395 al. 1, et 4 CC)	53	19	6	6	7	3	10	104
9. Curatelles de coopération (art 396 CC)	24	1	0	0	0	0	4	29
10. Curatelles de portée générale (art. 398 CC)	27	2	12	2	2	16	5	66
11. Nomination, changement, libération et décharge du curateur (art. 400, 403 al. 1, 422, 423 et 425 al. 4 CC)	1696	159	760	794	131	215	247	4002
12. Fixation des honoraires du curateur (art. 404 CC)	2106	495	1026	487	326	370	247	5057
13. Inventaires d'entrée (art. 405 CC)	236	48	134	41	6	28	52	545
14. Décisions sur le placement et la préservation des biens (art. 408 CC = OGPCT)	1	0	2	105	0	0	0	108

Mesures de protection pour adultes	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
15. Approbation des rapports et/ou des comptes (art. 415 et 425 CC)	2082	613	1091	542	385	370	313	5396
16. Actes nécessitant le consentement de l'autorité de protection de l'adulte (art. 416 et 417 CC)	94	16	123	46	29	30	43	381
17. Demandes et décisions en matière de transfert de for (art. 442 CC)	52	5	33	13	18	10	14	145
18. Mesures superprovisionnelles et provisionnelles (art. 445 CC)	39	0	31	0	16	18	4	108
19. Mesures d'instructions : enquêtes, rapports et expertises (art. 446 al. 2 et 449 CC)	7	0	88	0	12	34	2	143
20. Mandat d'amener (art. 18 al. 2 et 21 al. 1 LPEA et 4 al. 2 LPol)	12	0	1	0	0	1	0	14
21. Attestations diverses (dont attestations de capacité civile)	279	46	175	59	40	80	55	734
22. Renonciation à une mesure de protection (rayé du rôle)	67	25	68	57	52	42	21	332

3.8.1.3 Successions

Justices de paix - successions - évolution 2019-2020

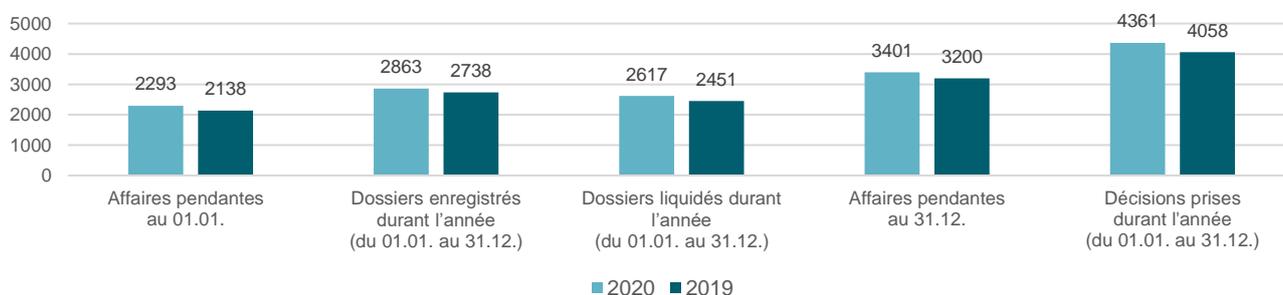


2020	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant l'année (du 01.01. au 31.12.)	Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année (du 01.01. au 31.12.)
Sarine	89	879	772	406	1247
Singine	6	379	407	27	430
Gruyère	22	493	474	66	400
Lac	137	257	194	245	100
Glâne	57	271	220	108	210
Broye	165	306	282	227	238
Veveyse	7	167	118	86	176
Total	483	2752	2467	1165	2801

Juge de paix	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Apposition de scellés (art. 24 LACC)	8	0	9	2	1	0	0	20
2. Consignation d'un testament oral (art. 507 CC, 14 al. 2 let. a LACC)	2	0	0	0	0	0	0	2
3. Dépôt de sûretés des absents (art. 546 CC, 14 al. 2 let b LACC)	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Prise d'inventaire en cas d'absence et conservatoire e (art. 546 ss CC, 23 LACC et 551 ss CC, 24 LACC)	8	0	7	1	4	3	3	26
5. Administration d'office de la succession ou de la part d'un héritier absent (art. 548, 554 et 556 al. 3 CC, 14 al. 1 LACC – clause générale)	6	1	8	2	2	2	3	24
6. Décision sur revendication dans la prise d'inventaire (art. 490, 551 ss, 568 CC, 25 LACC)	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Envoi en possession provisoire (art. 556 al. 3 CC, 14 LACC – clause générale)	0	0	0	0	0	0	0	0
8. Ouverture de testaments (art. 557 CC, 18 LACC)	180	62	100	70	27	47	21	507
9. Approbation de certificats d'héritiers (art. 559 CC, 14 al. 1 LACC – clause générale)	467	190	263	179	145	173	88	1505
10. Répudiation de la succession (art. 566 CC, 14 al. 1 LACC – clause générale)	121	136	156	15	22	66	37	553
11. Bénéfice d'inventaire (art. 581 ss CC)	4	1	1	2	2	0	1	11
12. Administration des biens de la succession (art. 581 et 585 CC, 28 LACC)	0	0	0	0	0	0	1	1
13. Désignation d'un représentant de la communauté héréditaire (art. 602 al. 3 CC, 14 al. 1 LACC – clause générale)	5	0	2	0	1	0	3	11
14. Sursis au partage et mesures conservatoires pour les héritiers d'un insolvable (art. 604 al. 2 et 3 CC, 14 al. 2 let c LACC)	0	0	0	0	0	0	0	0
15. Etablissement de l'inventaire fiscal (LIFD, LICD)	104	31	46	18	22	8	12	241
16. Renonciation à l'établissement de l'inventaire fiscal (LIFD, LICD)	657	333	379	220	208	215	123	2135

3.8.1.4 Protection des mineurs

Justices de paix - protection des mineurs - évolution 2019-2020



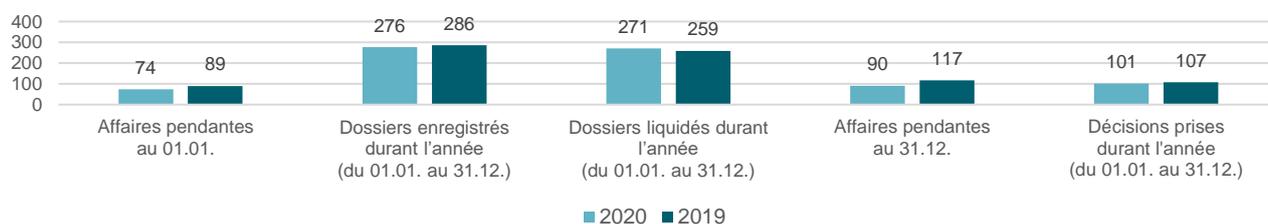
2020	Affaires pendantes au 01.01	Dossiers enregistrés durant	Dossiers liquidés durant l'année	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année
Sarine	921	1052	853	1371	1785
Singine	159	220	237	218	265
Gruyère	354	567	532	577	1044
Lac	383	260	258	495	353
Glâne	178	212	166	275	303
Broye	216	402	413	334	478
Veveyse	82	150	158	131	133
Total	2293	2863	2617	3401	4361

Mesures de protection	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Décisions impliquant l'attribution de l'autorité parentale conjointe (art. 52fbis al. 3 RAVS, 134 al. 3, 296 al. 3, 297 al. 2, 298a, 298b al. 2, 3 et 4, 298d al. 1 et 2, 311 al. 1 ch. 1 et 2 et 312 ch. 1 et 2 CC)	414	95	266	86	92	142	81	1176
2. Décisions impliquant la fixation du droit de déterminer le lieu de résidence (art. 134 al. 3, 301a al. 2 et 5, 310 al. 1, 2 et 3)	64	6	55	10	17	16	11	179
3. Relations personnelles (art. 134 al. 4, 273 al. 2 et 3 et 275 al. 1 CC)	58	8	110	27	10	11	27	251
4. Fixation des relations personnelles avec un tiers (art. 274a CC)	2	0	7	0	1	0	0	10
5. Contributions d'entretien (art. 287 CC)	29	7	13	5	5	10	2	71
6. Tutelle de mineur (art. 297 al. 2, 298 al. 3, 298b al. 4 et 327a CC)	7	0	6	1	2	1	0	17
7. Curatelle de représentation (art. 306 al. 2 CC)	82	6	29	4	4	17	4	146
8. Mesures nécessaires (art. 307 al. 1 CC)	25	0	46	6	7	11	5	100
9. Rappel ou instructions (art. 307 al. 3 CC)	73	15	79	8	7	4	19	205
10. Droit de regard et d'information (art. 307 al. 3 CC)	15	4	12	3	5	1	4	44
11. Curatelle éducative (art. 308 al. 1 CC)	80	37	69	22	16	39	3	266
12. Curatelle de paternité (art. 308 al. 2 CC)	16	8	4	0	1	0	1	30
13. Curatelle alimentaire (art. 308 al. 2 CC)	6	8	6	0	1	0	1	22
14. Curatelle de surveillance des relations personnelles (art. 308 al. 2 CC)	69	22	44	13	22	16	12	198
15. Curatelle avec pouvoirs particuliers notamment traitement médical, soins, école, formation professionnelle, etc. (art. 308 al. 2 CC)	13	10	2	2	0	4	1	32
16. Limitation de l'autorité parentale (art. 308 al. 3 CC)	13	0	4	2	0	0	0	19
17. Médiation (art. 314 al. 2 CC)	38	3	10	1	2	0	6	60
18. Modification d'un jugement matrimonial concernant les mesures de protection de l'enfant (art. 315b al. 2 CC)	2	0	1	0	0	0	0	3
19. Biens de l'enfant : inventaire, remise périodique de comptes et rapports, autorisation de prélèvement, instructions administration, curatelle de gestion (art. 318 al. 3, 320 al. 2, 324, 325 et 408 CC)	6	4	5	1	0	2	0	18
20. Nomination, changement, libération et décharge du curateur (art. 400, 422, 423 et 425 al. 4 CC)	1057	166	374	242	114	207	66	2226
21. Fixation des honoraires du curateur (art. 404 CC)	70	1	28	0	2	18	1	120
22. Approbation des rapports et des comptes (art. 415 et 425 CC)	705	183	438	131	112	134	73	1776
23. Actes nécessitant le consentement de l'autorité de protection de l'enfant (art. 416 et 417 CC)	18	1	44	4	4	1	9	81
24. Décisions sur le placement et la préservation des b0iens (art. 408 CC = OGPCT)	0	0	0	0	0	0	0	0

Mesures de protection	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
25. Placement à des fins d'assistance, par l'APEA (art. 426 al. 1/428 al. a CC + 18 LPEA), médecin (art. 18 LPEA), maintien (art. 427 al. 2 CC), prolongation (art. 429 al. 2 CC), examens périodiques (art. 431 al. 1 CC), prise en charge à la sortie de l'institution (art. 437 al. 1 CC), mesures ambulatoires (art. 437 al. 2 CC), appel au juge (art. 439 al. 2 CC), placement à des fins d'expertise (art. 449 CC)	1	3	1	0	0	0	0	5
26. Mandat d'amener (art. 18 al. 2 et 21 al. 1 LPEA et 4 al. 2 LPol)	0	0	8	0	0	2	0	10
27. Demandes et décisions en matière de transfert de for (art. 442 CC)	43	4	24	23	14	13	12	133
28. Mesures superprovisionnelles et provisionnelles (art. 445 CC)	83	6	94	13	17	48	15	276
29. Mesures d'instructions : enquêtes, rapports et expertises (art. 446 al. 2 et 449 CC)	21	1	187	0	8	8	3	228
30. Attestations diverses (dont attestations d'autorité parentale)	3	0	0	4	0	2	2	11
31. Renonciation à une mesure de protection (rayé du rôle)	100	20	87	84	48	66	25	430

3.8.1.5 Incompétences

Justices de paix - incompétences - évolution 2019-2020



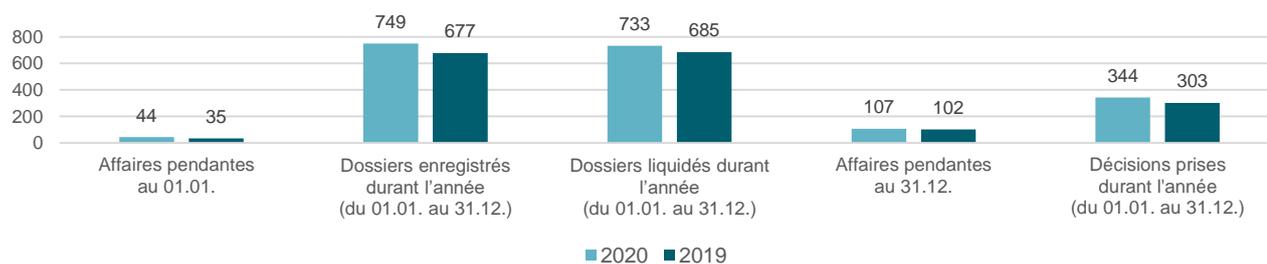
2020	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant l'année	Dossiers liquidés durant l'année	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année
Sarine	10	31	36	16	39
Singine	0	9	9	0	7
Gruyère	0	27	28	0	26
Lac	45	74	70	50	1
Glâne	3	14	14	3	0
Broye	16	106	99	21	13
Veveyse	0	15	15	0	15
Total	74	276	271	90	101

3.8.1.6 Irrecevabilité et classement sans suite, avec ou sans décision

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Incompétences (art. 59 CPC)	59	9	26	69	13	107	16	299
2. Rayés du rôle, retraits d'action et affaires devenues sans objet	13	1	14	13	5	9	4	59

3.8.1.7 Placement à des fins d'assistance

Justices de paix - placements à des fins d'assistance - évolution 2019-2020

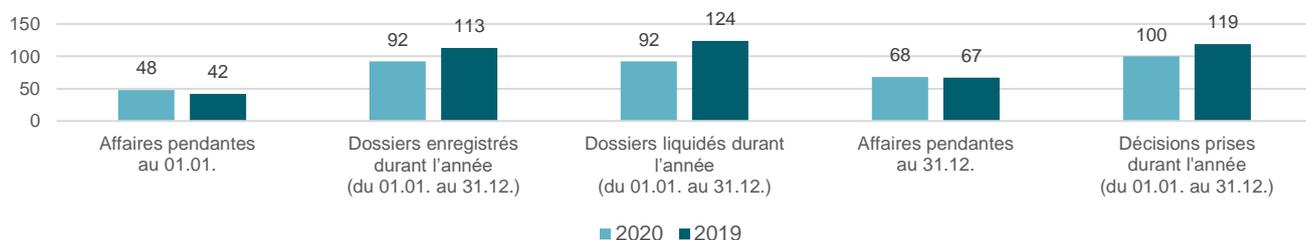


2020	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant	Dossiers liquidés durant l'année	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année
Sarine	15	283	269	42	140
Singine	1	78	74	4	9
Gruyère	2	182	181	15	78
Lac	17	58	67	21	34
Glâne	3	56	53	10	26
Broye	4	65	61	12	38
Veveyse	2	27	28	3	19
Total	44	749	733	107	344

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Placement à des fins d'assistance par l'APEA (art. 18 LPEA, 426 al. 1 et 428 al. 1 CC)	9	9	12	8	6	0	3	47
2. Libération par l'APEA (art. 426 al. 3 et 428 al. 1 CC)	8	1	1	12	2	8	1	33
3. Prolongation d'un placement ordonné par un médecin (art. 429 al. 2 CC)	48	7	31	6	10	16	5	123
4. Examens périodiques après 6, 12, 36 mois, etc. (art. 431 al. 1 et 2 CC)	10	2	1	1	1	0	1	16
5. Prise en charge à la sortie de l'institution et mesures ambulatoires en cas de non-placement (art. 437 al. 1 et 2 CC et 26 LPEA)	7	0	3	0	0	1	0	11
6. Appel au juge (art. 439 al. 2 CC et 3 al. 2 LPEA)	17	0	12	1	5	3	0	38
7. Enquête/rapport d'expertise (art. 446 al. 2 CC)	15	2	10	1	2	3	0	33
8. Placement à des fins d'expertise (art. 449 CC)	0	0	0	0	0	0	0	0
9. Requête et/ou mandat d'amener (art. 18 al. 2 et 21 al. 1 LPEA et 4 al. 2 Lpol)	4	0	12	0	1	0	0	17
10. Placement à des fins d'assistance en cas d'urgence (médecin) (art. 18 LPEA)	253	69	162	42	56	63	26	671

3.8.1.8 Mise à ban

Justices de paix - mise à ban - évolution 2019-2020

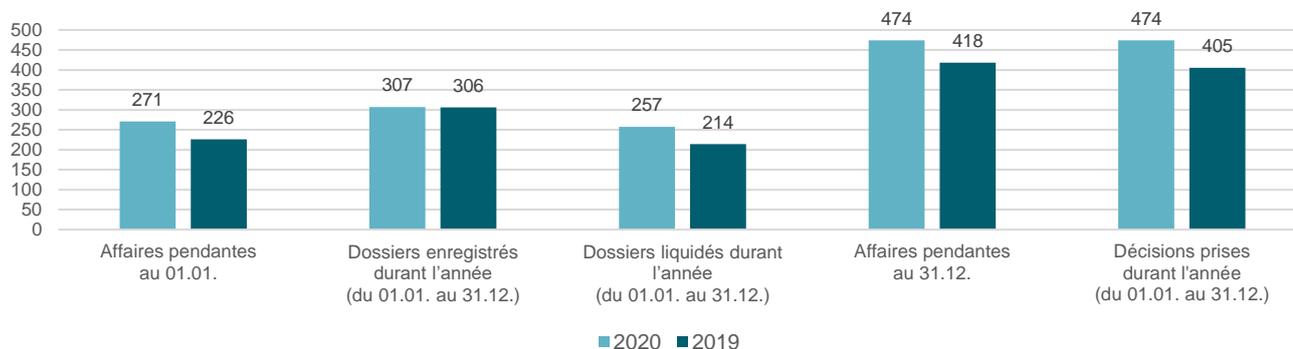


2020	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant	Dossiers liquidés durant l'année	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année
Sarine	31	28	31	32	34
Singine	2	3	5	0	3
Gruyère	2	21	21	8	23
Lac	4	12	5	12	11
Glâne	6	9	11	10	13
Broye	3	9	9	6	3
Veveyse	0	10	10	0	13
Total	48	92	92	68	100

Juge de paix	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Décision de mise à ban (art. 65 LACC)	30	4	19	8	12	2	13	88
2. Décision sur opposition (art. 65 LACC)	0	0	0	0	0	0	0	0

3.8.1.9 Assistance judiciaire

Justices de paix - assistance judiciaire - évolution 2019-2020



2020	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés	Dossiers liquidés durant l'année	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année
Sarine	153	100	73	233	180
Singine	4	18	20	8	23
Gruyère	53	65	64	95	102
Lac	21	60	68	46	73
Glâne	15	11	6	25	21
Broye	11	23	17	27	34
Veveyse	14	30	9	40	41
Total	271	307	257	474	474

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Décisions d'octroi de l'assistance judiciaire (art. 117 CPC et 123 LJ)	102	11	63	53	8	14	24	275
2. Décisions de refus de l'assistance judiciaire (art. 117 CPC et 123 LJ)	0	2	0	2	1	3	1	9
3. Décisions de fixation de liste de frais (art. 57 RJ)	80	8	38	17	6	13	8	170

3.8.2 Justice de paix de la Sarine

Organisation et composition au 31.12.2020

Gaël Gobet, Mélanie Imhof, Violaine Monnerat, Delphine Queloz, Wanda Suter, Juges de paix ; Martina Gerber-Sturny, Seraina Rohner Stulz, Juges suppléantes

Béatrice Ackermann, Michel Allemann, Fabienne Bapst, Jean-Luc Bourqui, Marcel Bulliard, Lucas Chocomeli, Laurent Eggertswyler, Stefanie Frölicher-Güggi, Béatrix Guillet, Myriam Guillet, Christian Gumy, Fabienne Jacquat-Bondallaz, Marine Jordan, Roger Marthe, Nathalie Mastelli, Danièle Mayer Aldana, Madeleine Merkle, Sonia Nicolet, Claire Roelli, Marie Schaefer, Christian Seydoux, Yves Turchet, Matthias Wattendorff, Assesseurs

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	3.80	3.80

3.8.2.1 Remarques sur l'activité

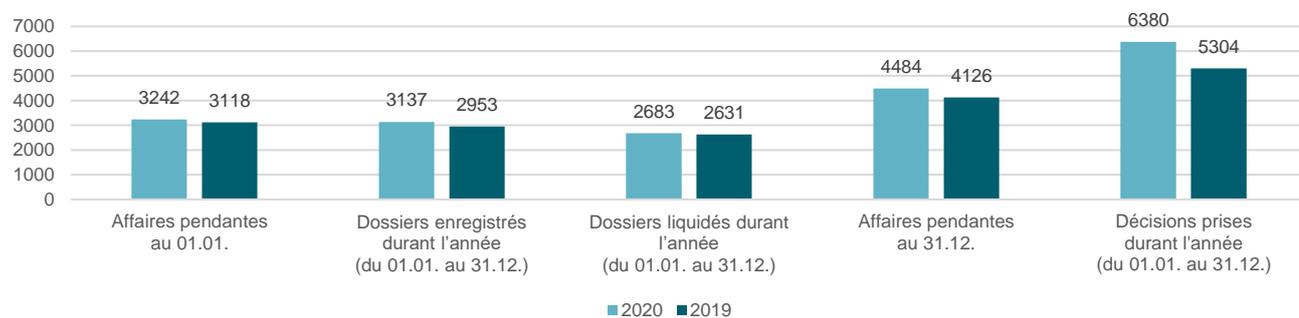
La situation de cette justice de paix est préoccupante. Malgré une lourde charge de travail et la complexification des dossiers, sa dotation est inchangée depuis plusieurs années. Les collaborateurs s'épuisent, les absences augmentent et l'ambiance se dégrade. Les juges ont beaucoup d'audiences extra-muros très chronophages et effectuent un nombre important d'heures supplémentaires, preuve que l'effectif est insuffisant. Un juge de paix à 100% suit 1000 personnes. Cette autorité demande instamment des ressources supplémentaires, il manque une cellule complète (juge, greffier, secrétaire).

La légère augmentation des nouvelles affaires enregistrées cette année s'explique par le semi-confinement du printemps. La nette augmentation des décès suite à la pandémie l'a par ailleurs fortement impactée au niveau des successions. Le fort pourcentage de requérants d'asile domiciliés dans le district de la Sarine (62.5% des requérants de tout le canton) influence également son activité. Ces procédures sont plus complexes en raison de la langue et des diversités culturelles. Cette autorité estime enfin que la statistique de la COPMA (Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes), unifiée au niveau suisse avec des critères identiques, reflète la charge de travail des APEA.

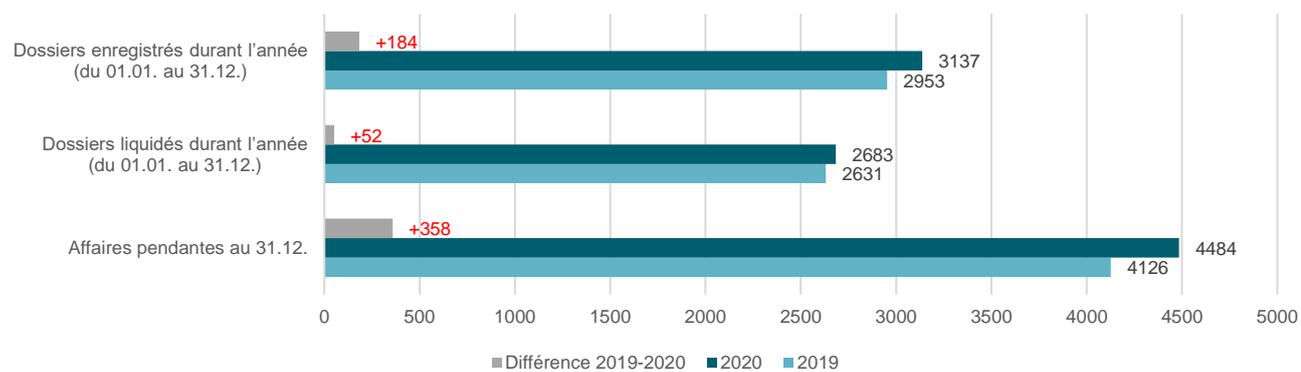
Cette justice de paix s'inquiète de la difficulté à trouver de nouveaux locaux pour remplacer ceux qu'elle occupe actuellement dont le bail a été résilié par la Ville pour 2022. Aucune solution n'a pour l'heure été trouvée.

3.8.2.2 Charge de travail – statistiques

Justice de paix de la Sarine - évolution en général 2019-2020



Justice de paix de la Sarine - évolution charge de travail 2019-2020



Justice de paix de la Sarine		Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant l'année	Dossiers liquidés durant l'année	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année (du 01.01. au
Protection des adultes						
	2020	2021	746	649	2384	2956
	2019	1968	850	694	2323	2150
Successions						
	2020	89	879	772	406	1247
	2019	62	740	755	219	1101
Protection des mineurs						
	2020	921	1052	853	1371	1785
	2019	895	908	762	1282	1714
Incompétences						
	2020	10	31	36	16	39
	2019	10	47	37	22	41
Placement à des fins d'assistance						
	2020	15	283	269	42	140
	2019	13	276	277	34	124
Mise à ban						
	2020	31	28	31	32	34
	2019	31	34	39	34	32
Assistance judiciaire						
	2020	153	100	73	233	180
	2019	137	98	67	212	143

3.8.2.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.8.3 Justice de paix de la Singine

Organisation et composition au 31.12.2020

Martina Gerber-Sturny, Seraina Rohner Stulz, Juges de paix ; Claudine Lerf-Vonlanthen, Wanda Suter, Juges suppléantes
Tamara Aebischer, Gabrielle Aerschmann, Brigitte Gauch, Therese Imstepf, Bernadette Mäder, Marie-Therese Piller, Rita Raemy, Sylvia Reidy, Yvo Riedo, Ruth Schärli, Assesseurs

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	1.50	1.50

3.8.3.1 Remarques sur l'activité

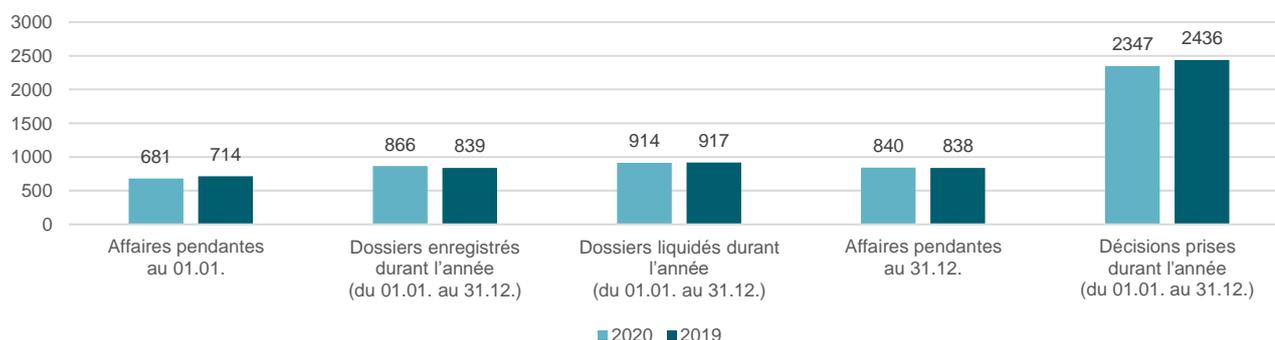
La Juge de paix Seraina Rohner Stulz a succédé le 1^{er} avril 2020 à Caroline Gauch, élue au Tribunal d'arrondissement. La collaboration avec la Juge de paix Martina Gerber est très bonne.

La charge de travail reste très haute. Les dossiers concernant des mineurs ou des personnes psychologiquement fragiles sont chronophages et exigent un investissement personnel important. La perspective d'une augmentation pérenne de la dotation en personnel du greffe pour l'année 2021 soulage cette autorité mais une augmentation de la dotation des juges de paix est également nécessaire pour faire face à la charge de travail.

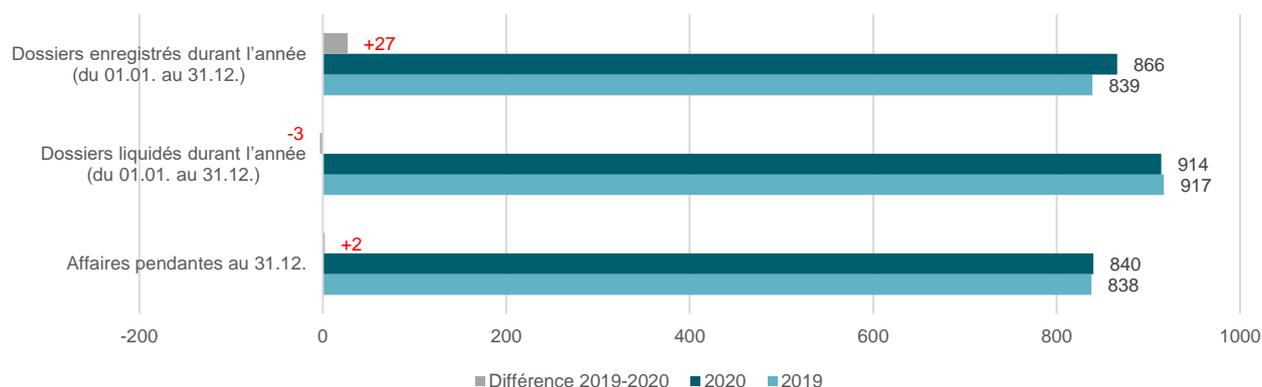
Enceinte, la Juge de paix Gerber a réduit son taux à partir de la mi-novembre avant de cesser son activité au début décembre. Elle est remplacée depuis lors par le Greffier-chef Yannick Riedo, nommé Juge de paix ad hoc à 50% par le Conseil pour la durée de son congé maternité. La Juge de paix Rohner Stulz a parallèlement augmenté son taux d'activité de 40% pendant la même période.

3.8.3.2 Charge de travail – statistiques

Justice de paix de la Singine - évolution en général 2019-2020



Justice de paix de la Singine - évolution charge de travail 2019-2020



Justice de paix de la Singine		Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant l'année	Dossiers liquidés durant l'année	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année (du 01.01. au 31.12.)
Protection des adultes						
	2020	510	159	163	578	1609
	2019	525	162	177	580	1604
Successions						
	2020	6	379	407	27	430
	2019	4	379	434	13	30
Protection des mineurs						
	2020	159	220	237	218	265
	2019	182	186	194	228	198
Incompétences						
	2020	0	9	9	0	7
	2019	0	6	6	0	3
Placement à des fins d'assistance						
	2020	1	78	74	4	9
	2019	0	67	74	4	30
Mise à ban						
	2020	2	3	5	0	3
	2019	0	10	7	1	10
Assistance judiciaire						
	2020	4	18	20	8	23
	2019	2	29	25	12	20

3.8.3.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.8.4 Justice de paix de la Gruyère

Organisation et composition au 31.12.2020

Jean-Joseph Brodard, Laure-Marie Collaud-Piller, Sophie Margueron Gumy, Marie-Laure Paschoud Page, Juges de paix
Martina Gerber-Sturny, Claudine Lurf-Vonlanthen, Seraina Rohner Stulz, Wanda Suter, Juges suppléantes
Mireille Barbey, Sylvain Bertschy, Daniel Bovigny, Frédérique Brodard, Liliana Chiacchiari Helbling, Marie-Antoinette Christen Bloch, Mick Décosterd, Sara Liliana Delamadeleine, Elisabeth Dunand, Véronique Glasson, Philippe Maradan, Pierre Morand, Maria-Elvira Nordmann, François Oberson, Assesseurs

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	2.60	2.60

3.8.4.1 Remarques sur l'activité

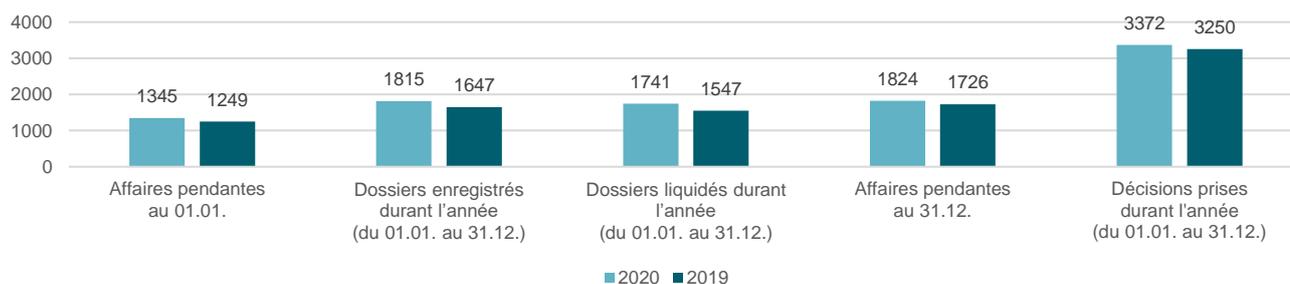
La charge de travail de cette autorité est toujours soutenue. Juges et greffière-chef cumulent des heures supplémentaires et des vacances non prises. Avec 2 EPT fixes seulement, le greffe est en sous-effectif.

Les locaux occupés depuis 2014 sont trop exigus. Une salle d'audience pour quatre juges de paix est insuffisante.

Si la mise en place du télétravail au printemps a fortement sollicité le secrétariat, l'expérience et l'efficacité de l'ensemble du personnel ont permis à cette autorité de continuer de bien travailler durant la crise sanitaire.

3.8.4.2 Charge de travail – statistiques

Justice de paix de la Gruyère - évolution en général 2019-2020



Justice de paix de la Gruyère - évolution charge de travail 2019-2020



Justice de paix de la Gruyère	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant l'année	Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année (du 01.01. au 31.12.)
Protection des adultes					
2020	912	460	441	1063	1701
2019	894	441	427	1047	1740
Successions					
2020	22	493	474	66	400
2019	13	407	407	40	395
Protection des mineurs					
2020	354	567	532	577	1044
2019	312	520	469	534	884
Incompétences					
2020	0	27	28	0	26
2019	0	26	25	0	24
Placement à des fins d'assistance					
2020	2	182	181	15	78
2019	0	143	141	15	49
Mise à ban					
2020	2	21	21	8	23
2019	1	35	29	9	35
Assistance judiciaire					
2020	53	65	64	95	102
2019	29	75	49	81	121

3.8.4.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.8.5 Justice de paix du Lac

Organisation et composition au 31.12.2020

Claudine Lurf-Vonlanthen, Juge de paix ; Martina Gerber-Sturny, Seraina Rohner Stulz, Wanda Suter, Juges suppléantes
 Claudia Achermann, Nicole Aebi, Jean-Daniel Andrey, Marie-Madeleine Bovigny Rossy, Els De Kock, Guido Egger,
 Jacqueline Haefliger, Marianne Reinhard Ryser, Olivier Simonet, Sabine Spring, Annakatharina Walser Beglinger,
 Assesseurs

Ressources en magistrats

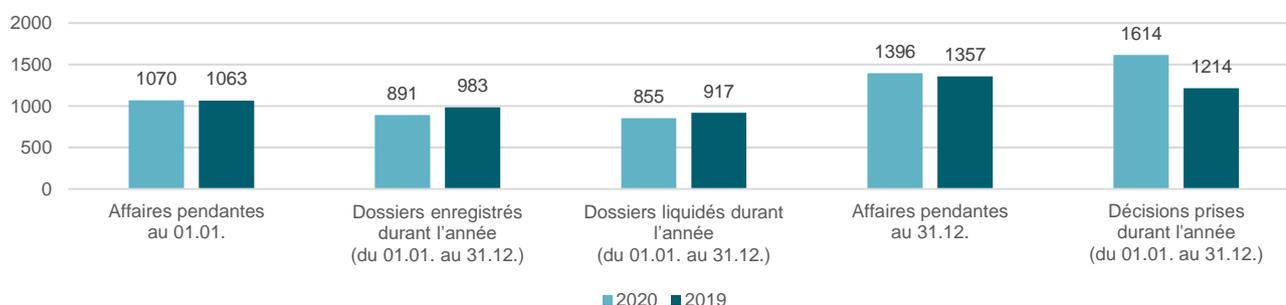
EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	1.0	1.0

3.8.5.1 Remarques sur l'activité

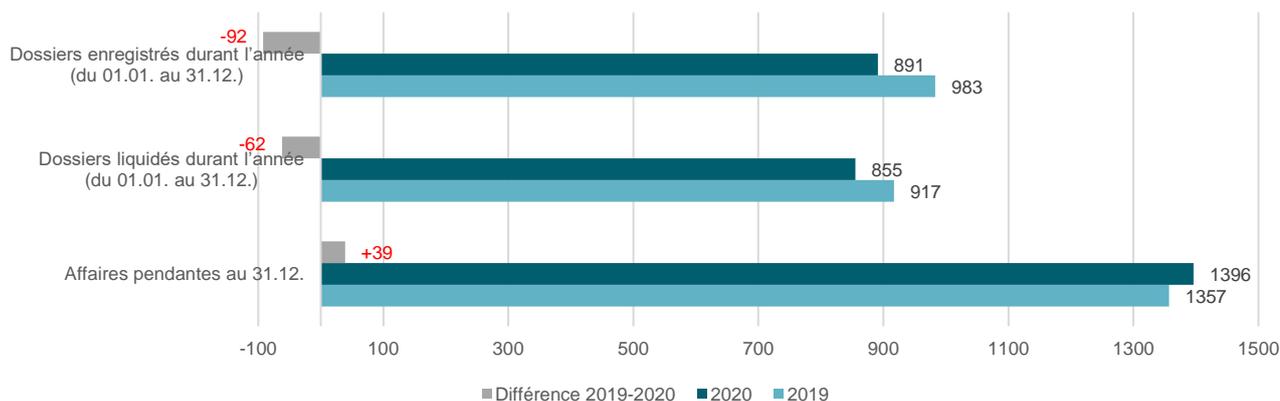
La charge de travail a été soutenue durant cette année particulière, impliquant des heures supplémentaires importantes. Tout le personnel, qui est resté stable, a fait preuve d'un grand engagement, malgré la pandémie. Même si le nombre d'assesseurs actifs a été réduit depuis mars pour éviter le risque de contagion, les séances et la permanence de la Justice de paix ont été assurées.

3.8.5.2 Charge de travail – statistiques

Justice de paix de la Lac - évolution en général 2019-2020



Justice de paix du Lac - évolution charge de travail 2019-2020



Justice de paix du Lac	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant l'année	Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01. au	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année (du 01.01. au
Protection des adultes					
2020	463	170	193	527	1042
2019	446	191	148	544	644
Successions					
2020	137	257	194	245	100
2019	159	233	252	184	116
Protection des mineurs					
2020	383	260	258	495	353
2019	347	336	312	468	346
Incompétences					
2020	45	74	70	50	1
2019	67	89	83	72	0
Placement à des fins d'assistance					
2020	17	58	67	21	34
2019	19	60	60	30	27
Mise à ban					
2020	4	12	5	12	11
2019	3	9	20	5	18
Assistance judiciaire					
2020	21	60	68	46	73
2019	22	65	42	54	63

3.8.5.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.8.6 Justice de paix de la Glâne

Organisation et composition au 31.12.2020

Marc Butty, Juge de paix ; Sylviane Sauter, Juge suppléante

Claude-Alain Bürgi, Alexis Carrel, Jean-Blaise Castella, Claudine Codourey, Jean-François Girard, Marguerite Morand-Delabays, Laetitia Reynaud, Mélanie Robyr Jaques, Bernard Sansonnens, Assesseurs

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	1.0	1.0

3.8.6.1 Remarques sur l'activité

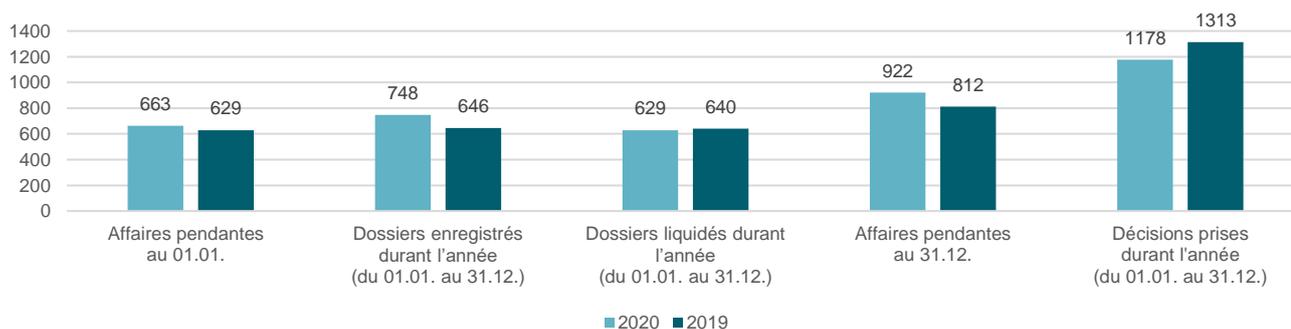
Au cours de cet exercice, la Justice de paix a rendu près de 1200 décisions. Hormis les dossiers d'adultes et de curatelles d'enfants, le Juge de paix est également bien occupé avec les successions (plus de 200 décisions et actes rendus durant l'année). Les affaires pendantes ont augmenté de plus de 10%. Outre une complexification des affaires, tant le contrôle des comptes que le traitement des anciens dossiers en déshérence représentent un travail important.

Si la pandémie a bouleversé son organisation, cette autorité a toutefois pu remplir ses obligations sans trop de retard. Tous les membres du personnel ayant des heures supplémentaires, elle estime impératif d'obtenir une dotation supplémentaire dans les prochaines années.

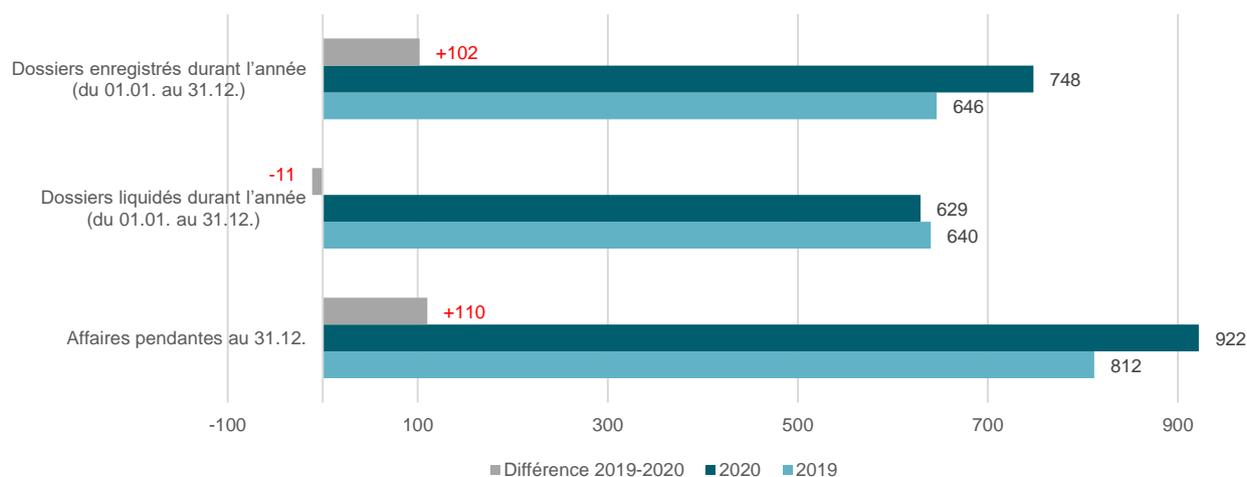
Les locaux donnent satisfaction.

3.8.6.2 Charge de travail – statistiques

Justice de paix de la Glâne - évolution en général 2019-2020



Justice de paix de la Glâne - évolution charge de travail 2019-2020



Justice de paix de la Glâne	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant l'année	Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01. au	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année (du 01.01. au
Protection des adultes					
2020	400	175	159	491	601
2019	410	182	187	470	746
Successions					
2020	57	271	220	108	210
2019	55	161	155	73	127
Protection des mineurs					
2020	178	212	166	275	303
2019	140	237	227	230	399
Incompétences					
2020	3	14	14	3	0
2019	2	7	6	3	1
Placement à des fins d'assistance					
2020	3	56	53	10	26
2019	3	42	51	5	24
Mise à ban					
2020	6	9	11	10	13
2019	4	10	8	12	9
Assistance judiciaire					
2020	15	11	6	25	21
2019	14	7	6	19	8

3.8.6.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.8.7 Justice de paix de la Broye

Organisation et composition au 31.12.2020

Sylviane Sauteur, Juge de paix ; Sophie Germond, Juge suppléante

Sylvie Bise, Cristina Boffi, Bruno Castrovinci, Marie-Claire Corminboeuf, Jean-Bernard Renevey, Benoît Rimaz, Rose-Marie Rodriguez, Nathalie Sideris-Corminboeuf, Sylvie Uebelhart, Assesseurs

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	1.0	1.0

3.8.7.1 Remarques sur l'activité

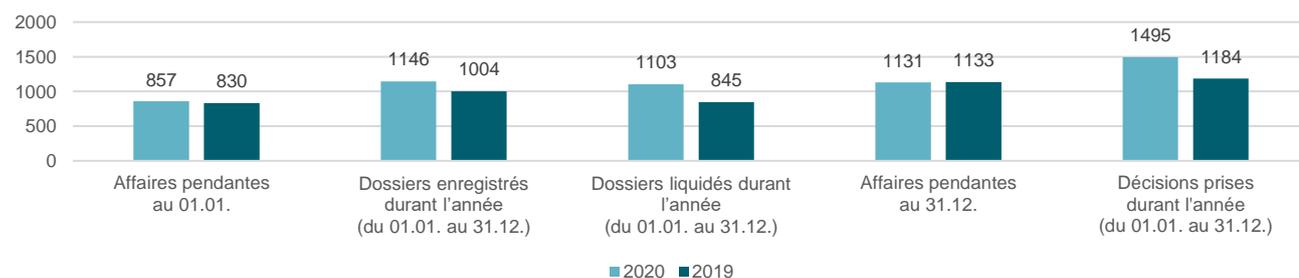
Le volume de travail est en augmentation. La situation des personnes concernées se complexifie tant au niveau social que familial, si bien que la charge sur les organismes sociaux s'accroît ainsi que les signalements à autorité de protection. Le nombre d'adolescents en décrochage est en nette augmentation.

Le personnel est resté stable et a fait preuve de beaucoup de souplesse pendant la crise sanitaire qui a compliqué les tâches de la Justice de paix. Les délais d'attente pour le placement des mineurs en institutions, dont les capacités d'accueil devraient être accrues, est préoccupant.

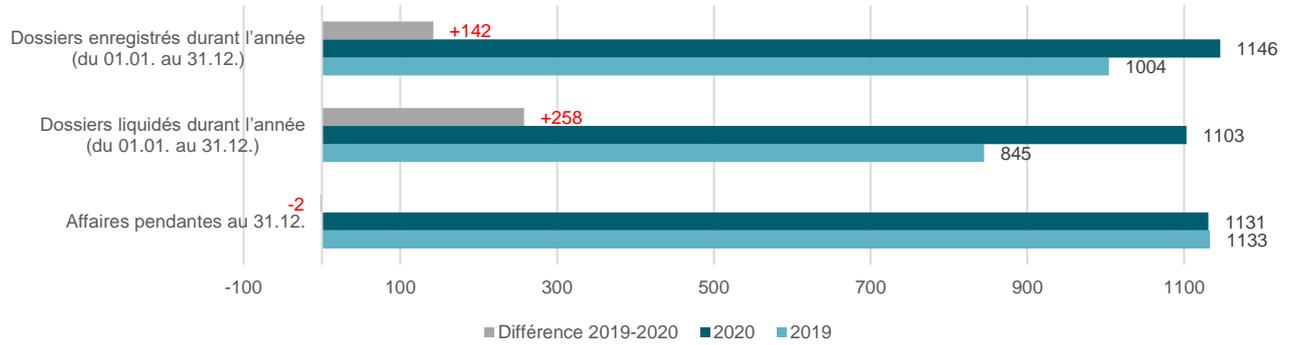
Les locaux donnent satisfaction et sont entièrement utilisés. En revanche, la gestion des archives est problématique. Une solution à court terme devrait impérativement être trouvée.

3.8.7.2 Charge de travail – statistiques

Justice de paix de la Broye - évolution en général 2019-2020



Justice de paix de la Broye - évolution charg de travail 2019-2020



Justice de paix de la Broye	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant l'année	Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année (du 01.01. au 31.12.)
Protection des adultes					
2020	440	235	222	503	688
2019	443	215	178	515	538
Successions					
2020	165	306	282	227	238
2019	170	227	179	237	191
Protection des mineurs					
2020	216	402	413	334	478
2019	189	388	334	323	380
Incompétences					
2020	16	106	99	21	13
2019	10	94	85	19	20
Placement à des fins d'assistance					
2020	4	65	61	12	38
2019	0	51	41	10	23
Mise à ban					
2020	3	9	9	6	3
2019	3	11	12	6	9
Assistance judiciaire					
2020	11	23	17	27	34
2019	13	18	16	22	22

3.8.7.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.8.8 Justice de paix de la Veveyse

Organisation et composition au 31.12.2020

Sophie Germond, Juge de paix ; Marc Butty, Juge suppléant

Anne-Lise Chaperon, Simon Cottet, Charles Ducrot, Isabelle Fluri Ruchet, Marie-Claude Genoud, Séverine Maillard, Roland Mesot, Nicole Paillard, Yves Pollet, Jean-Daniel Vial, Maryline Werro, Assesseurs

Ressources en magistrats

EPT au 31.12.	2020	2019
Magistrats	0.75	0.75

3.8.8.1 Remarques sur l'activité

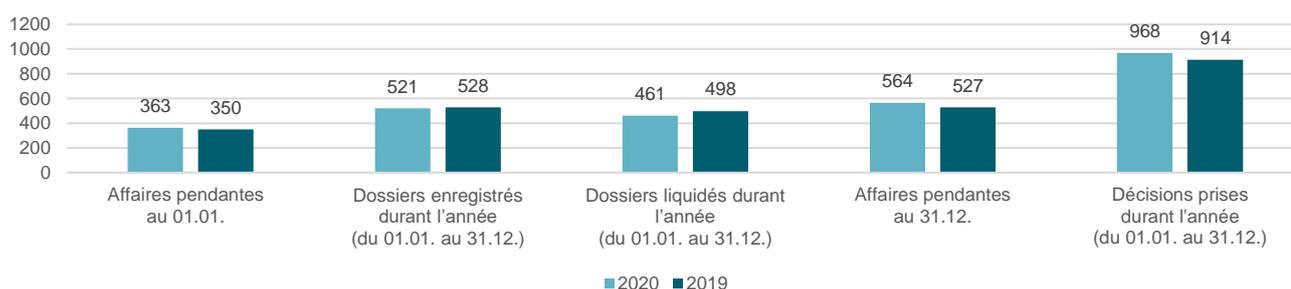
La situation sanitaire a entraîné une diminution du nombre de dossiers de protections tant des adultes (-9%) que des enfants (-11%) contrairement au domaine des successions lequel a enregistré une légère augmentation du nombre de décès de 4%.

La pandémie a nécessité des aménagements dans l'organisation l'autorité (télétravail, présence alternée des collaborateurs dans les bureaux). Son greffe et son secrétariat ont subi quelques changements de personnel. Quant à la collaboration avec les assesseurs, elle est très bonne.

Les locaux sont spacieux et adéquats, mais la salle d'audience ne permet pas le respect des normes sanitaires pour les séances plénières, ce qui a obligé cette autorité à siéger un jour par semaine dans les locaux du Tribunal de la Veveyse. L'accessibilité au château est difficile et le nombre de places de stationnement est insuffisant, ce qui représente une difficulté pour les personnes handicapées.

3.8.8.2 Charge de travail – statistiques

Justice de paix de la Veveyse - évolution en général 2019-2020



Justice de paix de la Veveyse - évolution charge de travail 2019-2020



Justice de paix de la Veveyse	Affaires pendantes au 01.01.	Dossiers enregistrés durant l'année	Dossiers liquidés durant l'année	Affaires pendantes au 31.12.	Décisions prises durant l'année (du 01.01. au 31.12.)
Protection des adultes					
2020	258	122	123	304	571
2019	259	133	122	314	531
Successions					
2020	7	167	118	86	176
2019	9	159	147	55	167
Protection des mineurs					
2020	82	150	158	131	133
2019	73	163	153	135	137
Incompétences					
2020	0	15	15	0	15
2019	0	17	17	1	18
Placement à des fins d'assistance					
2020	2	27	28	3	19
2019	0	38	41	4	26
Mise à ban					
2020	0	10	10	0	13
2019	0	4	9	0	6
Assistance judiciaire					
2020	14	30	9	40	41
2019	9	14	9	18	28

3.8.8.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.9 Préfectures

Mission et compétences

Le préfet représente le Conseil d'Etat et chacune de ses Directions dans le district. Il est élu pour cinq ans par l'assemblée électorale de district.

Il contribue au développement de son district ; en particulier il suscite et favorise la collaboration régionale et intercommunale (art. 15 loi sur les préfets). Il est également responsable du maintien de l'ordre public (art. 19). Outre ses compétences citées ci-dessus, le préfet exerce les attributions que les lois et les règlements lui confèrent (art. 14). Il est ainsi notamment compétent pour l'octroi des permis de construire (cf. loi sur l'aménagement du territoire et les constructions).

Il connaît des recours contre les décisions des autorités communales conformément à la loi sur les communes et au code de procédure et de juridiction administrative.

Enfin, en matière pénale, le préfet connaît des affaires que la législation spéciale place dans sa compétence, notamment en matière de circulation routière.

La surveillance du Conseil de la magistrature porte uniquement sur l'activité judiciaire pénale des préfets.

Organisation

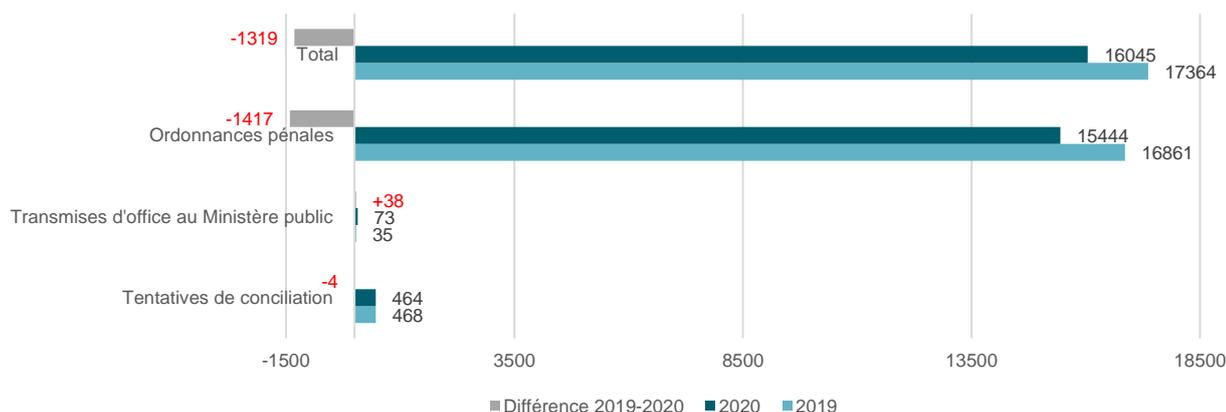
Le canton de Fribourg comprend sept préfectures qui sont localisées dans les chefs-lieux de chaque district.

Site du Pouvoir judiciaire: <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/prefectures>.

3.9.1 Activité judiciaire pénale - Charge de travail – statistiques

Plaintes et dénonciations	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Tentatives de conciliation	226	22	92	30	44	33	17	464
ayant abouti	137	6	71	16	21	11	11	273
ayant échoué, transmises au Ministère public	89	16	21	14	23	22	6	191
en suspens	0	6	34	6	8	9	1	64
Transmises d'office au Ministère public	34	4	12	4	0	11	8	73
Ordonnances pénales	6032	1479	2235	3621	423	1106	548	15444
définitive	6010	1471	2215	3602	420	1089	534	15341
Frappées d'opposition, transmis au juge	22	8	20	19	3	17	14	103
Total	6292	1511	2373	3661	475	1159	574	16045

Préfectures - évolution en général 2019-2020



3.9.2 Préfecture de la Sarine

Organisation et composition au 31.12.2020

Carl-Alex Ridoré, Préfet ; Patrick Nicolet, Tatiana Veth, Lieutenants de Préfet

3.9.2.1 Remarques sur l'activité

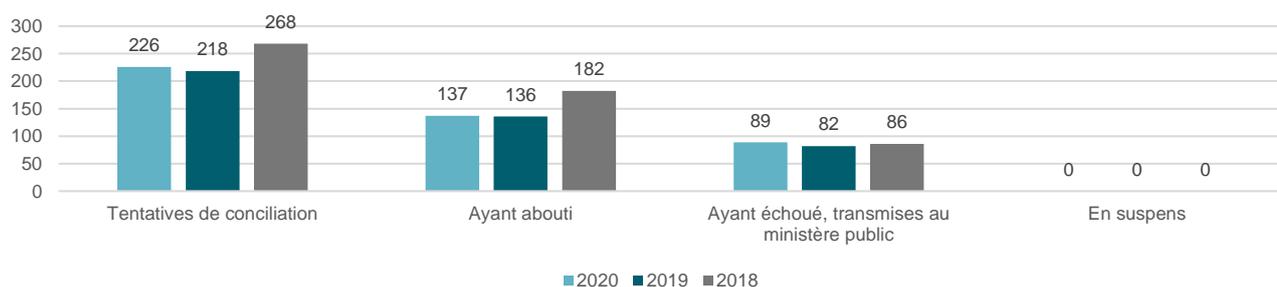
Depuis le 1^{er} janvier 2020, cette préfecture, qui compte désormais deux lieutenants de préfet, a été réorganisée. Elle totalise trois cadres juridiques.

Outre le fait que la Préfecture s'est concentrée sur la gestion de la pandémie, le rythme de travail du secteur pénal a également été impacté par le fait qu'un des lieutenants de préfet a été chargé de deux enquêtes administratives concernant la surveillance des communes.

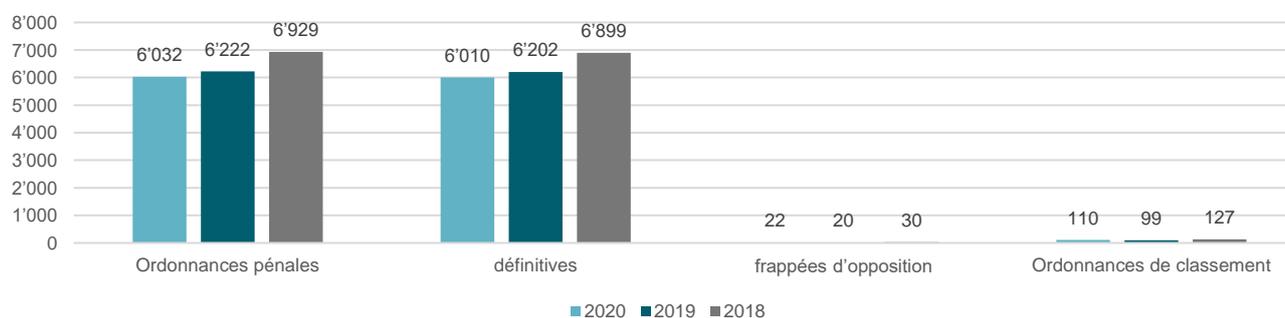
Le nombre de plainte est stable avec un taux de conciliation d'environ 60%. La Préfecture est à jour avec les conciliations. Le volume des dénonciations est inférieur à 2019.

3.9.2.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Sarine - plaintes 2018-2020



Préfecture de la Sarine - dénonciations 2018-2020



3.9.2.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.9.3 Préfecture de la Singine

Organisation et composition au 31.12.2020

Manfred Raemy, Préfet ; Simon Bucheli, Lieutenant de Préfet

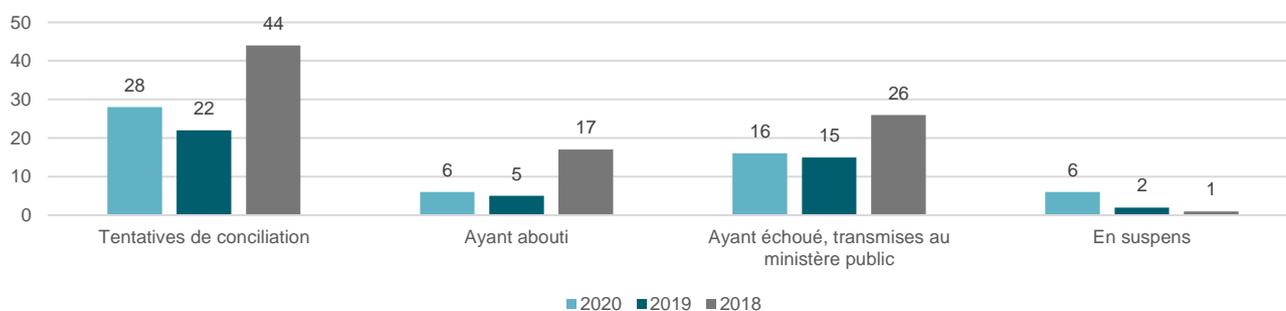
3.9.3.1 Remarques sur l'activité

Une nouvelle juriste a remplacé la démissionnaire à fin février.

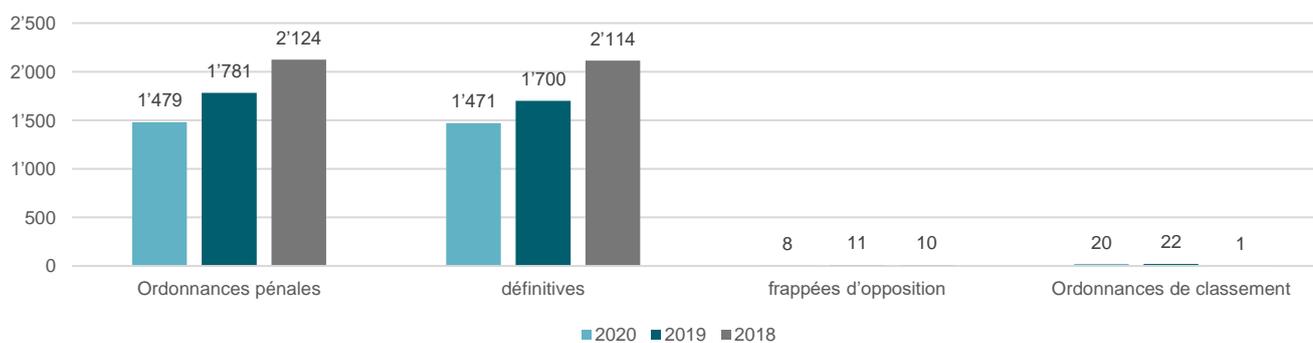
Dans ce district, les plaintes sont en augmentation contrairement aux dénonciations qui baissent.

3.9.3.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Singine - plaintes 2018-2020



Préfecture de la Singine - dénonciations 2018-2020



3.9.3.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.9.4 Préfecture de la Gruyère

Organisation et composition au 31.12.2020

Patrice Borcard, Préfet ; Vincent Bosson, Lieutenant de Préfet

3.9.4.1 Remarques sur l'activité

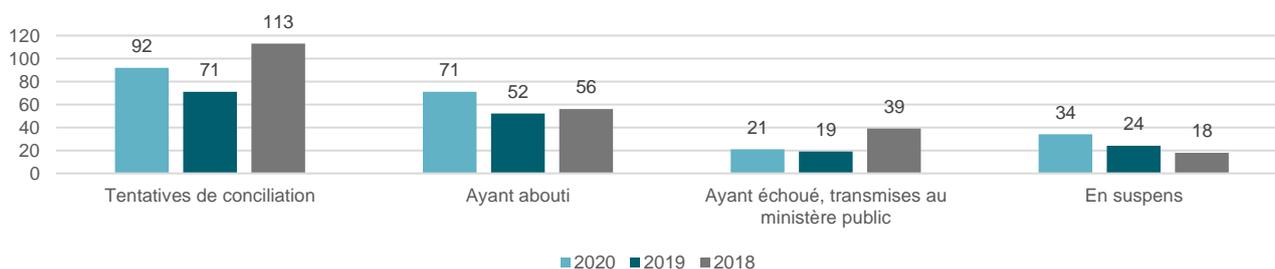
Cette autorité a été impactée durablement par la pandémie et les mesures liées à celle-ci. La période de semi-confinement du printemps a entraîné de nombreuses plaintes pénales (querelles de voisinage, insultes etc.). La Préfecture qui a suspendu la notification des ordonnances pénales de mi-mars à fin juin a été confrontée à une surcharge de travail à la reprise.

Le nombre de plaintes est en augmentation. 77% des conciliations ont abouti. Les dénonciations sont par contre à la baisse. Ces affaires, essentiellement des violations de mises à ban, engendrent beaucoup de travail.

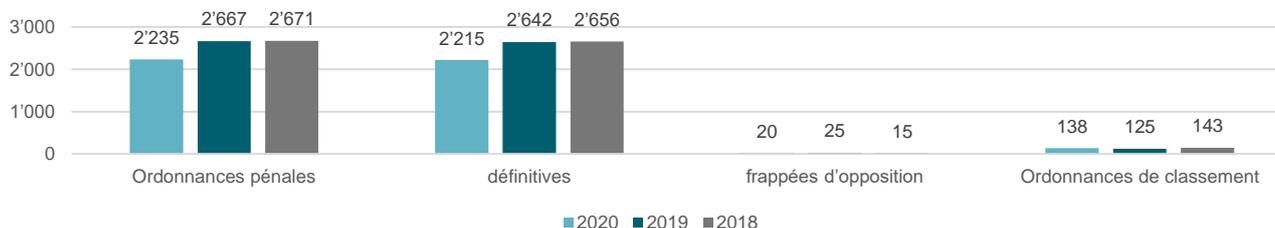
Eu égard à la charge que représente les affaires juridiques qui lui sont dévolues, cette autorité réclame depuis plusieurs années 1 EPT de juriste supplémentaire.

3.9.4.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Gruyère - plaintes 2018-2020



Préfecture de la Gruyère - dénonciations 2018-2020



3.9.4.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.9.5 Préfecture du Lac

Organisation et composition au 31.12.2020

Daniel Lehmann, Préfet ; Carole Schaer, Lieutenante de Préfet

3.9.5.1 Remarques sur l'activité

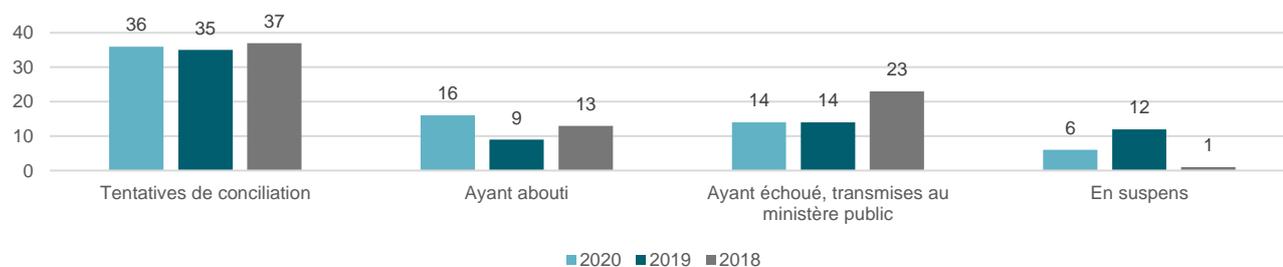
Cette autorité a enregistré quelques changements de personnel au cours de cet exercice.

Le nombre d'ordonnances pénales en matière de circulation augmente régulièrement. Le Préfet est toutefois à jour.

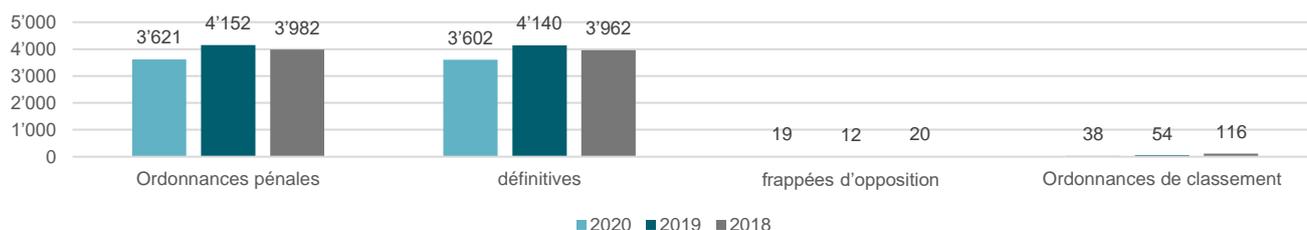
Si le nombre des plaintes est stable, celui des dénonciations a diminué. Les affaires en matière de construction, qui se complexifient, chargent passablement la Préfecture.

3.9.5.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture du Lac - plaintes 2018-2020



Préfecture du Lac - dénonciations 2018 - 2020



3.9.5.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.9.6 Préfecture de la Glâne

Organisation et composition au 31.12.2020

Willy Schorderet, Préfet ; Valentin Bard, Lieutenant de Préfet

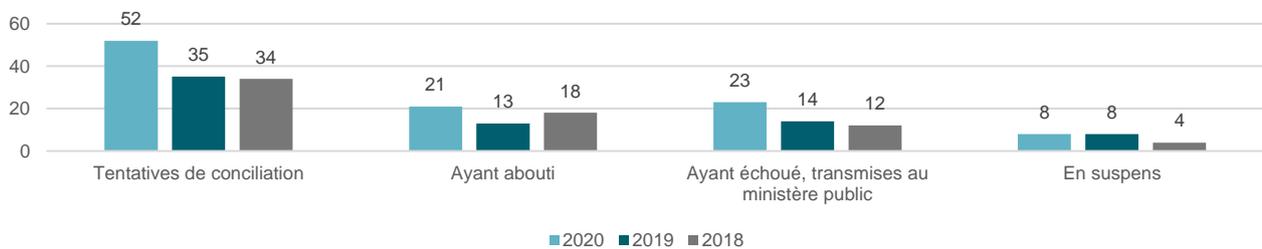
3.9.6.1 Remarques sur l'activité

Cette préfecture enregistre une réduction du volume des affaires pénales (-3%) et des dénonciations (-7%).

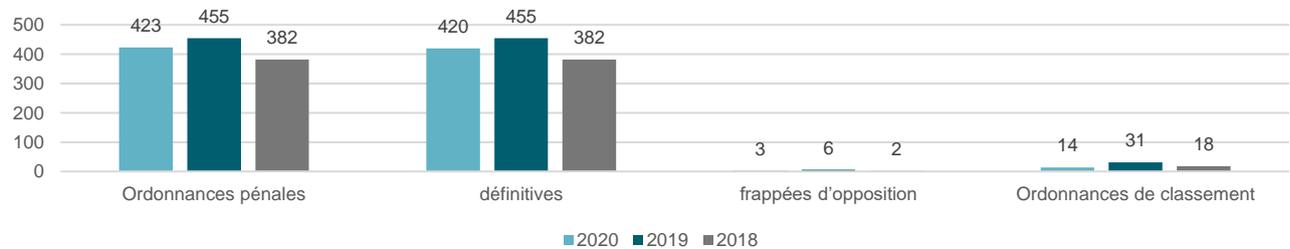
Il n'y a aucun retard à signaler.

3.9.6.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Glâne - plaintes 2018-2020



Préfecture de la Glâne - dénonciations 2018-2020



3.9.6.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.9.7 Préfecture de la Broye

Organisation et composition au 31.12.2020

Nicolas Kilchoer, Préfet ; Joël Bourqui, Lieutenant de Préfet

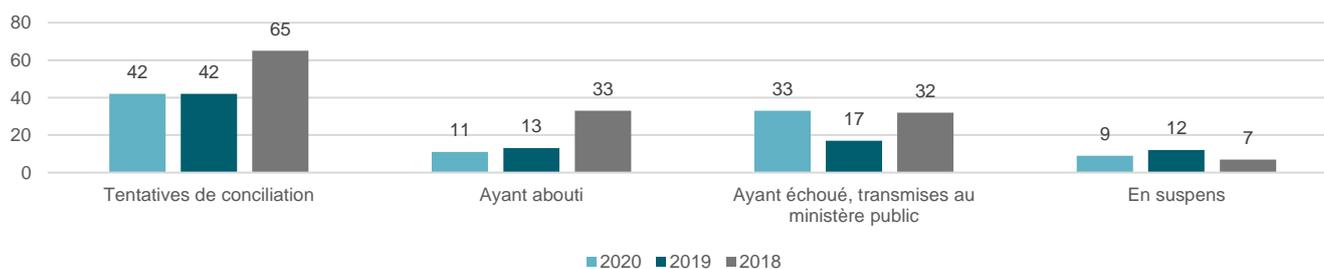
3.9.7.1 Remarques sur l'activité

L'activité juridictionnelle en matière pénale a augmenté mais reste dans la moyenne des années précédentes. L'augmentation est sensible au niveau des dénonciations (+30%), le nombre de plaintes restant stable. Le taux de conciliation est de l'ordre de 55 à 60%.

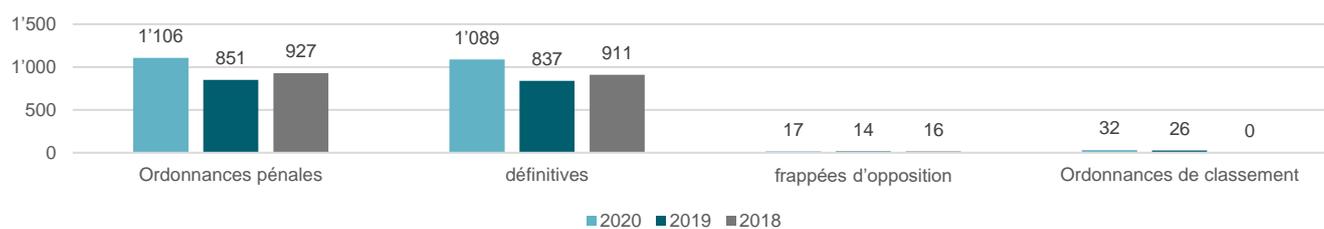
Le départ à la retraite de la collaboratrice expérimentée en matière pénale à la fin 2020 fait craindre à la Préfecture une diminution de la rapidité du traitement des litiges jusqu'à ce que son successeur soit pleinement opérationnel.

3.9.7.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Broye - plaintes 2018-2020



Préfecture de la Broye - dénonciations 2018-2020



3.9.7.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.9.8 Préfecture de la Veveyse

Organisation et composition au 31.12.2020

Genoud François, Préfet ; Laura Corpataux, Lieutenante de Préfet

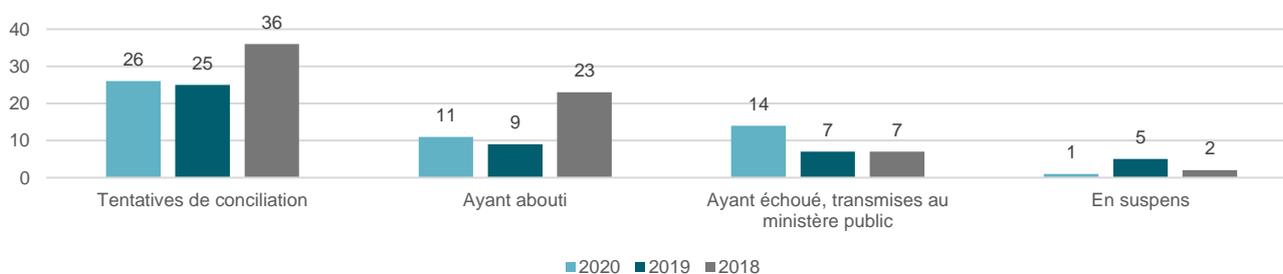
3.9.8.1 Remarques sur l'activité

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Préfecture compte 0.2 EPT de juriste supplémentaire.

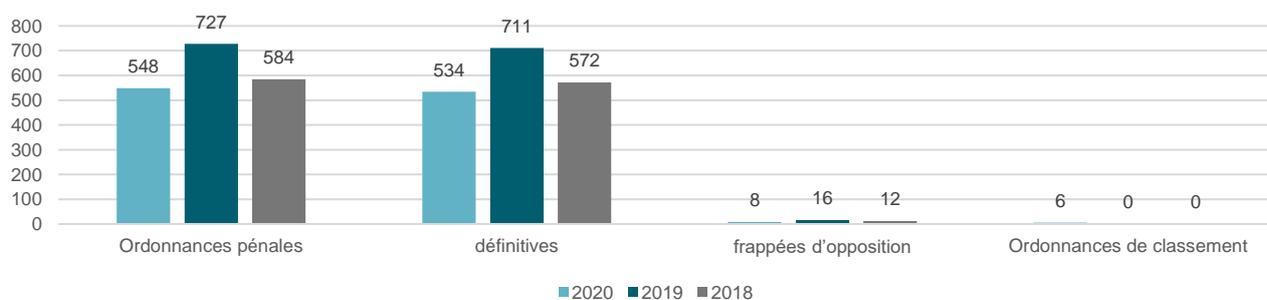
Les plaintes sont en augmentation. Le taux de réussite des conciliations est légèrement inférieur à 50%. Les dénonciations quant à elles enregistrent une baisse assez importante.

3.9.8.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Veveyse - plaintes 2018-2020



Préfecture de la Veveyse - dénonciations 2018-2020



3.9.8.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.10 Commissions de conciliation en matière de bail

Mission et compétences

Les commissions de conciliation en matière de bail à loyer permettent notamment de lutter contre les abus, de résoudre les litiges entre propriétaires et locataires et d'assurer une certaine protection des locataires. Elles sont également chargées de fournir des renseignements conformément au nouveau code de procédure civile suisse (art. 201 CPC ; RS 272).

La procédure de tentative de conciliation doit respecter les règles des art. 202 et suivants du code de procédure civile suisse.

Organisation

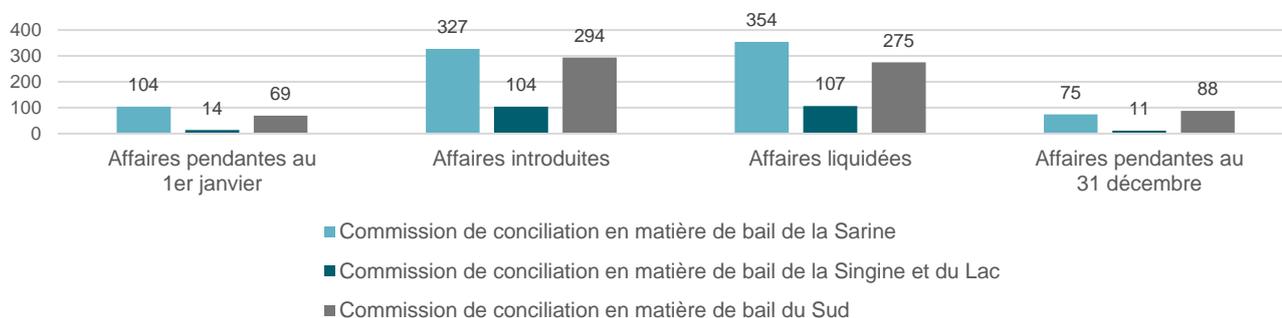
Pour les litiges relatifs aux baux à loyer ou à ferme d'habitations ou de locaux commerciaux, il existe trois autorités de conciliation : une pour le district de la Sarine, une pour les districts de la Singine et du Lac et une pour les districts du Sud (Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse).

L'autorité de conciliation siège à trois membres, à savoir le président et deux assesseurs, dont l'un représente les propriétaires et l'autre, les locataires.

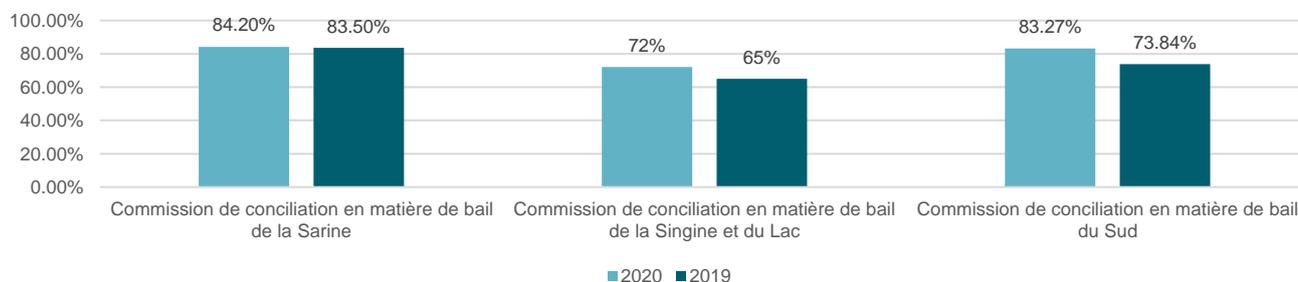
Site du Pouvoir judiciaire: <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-autorite-de-conciliation-en-matiere-de-bail-et-tribunal-des-baux>.

3.10.1 Charge de travail - statistiques

Commissions de conciliations en matière de bail - charge de travail 2020



Commission de conciliations en matière de bail - évolution taux moyen de conciliation 2019-2020



3.10.2 Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine

Organisation et composition au 31.12.2020

Jacqueline Passaplan, Présidente ; Sophie Sarah Dumartheray, Suppléante de la Présidente

Valentin Aebischer, Jean-Marc Boechat, Ricardo Ramos, Amalia Echegoyen, Christine Maillard, Assesseurs (locataires), François Chenaux, Sébastien Thorimbert, Françoise Marchon, Olivier Ragonesi, Richard Wolf, Assesseurs (propriétaires)

3.10.2.1 Remarques sur l'activité

Le nombre d'affaire est stables (env. 300/an) à un niveau inférieur par rapport aux années précédentes. Le taux de réussite des conciliations de cette commission est excellent (84.2%).

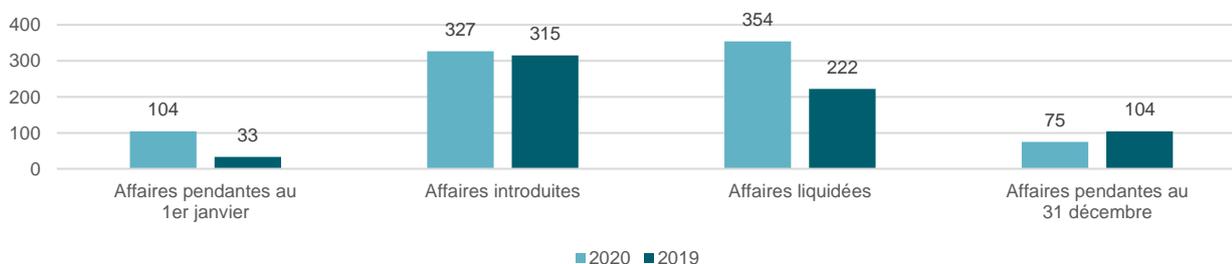
Pendant l'absence pour raison de maternité de la Présidente suppléante Sophie Dumartheray, la Présidente Jacqueline Passaplan a géré seule cette autorité. A la fin de l'année, un assesseur représentant les propriétaires a quitté la Commission.

La Commission, qui s'estime insuffisamment dotée avec 0.4 EPT de secrétariat, demande une augmentation de 0.2 EPT. Elle ne dispose par ailleurs pas d'une salle d'audience propre, ce qui complique son travail. Les normes sanitaires liées à la pandémie l'ont placée dans une situation encore plus difficile. Une solution a finalement été trouvée avec le Tribunal de la Sarine qui lui prête une salle en fonction de ses disponibilités.

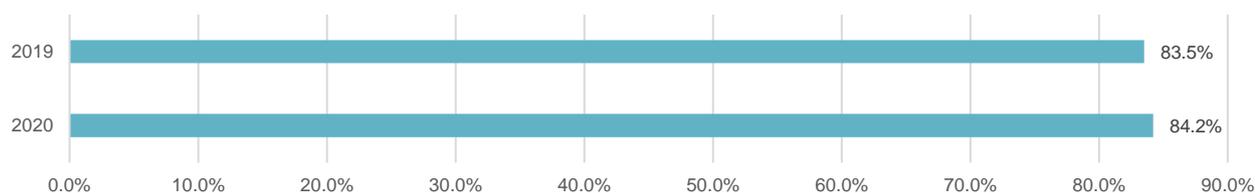
3.10.2.2 Charge de travail – statistiques

3.10.2.2.1 Statistique générale

Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine - charge de travail 2019-2020



Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine - taux moyen de conciliation 2019-2020



3.10.2.3 Affaires liquidées

Matières traitées	2020	2019
Loyer initial	25	28
Augmentation de loyer	55	24
Baisse de loyer	87	21
Frais accessoires	8	10
Résiliation ordinaire	36	34
Résiliation extraordinaire	28	20
Prolongation de bail	2	0
Créance de paiement	63	36
Défaut	40	38
Autres raisons	10	11

Sort réservé aux affaires	2020	2019
Décisions de constatation de la Commission	0	0
Irrecevabilité, retrait de recours	151	71
Transmission au Tribunal arbitral	56	37
Autres raisons	0	0

3.10.2.4 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.10.3 Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac

Organisation et composition au 31.12.2020

Marius Schneuwly, Président ; Sarah Reitze, Suppléante du Président

Susanne Heiniger, Beatrix Franziska Vogl Ott, Gabriella Weber Morf, Assesseurs (locataires), Hanspeter Bellorini, Marianne Isler-Raemy, Edgar Jenny, Assesseurs (propriétaires)

3.10.3.1 Remarques sur l'activité

La crise sanitaire n'a guère impacté l'activité de la Commission. Le nombre d'affaires pendantes et liquidées est stable, le taux de conciliation se montant à plus de 72% en 2020.

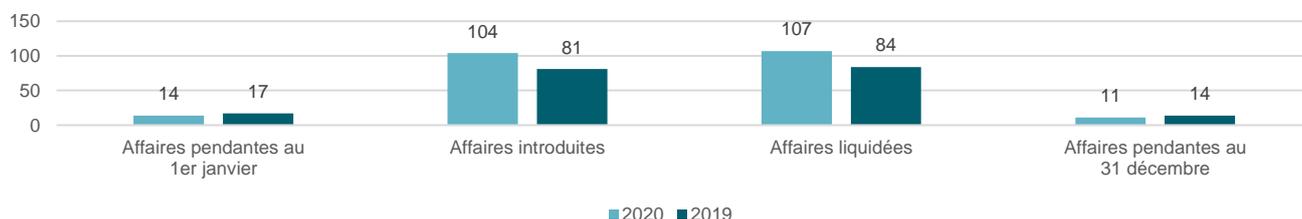
Cette autorité, dont la composition est restée inchangée, sollicite une augmentation de 0.1 EPT de secrétariat.

Enfin, la question de l'archivage évoquée l'an dernier, devrait trouver prochainement une solution d'entente avec l'archiviste cantonal.

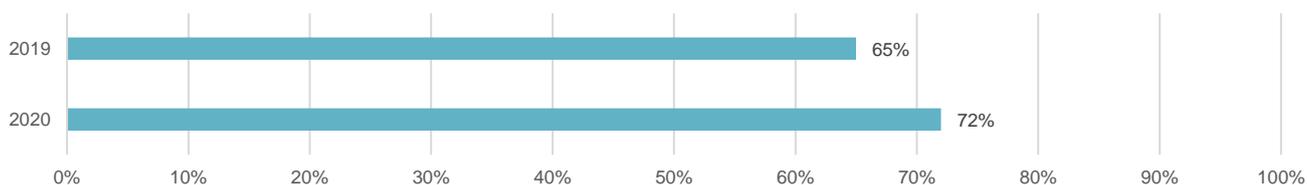
3.10.3.2 Charge de travail – statistiques

3.10.3.2.1 Statistique générale

Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac - charge de travail 2019-2020



Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac - taux moyen de conciliation 2019-2020



3.10.3.2.2 Affaires liquidées

Matières traitées	2020	2019
Loyer initial	3	5
Augmentation de loyer	5	8
Baisse de loyer	19	5
Frais accessoires	3	3
Résiliation ordinaire	8	4
Résiliation extraordinaire	3	7
Prolongation de bail	22	15
Créance de paiement	26	25
Défaut	8	8
Autres raisons	10	4

Sort réservé aux affaires	2020	2019
Décisions de constatation de la Commission	48	46
Irrecevabilité, retrait de recours	30	10
Transmission au Tribunal arbitral	29	28
Autres raisons	0	0

3.10.3.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.10.4 Commission de conciliation en matière de bail de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse

Organisation et composition au 31.12.2020

Jean-Christophe Oberson, Président ; Séverine Zehnder, Suppléante du Président

Cristina Beaud, Simon Chatagny, Florian Demierre, Délia Charrière-Gonzalez, Laure Gallay-Christ, Assesseures (locataires), Alain Charrière, Josiane-Marie Galley, Xavier Guanter, Andéol Jordan, Daniel Massardi, Assesseurs (propriétaires)

3.10.4.1 Remarques sur l'activité

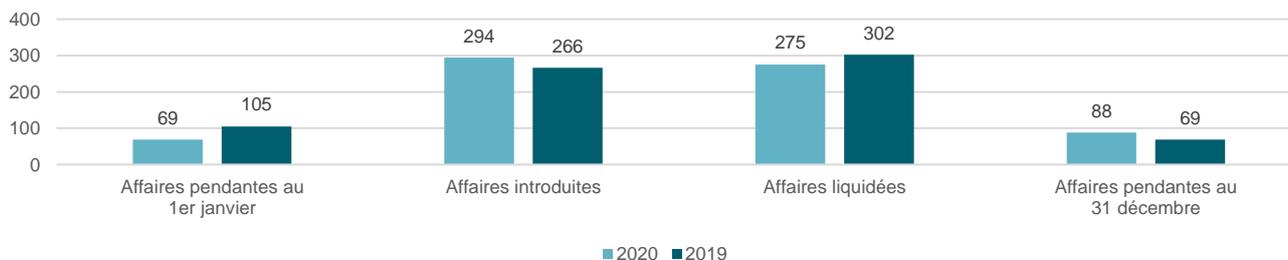
En raison de la crise sanitaire du printemps, la Commission n'a pas siégé de mi-mars à fin mai, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de ses affaires pendantes. Ensuite, elle a rapidement pu utiliser les salles des Tribunaux de la Glâne et de la Veveyse pour tenir ses séances conformément aux normes en vigueur durant la pandémie, de sorte qu'en fin d'année, le nombre d'affaires pendantes et liquidées est resté stable. Le taux de conciliation se monte à plus de 83%.

Si sa charge de travail est gérable, cette autorité estime que le taux d'occupation de sa secrétaire, qui est actuellement de 30%, devrait être augmenté d'au moins 10%.

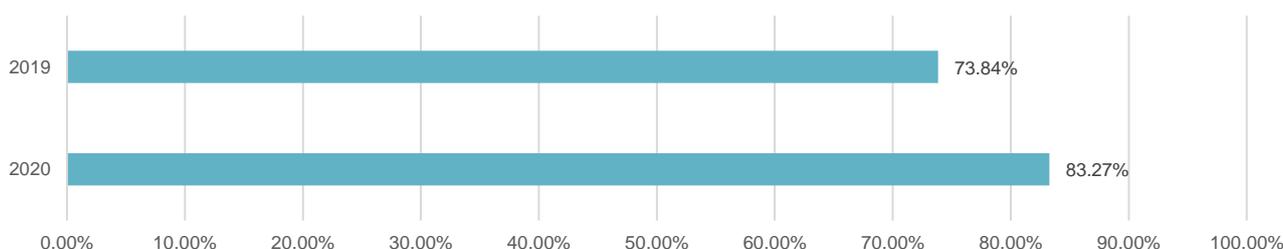
3.10.4.2 Charge de travail – statistiques

3.10.4.2.1 Statistique générale

Commission de conciliation en matière de bail du Sud - charge de travail 2019-2020



Commission de conciliation en matière de bail du Sud - taux moyen de conciliation 2019-2020



3.10.4.2.2 Affaires liquidées

Matières traitées	2020	2019
Loyer initial	9	10
Augmentation de loyer	17	36
Baisse de loyer	47	12
Frais accessoires	14	14
Résiliation ordinaire	52	55
Résiliation extraordinaire	27	26
Prolongation de bail	7	16
Créance de paiement	54	77
Défaut	32	37
Autres raisons	16	19

Sort réservé aux affaires	2020	2019
Décisions de constatation de la Commission		
Irrecevabilité, retrait de recours	26	28
Transmission au Tribunal arbitral	46	51
Autres raisons	5	7

3.10.4.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.11 Commission de recours de l'Université

Mission et compétences

La Commission de recours est une autorité spéciale de la juridiction administrative, ayant le statut d'autorité judiciaire, instituée par la loi sur l'Université. Elle est indépendante dans l'exercice de ses compétences. L'organisation et la procédure sont réglées dans la loi sur l'Université, dans le code de procédure et de juridiction administrative ainsi que dans le règlement de la Commission. La Commission statue en principe sans débats et dans la majorité des cas par voie de circulation. Pour siéger, elle est composée du président/de la présidente ou du vice-président/de la vice-présidente et de quatre assesseurs désignés par lui/elle.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-commission-de-recours-de-luniversite>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Markus Julmy, Président ; Géraldine Pontelli-Barras, Vice-présidente

Ambroise Bulambo, Barbara Hallensleben, Sophie Marchon Modolo, Sarah Riedo, Isabelle Théron, Frédérique Joëlle Weil Fivian, Assesseurs ; Marina Achermann-Eggelhöfer, Sascha Bischof, Lucas Chocomeli, Eric Davoine, Sébastien Schief, Laure Zbinden, Assesseurs

Stéphanie Colella, Elias Moussa, Secrétaires juriste

3.11.1 Remarques sur l'activité

Au cours de cet exercice, cette commission n'a pas ressenti les effets de la pandémie. Une augmentation des recours reste toutefois possible dans le futur en raison des incidences que la crise sanitaire pourrait avoir sur les examens.

La composition de la Commission a changé avec l'entrée en fonction d'une nouvelle assesseuse en juin. Son Président Markus Julmy, qui a donné sa démission comme procureur pour le 30 juin 2021, quittera la Commission à la même date. Son successeur sera élu au début 2021.

3.11.2 Charge de travail – statistiques

3.11.2.1 Statistique générale

Commission de recours de l'Université - charge de travail 2019-2020



3.11.2.2 Affaires liquidées

Matières traitées	2020	2019
Examens et travaux écrits	5	5
Admission aux études et changement d'études	2	0
Autres	1	4
Prolongation d'un stage pratique	0	0
Blâme	0	0

Sort réservé aux affaires	2020	2019
Décisions de la Commission		
Admission	1	0
Admission partielle	1	0
Admission avec renvoi à l'autorité inférieure	0	0
Irrecevabilité	1	1
Rejet	1	7
Rejet dans la mesure où recevable	0	1
Admission dans la mesure où recevable	1	0
Prononcés présidentiels		
Irrecevabilité manifeste	1	0
Retrait	1	0
Causes devenues sans objet pour d'autres motifs	0	0
Rejet dans la mesure où recevable	0	0
Transmission à l'autorité compétente	1	0

3.11.2.3 Recours au Tribunal cantonal

	2020	2019
Pendants au 1er janvier	0	1
Recours introduits	0	1
Jugements notifiés	0	2
Pendants au 31 décembre	0	0
Admission	0	1
Rejet	0	1
Irrecevabilité	0	0
Retrait	0	0
Transmission à l'autorité compétente	0	0

3.11.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.12 Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Mission et compétences

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) prévoit que chaque canton désigne un office de conciliation, chargé de conseiller gratuitement les parties et de les aider à trouver un accord. Cette commission, indépendante des tribunaux, se penche sur les cas de discrimination fondée sur le sexe dans les rapports de travail dont fait partie le harcèlement sexuel. Elle peut aussi être sollicitée si un cas présente des soupçons de discrimination.

Sous la direction d'un/e président/e, cette commission siège à quatre assesseurs/es, soit deux hommes et deux femmes. Parmi ces assesseurs/es, deux représentent les employeur-e-s, un/e les travailleurs et travailleuses et un/e les organisations féminines. C'est à cette commission qu'il faut adresser une demande de conciliation et c'est elle qui délivrera, le cas échéant, l'acte de non-conciliation à la suite duquel le tribunal doit être saisi dans les trois mois.

Pour les litiges relevant de rapports de travail de droit privé, la conciliation est facultative pour la partie demanderesse mais obligatoire pour la partie défenderesse. Pour les rapports de droit public, la personne qui invoque une discrimination fondée sur le sexe peut demander un avis à la commission, lorsqu'elle fait recours contre une décision de première instance.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-commission-de-conciliation-en-matiere-degalite-entre-les-sexes-dans-les-rapports-de-travail>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Christian Esseiva, Président ; Anastasia Zacharatos, Présidente suppléante

Viviane Collaud, Reto Julmy, assesseurs (employeurs) ; Daniel Bürdel, Jean-Daniel Wicht, assesseurs suppléants (employeurs); René Nicolet, Chantal Hayoz Clément, assesseurs (travailleurs) ; Luftey Kaya, assessseure suppléante (travailleurs); Nicole Schmutz Larequi, assessseure (organisations féminines) ; Isabelle Brunner Wicht, assessseure suppléante (organisations féminines)

Anouchka Chardonens, secrétaire juriste

3.12.1 Remarques sur l'activité

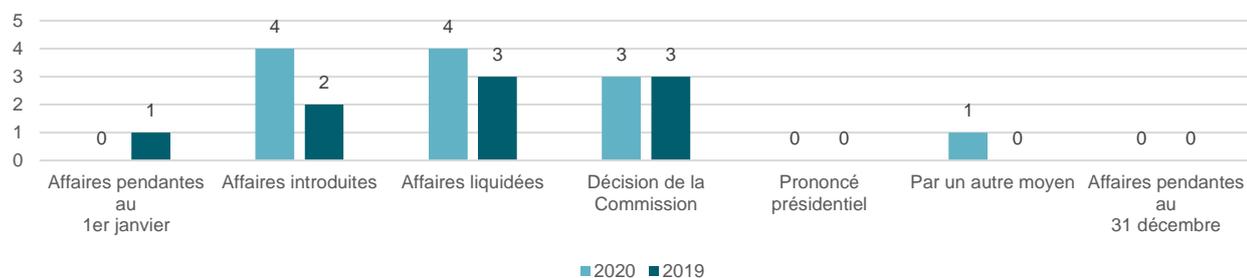
La Commission fonctionne parfaitement. Elle a liquidé les quatre causes dont elle a été saisie.

Son Président Christian Esseiva a démissionné au 31 décembre 2020. Suat Ayant Janse Van Vuuren le remplacera dès le 1^{er} janvier 2021.

3.12.2 Charge de travail - statistiques

3.12.2.1 Statistique générale

Commission de conciliation en matière d'égalité - charge de travail 2019-2020



3.12.2.2 Affaires liquidées

Sort réservé aux affaires	2020	2019
Décisions de la Commission		
Admission	0	0
Admission partielle	0	0
Admission avec renvoi à l'autorité inférieure	0	0
Irrecevabilité	0	0
Délivrance d'une autorisation de procéder	3	2
Retrait de recours	0	0
Prononcés présidentiels		
Irrecevabilité manifeste	0	0
Retrait	0	0
Causes devenues sans objet pour d'autres motifs	0	0
Rejet dans la mesure où recevable	0	0
Transmission à l'autorité compétente	0	0
Admission	0	0
Rejet	0	0
Retrait de recours	0	0
Conciliation	0	0

3.12.2.3 Recours au Tribunal fédéral

	2020	2019
Pendants au 1er janvier	0	0
Recours introduits	0	0
Jugements notifiés	0	0
Pendants au 31 décembre	0	0
Admission	0	0
Rejet	0	0
Irrecevabilité	0	0
Retrait	0	0
Transmission à l'autorité compétente	0	0

3.12.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.13 Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Mission et compétences

La Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) exerce ses attributions selon le code de procédure et de juridiction administrative.

Les décisions du comité et celles de la commission de classification d'un syndicat d'améliorations foncières sont notamment susceptibles d'opposition auprès de l'organe qui a rendu la décision (art. 197 al. 1 let. a LAF). Les décisions rendues sur opposition peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la CRAF (art. 203 al. 1 LAF).

La procédure administrative est en principe applicable sous réserve des règles spécifiques des art. 203 à 207 LAF (art. 76 à 100 CPJA). La CRAF statue en dernière instance cantonale (art. 203 al. 3 LAF).

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-commission-de-recours-en-matiere-dameliorations-foncieres-instance-cantonale-unique>

Organisation et composition au 31.12.2020

Jacques Menoud, Président ; Thomas Meyer, Vice-président

Jean-Bernard Bapst, Felix Bärtschi, Yvan Chassot, Jacques Genoud, René Hirsiger, Sylvie Mabillard, Joseph Rhême, Dominique Schaller, Assesseurs

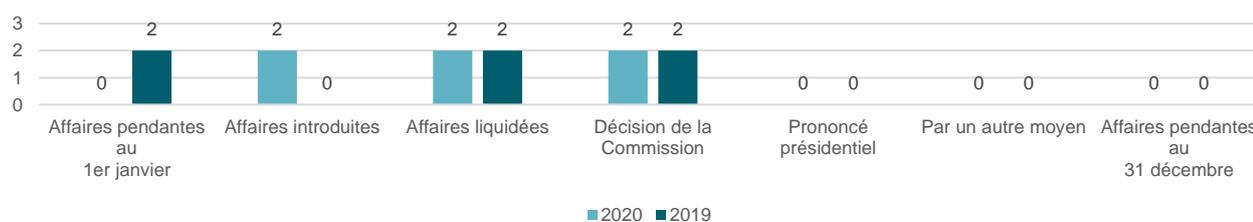
3.13.1 Remarques sur l'activité

Cette autorité fonctionne parfaitement. Elle a été saisie de quatre causes qui ont toutes été liquidées.

3.13.2 Charge de travail – statistiques

3.13.2.1 Statistique générale

Commission de recours en matière d'améliorations foncières - charge de travail 2019-2020



3.13.2.2 Affaires liquidées

Matières traitées	2020	2019
Améliorations foncières agricoles	0	1
Remaniement parcellaire forestier	1	0
Terrains à bâtir	1	1

Sort réservé aux affaires	2020	2019
Décisions de la Commission		
Admission	0	0
Admission partielle	0	0
Admission avec renvoi à l'autorité inférieure	0	0
Irrecevabilité	2	0
Rejet	0	1
Retrait de recours	0	1
Prononcés présidentiels		
Irrecevabilité manifeste	0	0
Retrait	0	0
Causes devenues sans objet pour d'autres motifs	0	0
Rejet dans la mesure où recevable	0	0
Transmission à l'autorité compétente	0	0
Admission	0	0
Rejet	0	0
Retrait de recours	0	0

3.13.2.3 Recours au Tribunal fédéral

	2020	2019
Pendants au 1er janvier	0	0
Recours introduits	1	0
Jugements notifiés	0	0
Pendants au 31 décembre	0	0
Admission	0	0
Rejet	0	0
Irrecevabilité	1	0
Retrait	0	0
Transmission à l'autorité compétente	0	0

3.13.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.14 Commission d'expropriation

Mission et compétences

La Commission d'expropriation connaît de toutes les questions d'estimation que la loi sur l'expropriation ne place pas dans la compétence d'une autre autorité, ainsi que des demandes d'indemnisation pour cause d'expropriation matérielle. Elle exerce en outre les attributions que d'autres dispositions du droit cantonal confèrent au juge de l'expropriation, formellement ou par des expressions équivalentes (art. 3), par exemple des demandes d'indemnité d'un propriétaire à son voisin, en application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

La procédure devant la Commission est réglée par la loi qui l'institue ainsi que par le Code de procédure et de juridiction administrative. Ses décisions sont sujettes à recours au Tribunal cantonal.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-commission-dexpropriation>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Anna Noël, Présidente ; Pierre-Henri Gapany, Danielle Julmy, Vice-présidents

Yves Bosson, Gérald Cantin, Pascal Chassot, Olivier Chenevart, Lorenz Fivian, Andreas Freiburghaus, Jacqueline Giroud, German Imoberdorf, Jean-Marc Sallin, Patrik Schaller, Noël Schneider, Walter Schoop, Edgar Schorderet, Elodie Surchat, Victorine Alice van Zanten, Assesseurs

Sarah Luisier-Curchod, Secrétaire

3.14.1 Remarques sur l'activité

Sous la présidence d'Anna Noël, la Commission a trouvé son mode de fonctionnement. Une nouvelle secrétaire juriste de langue française a été engagée.

Le Conseil a prolongé le mandat d'un assesseur ayant atteint la limite d'âge pour lui permettre de terminer deux affaires sous la responsabilité du Vice-président Pierre-Henry Gapany. Quant au précédent Président de la Commission, José Kaelin, il a finalement renoncé à terminer les deux affaires pour lesquelles il avait obtenu une prolongation de son mandat en 2019.

La situation sanitaire a impacté le travail de la Commission dont les séances ont dû être déplacées à l'automne 2020. Les décisions liées à ces séances seront certainement rendues durant le premier semestre 2021.

3.14.2 Charge de travail – statistiques

3.14.2.1 Statistique générale

Commission d'expropriation - charge de travail 2019-2020



3.14.2.2 Affaires liquidées

	2020	2019
Matières traitées - Sort réservé aux affaires		
Décisions de la Commission		
Admission	0	0
Admission partielle	0	0
Admission avec renvoi à l'autorité inférieure	0	0
Irrecevabilité	0	0
Rejet	0	1
Retrait de recours	0	0
Prononcés présidentiels		
Irrecevabilité manifeste	0	0
Retrait	0	5
Causes devenues sans objet pour d'autres motifs	0	3
Rejet dans la mesure où recevable	0	0
Transmission à l'autorité compétente	0	0
Admission	0	0
Rejet	0	0
Retrait de recours	0	0
Conciliation	1	5

3.14.2.3 Recours au Tribunal

	2020	2019
Pendants au 1er janvier	0	1
Recours introduits	0	1
Jugements notifiés	0	1
Pendants au 31 décembre	0	0
Admission	0	1
Rejet	0	1
Irrecevabilité	0	0
Retrait	0	0
Transmission à l'autorité compétente	0	0

3.14.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.15 Autorité de surveillance du registre foncier

Mission et compétences

L'Autorité est chargée de la surveillance et du contrôle judiciaire de la tenue du registre foncier. D'une part, elle inspecte une fois par an chaque service chargé de la tenue du registre foncier. D'autre part, elle statue, sous réserve de recours au Tribunal cantonal, sur les recours interjetés contre les décisions du conservateur ou de la conservatrice du registre foncier.

Site du Pouvoir judiciaire <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-autorite-de-surveillance-du-registre-foncier>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Bettina Hürlimann-Kaup, Présidente ; Pierre-Henri Gapany, Vice-président

Catherine Overney, Jérôme Delabays, Alexandra Jungo, Maryse Pradervand-Kernen, membres

Séverine Zehnder, secrétaire-juriste

3.15.1 Remarques sur l'activité

La composition de cette autorité, qui fonctionne parfaitement, est stable. En raison de la pandémie, elle a cependant dû renoncer à procéder au contrôle par sondage dans les bureaux visités durant l'automne.

3.15.2 Charge de travail – statistiques

3.15.2.1 Statistique générale

Autorité de surveillance du registre foncier - charge de travail 2019-2020



3.15.2.2 Affaires liquidées

Matières traitées	2020	2019
Procédure	1	1
Plan du registre foncier	1	0
Etablissement du registre foncier fédéral	1	0
Transfert d'un immeuble agricole	0	1
Servitude	0	1
Vente	0	2
Cession	0	1

Sort réservé aux affaires	2020	2019
Décisions de l'Autorité		
Admission	0	3
Admission partielle	0	1
Admission avec renvoi à l'autorité inférieure	0	0
Irrecevabilité	0	1
Rejet	2	1
Prononcés présidentiels		
Irrecevabilité manifeste	0	0
Retrait	0	0
Causes devenues sans objet pour d'autres motifs	1	0

3.15.2.3 Recours à la Cour d'appel du Tribunal cantonal

	2020	2019
Pendants au 1er janvier	0	0
Recours introduits	0	0
Jugements notifiés	0	0
Pendants au 31 décembre	0	0
Admission	0	0
Rejet	0	0
Irrecevabilité	0	0
Retrait	0	0
Transmission à l'autorité compétente	0	0

3.15.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.16 Commission de recours en matière de premier relevé

Mission et compétences

La Commission de recours en matière de premier relevé traite les recours en matière de nouvelle mensuration parcellaire selon la législation spéciale. Elle statue en dernière instance cantonale et œuvre sous la surveillance du Conseil de la magistrature. De par sa composition, elle garantit une prise en compte qualifiée aussi bien des aspects liés aux droits et obligations de personnes touchées que des aspects spécifiques de la mensuration.

De plus, la présence ordinaire de tous les acteurs impliqués (partie recourante, géomètre intimé, personnes intéressées, témoins) aux débats publics permet d'une manière générale une meilleure compréhension des tenants et aboutissant du droit et de la mensuration dont il est en question.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-commission-de-recours-en-matiere-de-premier-releve-instance-cantonale-unique>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Alice Reichmuth Pfammatter, Présidente ; Marc Zürcher, Vice-président

Xavier Angéloz, Yvan Chassot, Luc Déglise, Daniel Kaeser, Giacinto Zucchinetti, Assesseurs

3.16.1 Remarques sur l'activité

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la commission est présidée par Alice Reichmuth Pfammatter. Marc Zürcher la seconde à la vice-présidence. Un assesseur démissionnaire a été remplacé en décembre.

Au cours de cet exercice, cette autorité a liquidé une affaire sur les six pendantes au début de l'année. Son rôle compte plusieurs anciens dossiers techniques et difficiles. Ils sont instruits avec toute la diligence requise.

3.16.2 Charge de travail – statistiques

3.16.2.1 Statistique générale

Commission de recours en matière de premier relevé - charge de travail 2019-2020



3.16.2.2 Affaires liquidées

Matières traitées	2020	2019
Abornement	0	0
Mensuration officielle	1	6

Sort réservé aux affaires	2020	2019
Décisions de la Commission		
Admission	0	0
Admission partielle	0	0
Admission avec renvoi à l'autorité inférieure	0	0
Irrecevabilité	1	0
Rejet	0	1
Retrait de recours	0	0
Prononcés présidentiels		
Irrecevabilité manifeste	0	0
Retrait	0	5
Causes devenues sans objet pour d'autres motifs	0	0
Rejet dans la mesure où recevable	0	0
Transmission à l'autorité compétente	0	0
Admission	0	0
Rejet	0	0

3.16.2.3 Recours au Tribunal fédéral

	2020	2019
Pendants au 1er janvier	0	0
Recours introduits	0	0
Jugements notifiés	0	0
Pendants au 31 décembre	0	0
Admission	0	0
Rejet	0	0
Irrecevabilité	0	0
Retrait	0	0
Transmission à l'autorité compétente	0	0

3.16.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)

3.17 Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents

Mission et compétences

Le Tribunal arbitral, compétent en matière de litiges entre assureurs et fournisseurs de prestations dans les domaines de l'assurance-accidents et de l'assurance-maladie (cf. art. 89 al. 1 LAMal et art. 57 al. 1 LAA), est désigné par les cantons et se compose d'un président neutre et de représentants des parties en nombre égal (art. 89 al. 4 LAMal et art. 57 al. 3 LAA). Le droit fédéral prévoit que la procédure est fixée par le droit cantonal (art. 89 al. 5 LAMal et art. 57 al. 3 LAA).

La loi et le règlement ne décrivent pas précisément, ce qu'il faut entendre par litiges au sens de l'art. 89 al. 1 LAMal et/ou l'art. 57 al. 1 LAA. D'après la jurisprudence et la doctrine, la compétence matérielle du tribunal arbitral suppose que le litige ait pour objet les relations juridiques qui ressortent à l'assurance-maladie et l'assurance-accidents.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-tribunal-arbitral-en-matiere-dassurance-maladie-et-accidents-instance-cantonale-unique>.

Organisation et composition au 31.12.2020

Anne-Sophie Peyraud, Présidente

3.17.1 Remarques sur l'activité

Au cours des dernières années, les affaires de la compétence de ce tribunal ont augmenté. Ces dossiers extrêmement complexes requièrent un grand engagement de la Présidente qui les gère seule.

3.17.2 Charge de travail – statistiques

3.17.2.1 Statistique générale

Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents - affaires enregistrées 2019-2020



3.17.2.2 Affaires liquidées

Affaires liquidées	2020	2019
par arrêt de cour	0	1
par décision présidentielle	11	5

3.17.2.3 Recours au Tribunal fédéral

	2020	2019
Pendants au 1er janvier	0	0
Recours introduits	0	0
Jugements notifiés	0	0
Pendants au 31 décembre	0	0

3.17.2.4 Mode de liquidation

Assurance-maladie	2020	2019
Admission	0	0
Admission partielle	0	1
Rejet	1	0
Irrecevabilité	0	0
Irrecevabilité manifeste	6	2
Retrait	1	1
Nouvelle décision	0	0
Accord	0	0
Transaction	3	1

Assurance-accidents	2020	2019
Admission	0	0
Admission partielle	0	0
Rejet	0	0
Irrecevabilité	0	0
Retrait	0	1
Nouvelle décision	0	0
Accord	0	0

3.17.3 Rapport détaillé

[Lien.](#)